

Des choix responsables

SOLIDITÉ
CROISSANCE
AMBITION



Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.

États financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2020 et 2019

États financiers consolidés

- 2 Responsabilité en matière d'information financière
- 3 Rapport de l'actuaire désigné
- 3 Rapport de l'auditeur indépendant
- 6 États des résultats consolidés
- 7 États du résultat global consolidés
- 8 États de la situation financière consolidés
- 9 États des variations des capitaux propres consolidés
- 10 États des flux de trésorerie consolidés
- 11 Notes complémentaires aux états financiers consolidés
 - 11 Note 1 Information générale
 - 11 Note 2 Principales méthodes comptables
 - 20 Note 3 Modifications de méthodes comptables
 - 23 Note 4 Cession d'entreprise
 - 23 Note 5 Placements et produits de placement
 - 28 Note 6 Juste valeur des instruments financiers et des immeubles de placement
 - 35 Note 7 Gestion des risques associés aux instruments financiers
 - 44 Note 8 Instruments financiers dérivés
 - 46 Note 9 Autres éléments d'actif
 - 46 Note 10 Immobilisations corporelles
 - 47 Note 11 Immobilisations incorporelles et goodwill
 - 49 Note 12 Actif net des fonds distincts
 - 50 Note 13 Gestion du risque d'assurance
 - 51 Note 14 Passif relatif aux contrats d'assurance et passif relatif aux contrats d'investissement
 - 57 Note 15 Autres éléments de passif
 - 58 Note 16 Débentures
 - 58 Note 17 Capital social
 - 60 Note 18 Cumul des autres éléments du résultat global
 - 60 Note 19 Gestion du capital
 - 61 Note 20 Frais généraux
 - 62 Note 21 Charges financières
 - 62 Note 22 Impôts sur le résultat
 - 64 Note 23 Information sectorielle
 - 67 Note 24 Résultat de base par action ordinaire
 - 67 Note 25 Paiements fondés sur des actions
 - 68 Note 26 Avantages postérieurs à l'emploi
 - 72 Note 27 Transactions entre parties liées
 - 72 Note 28 Garanties, engagements et éventualités
 - 73 Note 29 Filiales
 - 74 Note 30 Données comparatives

Responsabilité en matière d'information financière

Les états financiers consolidés de l'**Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.**, qui ont été approuvés par le conseil d'administration, ont été préparés par la direction conformément aux Normes internationales d'information financière et comprennent certains montants qui sont fondés sur les meilleurs jugements et estimations, l'établissement final de ces montants reposant sur des événements postérieurs. La direction estime que les principales méthodes comptables utilisées sont appropriées dans les circonstances et qu'elles reflètent convenablement la situation financière et les résultats d'exploitation à l'intérieur d'un seuil d'importance relative raisonnable. L'information financière présentée ailleurs dans le rapport de gestion est conforme à l'information contenue dans les états financiers.

Afin de s'acquitter de ses responsabilités à l'égard des états financiers, la direction s'est dotée de systèmes de contrôle interne qui visent à fournir un degré raisonnable de certitude que les opérations sont dûment autorisées, que les actifs sont bien sauvegardés et que des registres adéquats sont tenus. Ces systèmes de contrôle interne prévoient la communication des principes et des règles de conduite professionnelle, grâce au *Code de conduite professionnelle* adopté par la société, à tous les membres de l'organisation. Ces systèmes de contrôle sont renforcés par le travail d'une équipe d'auditeurs internes qui effectuent une revue périodique de tous les secteurs d'activité importants de la société.

Le comité d'audit du conseil d'administration, composé uniquement d'administrateurs n'appartenant ni à la direction ni au personnel de la société, s'assure que la direction assume sa responsabilité en matière d'états financiers.

Les rôles du comité d'audit sont de :

- Examiner les états financiers et recommander leur approbation au conseil d'administration;
- Examiner les systèmes de contrôle interne et de sécurité;
- Recommander la nomination et les ententes d'honoraires de l'auditeur indépendant au conseil d'administration;
- Examiner toute autre question comptable, financière ou relative à la sécurité lorsque nécessaire.

Le comité d'audit rencontre régulièrement la direction, l'auditeur interne et l'auditeur indépendant. Ces derniers peuvent, à leur gré, rencontrer le comité d'audit, en présence ou en l'absence de la direction, pour discuter de questions touchant l'audit et l'information financière.

L'actuaire désigné est nommé par le conseil d'administration en vertu de la Loi sur les assureurs (Québec) et est responsable de s'assurer que les hypothèses et les méthodes utilisées pour évaluer le passif relatif aux contrats d'assurance sont conformes aux normes de pratique de l'Institut canadien des actuaires. L'actuaire désigné doit donner son avis sur la suffisance du passif relatif aux contrats d'assurance net de l'actif de réassurance, à la date de clôture de l'exercice, eu égard à toutes les obligations de la société envers les titulaires de contrats d'assurance. L'examen des données justificatives visant à faire une analyse juste et exhaustive de la suffisance de l'actif de la société eu égard au total du passif relatif aux contrats d'assurance net de l'actif de réassurance représente un élément important du travail de l'actuaire pour que ce dernier puisse formuler cet avis.

L'auditeur indépendant est nommé pour rendre compte aux actionnaires de la fidélité de la présentation des états financiers consolidés de la société. L'auditeur indépendant s'acquiesce de cette responsabilité en réalisant un audit indépendant de ces états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada.

L'Autorité des marchés financiers (AMF) a le pouvoir d'effectuer des vérifications dans le but de s'assurer du respect des dispositions de la Loi sur les assureurs, de la préservation des intérêts des titulaires de polices et du maintien d'une saine capitalisation et d'une bonne solvabilité.

Au nom de la direction,



Denis Ricard
Président et chef de la direction
Québec, le 11 février 2021



Jacques Potvin
Vice-président exécutif, chef des finances et actuaire en chef
Québec, le 11 février 2021

Rapport de l'actuaire désigné

Aux titulaires de polices et aux actionnaires
de l'**Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.**

J'ai évalué le passif des polices et les sommes à recouvrer auprès des réassureurs dans les états de la situation financière consolidés de l'**Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.** aux 31 décembre 2020 et 2019 et leurs variations dans les états des résultats consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada, notamment en procédant à la sélection d'hypothèses et de méthodes d'évaluation appropriées.

À mon avis, le montant du passif des polices net des sommes à recouvrer auprès des réassureurs constitue une provision appropriée à l'égard de la totalité des obligations afférentes aux polices. De plus, les résultats sont fidèlement présentés dans les états financiers consolidés.



Jacques Potvin
Fellow de l'Institut canadien des actuaires
Québec, le 11 février 2021

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de polices et aux actionnaires
de l'**Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.**

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de l'**Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.** (la « Société »), qui comprennent les états de la situation financière consolidés aux 31 décembre 2020 et 2019, et les états des résultats consolidés, du résultat global consolidés, des variations des capitaux propres consolidés et des flux de trésorerie consolidés pour les exercices terminés à ces dates, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société aux 31 décembre 2020 et 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Question clé de l'audit

Une question clé de l'audit est une question qui, selon notre jugement professionnel, a été la plus importante dans l'audit des états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2020. Cette question a été traitée dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur cette question.

Passif relatif aux contrats d'assurance – se reporter aux notes 2 et 14 des états financiers

Description de la question clé de l'audit

La Société a un important passif relatif aux contrats d'assurance qui représente la majorité du total de ses passifs. Le passif relatif aux contrats d'assurance est établi sur la base de pratiques actuarielles généralement reconnues qui satisfont aux normes établies par l'Institut canadien des actuaires. Le risque d'assurance correspond au risque de perte découlant de montants de prestations réelles plus élevés que ceux prévus au moment de la conception et de la tarification des produits.

Bien que la direction pose plusieurs hypothèses, les hypothèses comportant le plus haut niveau d'incertitude portent sur les taux de déchéance et les taux de mortalité. La direction a posé un jugement important afin de déterminer l'incidence, le cas échéant, de la pandémie de COVID-19 sur ces hypothèses. Les hypothèses de déchéance et de mortalité nécessitent un degré important de jugement de la part de l'auditeur dans certaines circonstances, y compris lorsque i) les résultats historiques de la Société et du secteur sont limités, ii) les résultats historiques pourraient ne pas constituer un bon indicateur de l'avenir, et iii) les comportements des titulaires de contrat pourraient être irrationnels. L'audit de certains modèles actuariels, des taux de déchéance et des taux de mortalité a nécessité un degré important de jugement ainsi qu'un effort d'audit accru, y compris la nécessité d'impliquer nos spécialistes en actuariat.

Traitement de la question clé de l'audit pendant l'audit

Nos procédures d'audit portant sur les modèles actuariels et les hypothèses sur les taux de déchéance et les taux de mortalité incluaient notamment :

- Avec l'aide de spécialistes en actuariat, nous avons testé le caractère raisonnable des principales hypothèses portant sur les taux de déchéance et les taux de mortalité :
 - En évaluant les méthodes et hypothèses de la direction conformément aux principes et pratiques actuariels prescrits par les normes de pratique actuarielle canadiennes;
 - En effectuant des tests sur les études d'expérience et d'autres données servant à établir les hypothèses portant sur les taux de déchéance et les taux de mortalité;
 - En analysant l'interprétation de la direction des résultats de ses études d'expérience, en évaluant les éléments déclencheurs et les facteurs ayant entraîné des révisions des hypothèses, en évaluant d'autres hypothèses raisonnablement possibles et en tenant compte des données du secteur et d'autres sources externes de données, le cas échéant.
- Avec l'aide de spécialistes en actuariat, nous avons testé le caractère approprié des modèles actuariels utilisés lors du processus d'estimation :
 - En calculant une évaluation indépendante du passif relatif aux contrats d'assurance pour un échantillon de contrats d'assurance et en comparant les résultats avec ceux de la Société;
 - En validant l'exactitude des modifications des hypothèses clés pour un échantillon de modèles actuariels.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- du rapport de gestion;
- des informations contenues dans le rapport annuel, autres que les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations contenues dans ce rapport de gestion, nous avons conclu à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous aurions été tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Nous nous attendons à obtenir le rapport annuel après la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous effectuerons sur les autres informations contenues dans ce rapport annuel, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Société pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associée responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Sophie Fortin.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. ¹

Québec, Québec
Le 11 février 2021

¹ CPA auditrice, CA, permis de comptabilité publique n° A124208

États des résultats consolidés

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars, sauf indication contraire)	2020	2019
Produits		
Primes		
Primes brutes	11 929 \$	9 757 \$
Primes cédées	(876)	(813)
Primes nettes (note 23)	11 053	8 944
Produits de placement (note 5)		
Intérêts et autres produits tirés des placements	1 447	1 361
Variation de la juste valeur des placements	3 215	3 278
	4 662	4 639
Autres produits	1 719	1 679
	17 434	15 262
Prestations sur contrats et charges		
Prestations et règlements bruts sur contrats	5 816	5 939
Prestations et règlements cédés sur contrats	(566)	(547)
Transferts nets aux fonds distincts	2 872	917
Augmentation (diminution) du passif relatif aux contrats d'assurance (note 14)	5 760	4 773
Augmentation (diminution) du passif relatif aux contrats d'investissement (note 14)	34	27
Diminution (augmentation) de l'actif de réassurance (note 14)	(737)	(44)
	13 179	11 065
Commissions	1 757	1 654
Frais généraux (note 20)	1 521	1 468
Taxes sur primes et autres taxes	128	128
Charges financières (note 21)	52	56
	16 637	14 371
Résultat avant impôts	797	891
Impôts sur le résultat (note 22)	138	188
Résultat net	659 \$	703 \$
Résultat net attribué aux contrats avec participation	(1)	(10)
Résultat net attribué aux actionnaires	660 \$	713 \$
Dividendes sur actions privilégiées (note 17)	22	22
Résultat net attribué à l'actionnaire ordinaire	638 \$	691 \$
Résultat de base par action ordinaire (en dollars) (note 24)	5,88 \$	6,36 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

États du résultat global consolidés

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars)	2020	2019
Résultat net	659 \$	703 \$
Autres éléments du résultat global, nets d'impôts		
Éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement dans le résultat net :		
Actifs financiers disponibles à la vente		
Profits (pertes) latents sur les actifs financiers disponibles à la vente	96	83
Reclassement des pertes (profits) sur les actifs financiers disponibles à la vente inclus dans le résultat net	(22)	(14)
	74	69
Couverture d'investissements nets		
Profits (pertes) latents résultant de la conversion des établissements étrangers	(33)	(62)
Couverture d'investissements nets dans des établissements étrangers	31	49
	(2)	(13)
Couverture de flux de trésorerie		
Profits (pertes) latents sur les couvertures de flux de trésorerie	1	(2)
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le résultat net :		
Réévaluation relative aux avantages postérieurs à l'emploi	(54)	(21)
Total des autres éléments du résultat global	19	33
Résultat global	678 \$	736 \$
Résultat global attribué aux contrats avec participation	(1)	(10)
Résultat global attribué aux actionnaires	679 \$	746 \$

Impôts sur le résultat inclus dans les autres éléments du résultat global

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars)	2020	2019
Recouvrement (charge) d'impôts sur le résultat relatif à :		
Éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement dans le résultat net :		
Pertes (profits) latents sur les actifs financiers disponibles à la vente	(33)\$	(28)\$
Reclassement des profits (pertes) sur les actifs financiers disponibles à la vente inclus dans le résultat net	7	5
Couverture d'investissements nets dans des établissements étrangers	(6)	(9)
	(32)	(32)
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le résultat net :		
Réévaluation relative aux avantages postérieurs à l'emploi	19	8
Recouvrement (charge) d'impôts total sur le résultat inclus dans les autres éléments du résultat global	(13)\$	(24)\$

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

États de la situation financière consolidés

Aux 31 décembre (en millions de dollars)	2020	2019
Actif		
Placements (note 5)		
Trésorerie et placements à court terme	1 593 \$	1 005 \$
Obligations	31 762	27 189
Actions	3 168	3 024
Prêts hypothécaires et autres prêts	2 801	3 870
Instruments financiers dérivés (note 8)	1 651	1 003
Avances sur contrats	881	900
Autres placements	453	429
Immeubles de placement	1 916	2 077
	44 225	39 497
Autres éléments d'actif (note 9)	2 897	2 147
Actif de réassurance (note 14)	1 808	1 030
Immobilisations corporelles (note 10)	371	394
Actif d'impôts différés (note 22)	23	24
Immobilisations incorporelles (note 11)	773	805
Goodwill (note 11)	556	606
Actif total du fonds général	50 653	44 503
Actif net des fonds distincts (note 12)	32 815	27 868
Actif total	83 468 \$	72 371 \$
Passif		
Passif relatif aux contrats d'assurance (note 14)	36 527 \$	30 665 \$
Passif relatif aux contrats d'investissement (note 14)	575	630
Instruments financiers dérivés (note 8)	569	431
Autres éléments de passif (note 15)	6 846	6 079
Passif d'impôts différés (note 22)	248	287
Débitures (note 16)	653	652
Passif total du fonds général	45 418	38 744
Passif relatif à l'actif net des fonds distincts (note 12)	32 815	27 868
Passif total	78 233 \$	66 612 \$
Capitaux propres		
Capital social et surplus d'apport	2 180 \$	2 180 \$
Résultats non distribués et cumul des autres éléments du résultat global	3 014	3 537
Comptes des contrats avec participation	41	42
	5 235	5 759
Passif et capitaux propres totaux	83 468 \$	72 371 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.



Denis Ricard
Président et chef de la direction



Danielle G. Morin
Présidente du comité d'audit

États des variations des capitaux propres consolidés

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars)

	Comptes des contrats avec participation	Actions ordinaires (note 17)	Actions privilégiées (note 17)	Surplus d'apport	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global (note 18)	Total
Solde au 31 décembre 2018	52 \$	1 655 \$	525 \$	23 \$	3 440 \$	23 \$	5 718 \$
Résultat net attribué aux actionnaires	—	—	—	—	713	—	713
Résultat net attribué aux contrats avec participation	(10)	—	—	—	—	—	(10)
Autres éléments du résultat global	—	—	—	—	—	33	33
Résultat global de l'exercice	(10)	—	—	—	713	33	736
Transactions relatives aux capitaux propres							
Transfert des avantages postérieurs à l'emploi (note 26)	—	—	—	—	(21)	21	—
Transfert du régime d'options d'achat d'actions	—	—	—	(23)	—	—	(23)
Dividendes sur actions ordinaires	—	—	—	—	(651)	—	(651)
Dividendes sur actions privilégiées	—	—	—	—	(22)	—	(22)
Autres	—	—	—	—	1	—	1
	—	—	—	(23)	(693)	21	(695)
Solde au 31 décembre 2019	42	1 655	525	—	3 460	77	5 759
Résultat net attribué aux actionnaires	—	—	—	—	660	—	660
Résultat net attribué aux contrats avec participation	(1)	—	—	—	—	—	(1)
Autres éléments du résultat global	—	—	—	—	—	19	19
Résultat global de l'exercice	(1)	—	—	—	660	19	678
Transactions relatives aux capitaux propres							
Transfert des avantages postérieurs à l'emploi (note 26)	—	—	—	—	(54)	54	—
Dividendes sur actions ordinaires	—	—	—	—	(1 181)	—	(1 181)
Dividendes sur actions privilégiées	—	—	—	—	(22)	—	(22)
Autres	—	—	—	—	1	—	1
	—	—	—	—	(1 256)	54	(1 202)
Solde au 31 décembre 2020	41 \$	1 655 \$	525 \$	— \$	2 864 \$	150 \$	5 235 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

États des flux de trésorerie consolidés

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars)	2020	2019
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Résultat avant impôts	797 \$	891 \$
Charges financières	52	56
Impôts payés, nets des remboursements	(163)	(241)
Activités opérationnelles sans effet sur la trésorerie :		
Augmentation (diminution) du passif relatif aux contrats d'assurance	5 899	4 807
Augmentation (diminution) du passif relatif aux contrats d'investissement	(55)	—
Diminution (augmentation) de l'actif de réassurance	(807)	(95)
Pertes (profits) latents sur les placements	(3 211)	(3 271)
Provisions pour pertes	58	40
Amortissement des primes et des escomptes	22	15
Autres amortissements	219	210
Dépréciation du goodwill (note 20)	24	22
Gain sur le règlement d'une contrepartie conditionnelle	—	(14)
Gain sur cession d'entreprise (note 4)	(16)	—
Autres éléments sans effet sur la trésorerie	(431)	68
Activités opérationnelles ayant un effet sur la trésorerie :		
Ventes, échéances et remboursements liés aux placements	15 965	14 688
Achats liés aux placements	(16 200)	(16 315)
Pertes (profits) réalisés sur les placements	(48)	(30)
Autres éléments ayant un effet sur la trésorerie	(283)	(49)
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités opérationnelles	1 822	782
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisitions d'entreprises, nettes de trésorerie	—	(6)
Cession d'entreprise, nette de trésorerie	79	—
Ventes (achats) d'immobilisations corporelles et incorporelles	(68)	(150)
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'investissement	11	(156)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Rachat de débetures (note 16)	—	(250)
Remboursement d'obligations locatives ¹	(18)	(15)
Dividendes sur actions ordinaires	(1 181)	(351)
Dividendes sur actions privilégiées	(22)	(22)
Intérêts payés sur débetures	(20)	(23)
Intérêts payés sur obligations locatives	(4)	(4)
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités de financement	(1 245)	(665)
Gains (pertes) de conversion sur trésorerie	—	(2)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et placements à court terme	588	(41)
Trésorerie et placements à court terme au début	1 005	1 046
Trésorerie et placements à court terme à la fin	1 593 \$	1 005 \$
Information supplémentaire :		
Trésorerie	1 333 \$	698 \$
Placements à court terme	260	307
Total de la trésorerie et placements à court terme	1 593 \$	1 005 \$

¹ Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020, les obligations locatives, présentées dans *Autres éléments de passif* aux états de la situation financière consolidés, comprennent un montant de 8 \$ (12 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019) n'ayant pas d'effet sur la trésorerie, principalement attribuable à de nouvelles obligations.

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices terminés les 31 décembre 2020 et 2019 (en millions de dollars, sauf indication contraire)

1 › Information générale

L'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. est une société d'assurance de personnes constituée en vertu de la Loi sur les sociétés par actions du Québec, régie par la Loi sur les assureurs et relevant de l'AMF. L'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. et ses filiales (iA Assurance ou la société) offrent une gamme variée de produits d'assurance vie et maladie, d'épargne et de retraite, des fonds communs de placement, des valeurs mobilières, des prêts hypothécaires ainsi que des produits d'assurance auto et habitation, d'assurance crédit, d'assurance et de garanties de remplacement, de garanties prolongées et autres produits auxiliaires pour les services aux concessionnaires ainsi que d'autres produits et services financiers. Les produits et les services de la société sont offerts sur base individuelle et collective et s'étendent à l'ensemble du Canada ainsi qu'aux États-Unis.

Le 1^{er} janvier 2019, iA Assurance et iA Société financière inc. (iA Société financière) ont complété une opération aux termes de laquelle iA Société financière est devenue la société de gestion de portefeuille propriétaire de toutes les actions ordinaires de la société par voie d'un plan d'arrangement en vertu de la Loi sur les compagnies (Québec) et de la Loi sur les sociétés par actions du Québec (l'arrangement).

Aux termes de l'arrangement, la totalité des actions ordinaires de la société en circulation au 1^{er} janvier 2019 ont été échangées contre des actions ordinaires nouvellement émises de iA Société financière, à raison d'une action pour une. Les actions privilégiées et les débetures de la société émises et en circulation demeurent émises par cette dernière et ont été garanties par iA Société financière, conformément aux modalités de l'arrangement. iA Société financière est un « émetteur absorbant » de la société au sens attribué à ce terme dans la réglementation en valeurs mobilières à l'égard des actions ordinaires émises précédemment de la société. Ce changement n'a pas eu d'incidence financière sur les états financiers de la société.

Le 1^{er} janvier 2020, l'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. et sa filiale L'Excellence, Compagnie d'assurance-vie ont fusionné. La fusion a été comptabilisée à la valeur comptable et n'a eu aucun effet sur les états financiers consolidés (les états financiers).

La publication des présents états financiers a été autorisée par le conseil d'administration de la société le 11 février 2021.

2 › Principales méthodes comptables

a) Principes de présentation

Les états financiers de la société sont établis conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) applicables au 31 décembre 2020. Les IFRS sont publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et sont fondées sur les International Financial Reporting Standards, les International Accounting Standards (IAS) et les interprétations formulées par l'IFRS Interpretations Committee (IFRS IC).

Les IFRS ne comportent actuellement pas de normes d'évaluation des contrats d'assurance. Conséquemment, comme permis par IFRS 4 *Contrats d'assurance*, le passif relatif aux contrats d'assurance est déterminé conformément aux normes actuarielles reconnues du Canada selon la méthode canadienne axée sur le bilan (MCAB).

Les états financiers sont présentés en millions de dollars canadiens. Le dollar canadien est la devise fonctionnelle et de présentation de la société. Les éléments inclus dans l'état de la situation financière sont présentés selon un principe de liquidité, et chaque poste inclut à la fois des soldes courants et des soldes non courants, s'il y a lieu.

b) Estimations, hypothèses, jugements importants et impacts de la pandémie liée à la COVID-19

La préparation des états financiers exige que la direction exerce son jugement, effectue des estimations et établisse des hypothèses qui influent sur les montants d'actifs et de passifs présentés, sur le résultat net et sur l'information complémentaire. La direction a exercé son jugement, a effectué des estimations et a établi les hypothèses décrites dans les notes ci-dessous.

Détermination du contrôle aux fins de la consolidation	Note 2, section c) « Principes et méthode de consolidation » Note 7 « Gestion des risques associés aux instruments financiers », section b) iii) « Autre information sur le risque de crédit – Intérêts dans des entités structurées non consolidées »
Juste valeur et dépréciation des instruments financiers et juste valeur des immeubles de placement	Note 2, section d) « Placements et produits de placement » Note 5 « Placements et produits de placement » Note 6 « Juste valeur des instruments financiers et des immeubles de placement » Note 7 « Gestion des risques associés aux instruments financiers »
Classification des contrats, détermination du passif relatif aux contrats d'assurance et du passif relatif aux contrats d'investissement et détermination de l'actif de réassurance	Note 2, section j) « Actif de réassurance » Note 2, section k) « Passif relatif aux contrats d'assurance et passif relatif aux contrats d'investissement » Note 14 « Passif relatif aux contrats d'assurance et passif relatif aux contrats d'investissement »
Goodwill et immobilisations incorporelles	Note 2, section g) « Immobilisations incorporelles » Note 2, section h) « Goodwill » Note 11 « Immobilisations incorporelles et goodwill »
Impôts sur le résultat	Note 2, section m) « Impôts sur le résultat » Note 22 « Impôts sur le résultat »
Avantages postérieurs à l'emploi	Note 2, section s) « Avantages postérieurs à l'emploi » Note 26 « Avantages postérieurs à l'emploi »
Détermination des secteurs et méthodologie d'allocation dans la présentation de l'information sectorielle	Note 23 « Information sectorielle »

Les résultats réels peuvent différer des estimations faites par la direction. Les estimations et les hypothèses sont périodiquement l'objet d'une révision en fonction de l'évolution des circonstances et des faits pertinents, et les changements sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle la révision est effectuée ainsi que dans les périodes ultérieures touchées par cette révision. Les principales méthodes comptables, estimations et hypothèses utilisées sont détaillées dans les notes ci-après lorsque cela s'avère significatif et pertinent.

Impacts de la pandémie liée à la COVID-19

Depuis le début de l'année 2020, la propagation du virus de la COVID-19, élevée au rang de pandémie par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) le 11 mars 2020, a provoqué des turbulences dans les marchés financiers, a entraîné de l'incertitude sur le plan économique, en plus de perturber les activités de la communauté des affaires et des citoyens. La pandémie liée à la COVID-19 a forcé les gouvernements à mettre en œuvre des mesures exceptionnelles pour freiner la progression de la crise rattachée à la pandémie. Ces mesures, qui comprennent des interdictions de voyage, des périodes d'isolement et la distanciation sociale, ont perturbé les économies et les marchés financiers mondiaux. Les gouvernements et les banques centrales ont mis en place des interventions monétaires et fiscales importantes afin de stabiliser les conditions économiques. Le programme de gestion des risques de la société a permis d'atténuer en partie les effets négatifs de la crise sur ses résultats de l'exercice terminé le 31 décembre 2020. De plus, la société a déployé des initiatives afin de soutenir sa clientèle et d'atténuer les impacts de la crise. En ce qui concerne l'exploitation de la société, des mesures sont appliquées afin de protéger la santé et la sécurité des employés, tout en assurant la continuité des activités.

Pour le moment, il est impossible d'évaluer de façon fiable la durée et l'ampleur des impacts que pourraient avoir ces éléments sur les résultats financiers futurs de la société, et ce, en raison des incertitudes toujours présentes au 31 décembre 2020. Les estimations, hypothèses et jugements importants faits par la direction utilisés dans la préparation de ces états financiers prennent en compte ces incertitudes et se reflètent principalement dans les actifs et les passifs de la société suivants :

Juste valeur des instruments financiers et des immeubles de placement

Les variations des facteurs de marché, tels que les taux d'intérêt, le cours des actions et les taux de change, causées par la COVID-19 ont fait varier la juste valeur des instruments financiers. De même, les projections financières servant à établir la juste valeur des immeubles de placement ont été revues, ce qui a entraîné une baisse de la juste valeur des immeubles de placement, comptabilisée à titre de variation de la juste valeur dans les revenus de placements.

Les immeubles de placement ainsi que les obligations et les actions classées comme étant désignées à la juste valeur par le biais du résultat net appartiennent au passif relatif aux contrats d'assurance. Conséquemment, les variations de la juste valeur de ces actifs sont compensées par les variations du passif relatif aux contrats d'assurance en vertu de la MCAB.

Les notes 5 « Placements et produits de placement » et 6 « Juste valeur des instruments financiers et des immeubles de placement » présentent la juste valeur des actifs et des passifs financiers ainsi que celle des immeubles de placement.

Goodwill

Dans le cadre du suivi des indices de dépréciation, la révision des projections financières, lesquelles considèrent les effets de la COVID-19, a eu pour effet de réduire la valeur comptable du goodwill d'une unité génératrice de trésorerie (UGT) de la société. Cette dépréciation est comptabilisée à titre de dépréciation du goodwill à la note 11 « Immobilisations incorporelles et goodwill » et à la note 20 « Frais généraux ». Au 31 décembre 2020, aucun autre indice de dépréciation en lien avec la COVID-19 n'a été identifié.

Passif relatif aux contrats d'assurance et passif relatif aux contrats d'investissement

Les modifications des méthodes et des hypothèses ainsi que l'incidence des fluctuations des taux de change entrant dans le calcul des provisions mathématiques et autres passifs relatifs aux contrats d'assurance, de même que les hypothèses financières utilisées dans le calcul du passif relatif aux contrats d'investissement, prennent en compte les incertitudes économiques liées à la COVID-19, telles que l'impact sur la hausse temporaire de mortalité et les hypothèses d'abandon de certaines polices. Se référer à la note 14 « Passif relatif aux contrats d'assurance et passif relatif aux contrats d'investissement ».

Avantages postérieurs à l'emploi – Passif net découlant de l'obligation au titre des prestations définies

La COVID-19 a compté de manière importante dans les changements apportés aux hypothèses financières utilisées dans l'évaluation de l'obligation au titre des prestations définies ainsi que dans le rendement des actifs des régimes à prestations définies, ce qui a entraîné une augmentation du passif net découlant de l'obligation au titre des prestations définies, engendrant une perte actuarielle comptabilisée en réduction des autres éléments du résultat global, comme présenté à la note 26 « Avantages postérieurs à l'emploi ».

Les résultats réels peuvent différer des estimations, comme mentionné ci-dessus.

c) Principes et méthode de consolidation

Les entités au sein desquelles la société exerce un contrôle sont consolidées. Le contrôle est défini comme étant l'exposition ou le droit à des rendements variables en raison de liens avec une entité émettrice et en raison de la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir détenu sur celle-ci. La société détient le pouvoir lorsqu'il existe des droits effectifs qui lui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes, à savoir les activités qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entité émettrice. La direction utilise son jugement pour déterminer si elle exerce un contrôle, particulièrement dans l'évaluation de sa capacité à exercer son pouvoir afin de générer des rendements variables. Les entités sont consolidées à partir de la date d'obtention du contrôle et sont exclues de la consolidation à compter de la date de cessation de contrôle. L'acquisition d'une filiale est comptabilisée selon la méthode de l'acquisition, et la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur de l'actif net identifiable de la filiale constitue le goodwill. Les méthodes comptables utilisées dans les états financiers sont uniformes pour des transactions et des événements semblables. Les soldes intersociétés, ainsi que les produits et les charges liés aux transactions intersociétés, sont éliminés lors de la consolidation.

La société comptabilise par mise en équivalence les partenariats en coentreprise et les entités sur lesquelles elle a une influence notable. L'influence notable est définie comme étant le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles d'une entité sans toutefois exercer un contrôle sur ces politiques. Une influence notable est présumée exister lorsque la société détient 20 % ou plus des droits de vote de l'entité. Une coentreprise existe lorsque la société exerce un contrôle conjoint dans un partenariat et a des droits sur l'actif net de ce partenariat. Le contrôle conjoint est le partage du contrôle en vertu d'une entente contractuelle et n'existe que lorsque les décisions à l'égard des activités pertinentes nécessitent le consentement unanime des parties qui partagent le contrôle. La société comptabilise sa quote-part de l'actif net et sa quote-part des résultats de l'entreprise détenue en utilisant des politiques comptables uniformes pour des transactions et des événements similaires.

d) Placements et produits de placement

Les placements comprennent les actifs financiers, soit la trésorerie et les placements à court terme, les obligations, les actions, les prêts hypothécaires et autres prêts, les instruments financiers dérivés, les avances sur contrats, les autres placements ainsi que les immeubles de placement.

Les actifs financiers sont classés dans l'une des catégories suivantes :

- actifs à la juste valeur par le biais du résultat net, y compris les actifs détenus à des fins de transaction et les actifs désignés à la juste valeur par le biais du résultat net;
- actifs disponibles à la vente, inscrits à la juste valeur avec variation de juste valeur comptabilisée dans *Autres éléments du résultat global*;
- actifs détenus jusqu'à l'échéance, comptabilisés au coût amorti;
- prêts et créances, comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le classement des actifs financiers est déterminé lors de la comptabilisation initiale en fonction de leur nature et de leur utilisation par la société. L'option de juste valeur, qui consiste à désigner les actifs financiers dans la catégorie des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net, est utilisée par la société pour les actifs appariant le passif relatif aux contrats d'assurance et le passif relatif aux contrats d'investissement, à l'exception des prêts hypothécaires et autres prêts et des obligations qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ainsi, le passif relatif aux contrats d'assurance et le passif relatif aux contrats d'investissement sont ajustés en fonction de la variation de la juste valeur des actifs qui les appariant. Les variations de la juste valeur des actifs appariant les passifs et les variations correspondantes du passif relatif à ces contrats d'assurance et du passif relatif aux contrats d'investissement sont donc imputées directement à l'état des résultats, évitant ainsi une disparité de traitement en matière de comptabilisation.

Les obligations et les actions ne servant pas à appairer le passif relatif aux contrats d'assurance et le passif relatif aux contrats d'investissement sont classées comme étant disponibles à la vente. Les prêts hypothécaires et autres prêts ainsi que les obligations qui ne sont pas cotés sur un marché actif sont classés comme étant prêts et créances. Les obligations cotées sur un marché actif liées aux passifs de titrisation sont classées comme des actifs détenus jusqu'à l'échéance. En 2019, la société ne détenait aucun actif financier dans la catégorie des actifs détenus jusqu'à l'échéance.

La société applique la méthode de comptabilisation à la date de transaction, soit la date à laquelle la société s'engage à acheter ou à vendre les actifs. Les coûts de transaction liés aux actifs financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à l'état des résultats au moment où ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs aux actifs disponibles à la vente sont incorporés au coût de l'actif et, dans le cas des obligations, ces coûts sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les coûts de transaction liés aux prêts et créances ainsi qu'aux actifs détenus jusqu'à l'échéance sont capitalisés au coût de l'actif et amortis aux résultats selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les placements sont comptabilisés selon les méthodes décrites ci-dessous.

i) Trésorerie et placements à court terme

La trésorerie et les placements à court terme correspondent à l'encaisse, aux paiements en circulation et aux titres à revenu fixe détenus afin de respecter des engagements à court terme. L'encaisse et les paiements en circulation sont classés comme étant prêts et créances et sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les titres à revenu fixe sont classés comme étant détenus à des fins de transaction et sont comptabilisés à la juste valeur.

ii) Obligations

Désignées à la juste valeur par le biais du résultat net

Les obligations désignées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisées à la juste valeur. Les profits et pertes réalisés à la vente ainsi que les profits et pertes latents sont comptabilisés immédiatement à l'état des résultats dans *Variation de la juste valeur des placements* et les revenus d'intérêts gagnés sont inscrits dans *Intérêts et autres produits tirés des placements*.

Disponibles à la vente

Les obligations classées comme étant disponibles à la vente sont présentées à la juste valeur. Les profits et pertes latents sont comptabilisés dans *Autres éléments du résultat global*, à l'exception de la portion relative aux variations de change, qui est comptabilisée à l'état des résultats. Les profits ou pertes réalisés lors de la disposition sont reclassés à l'état des résultats dans *Intérêts et autres produits tirés des placements*. Les intérêts ainsi que les primes et escomptes sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisés à l'état des résultats dans *Intérêts et autres produits tirés des placements*.

À chaque date des états financiers, les obligations classées comme étant disponibles à la vente font l'objet de tests de dépréciation. La société tient compte d'une perte de valeur si elle juge qu'elle ne sera probablement pas en mesure de recouvrer tous les montants exigibles selon les modalités contractuelles de l'obligation en raison d'une indication objective de dépréciation telle que les difficultés financières de l'émetteur, une faillite ou un défaut de paiement du capital ou des intérêts. Lorsqu'il y a dépréciation, le cumul des pertes de valeur antérieurement inscrit dans *Cumul des autres éléments du résultat global* est reclassé comme une perte de valeur à l'état des résultats dans *Produits de placement*. Les obligations dépréciées continuent d'être comptabilisées à la juste valeur. Les baisses de valeur subséquentes sont comptabilisées à l'état des résultats et font l'objet d'évaluations à chaque date des états financiers pour déterminer s'il y a reprise de valeur. S'il y a reprise de valeur, les pertes de valeur inscrites à l'état des résultats peuvent être renversées si l'augmentation peut être objectivement liée à un événement postérieur à la comptabilisation de la perte de valeur.

Détenues jusqu'à l'échéance

Les obligations classées comme étant détenues jusqu'à l'échéance sont comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts calculés selon cette méthode ainsi que les profits ou pertes réalisés à la disposition de ces titres sont comptabilisés dans *Intérêts et autres produits tirés des placements* à l'état des résultats.

À chaque date des états financiers, les obligations classées comme étant détenues jusqu'à l'échéance font l'objet de tests de dépréciation. La société tient compte d'une perte de valeur si elle juge qu'elle ne sera probablement pas en mesure de recouvrer tous les montants exigibles selon les modalités contractuelles de l'obligation en raison d'une indication objective de dépréciation telle que les difficultés financières de l'émetteur, une faillite ou un défaut de paiement du capital ou des intérêts. Lorsqu'il y a dépréciation, une provision pour pertes est constituée, laquelle correspond à l'écart entre la valeur comptable de l'actif et le montant recouvrable évalué en fonction des flux de trésorerie futurs estimés actualisés au taux d'intérêt effectif initial. Cette provision est reconnue immédiatement à l'état des résultats. Lorsque les effets de ce qui a causé la dépréciation commencent à s'estomper et que les paiements futurs sont raisonnablement assurés, la provision est réduite ou renversée, et les changements relatifs à la provision pour pertes sont imputés à l'état des résultats.

Prêts et créances

Les obligations qui proviennent d'émissions privées et qui ne sont pas cotées sur un marché actif sont classées comme étant prêts et créances. Ces obligations sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts calculés selon cette méthode ainsi que les profits ou pertes réalisés à la disposition de ces titres sont comptabilisés dans *Intérêts et autres produits tirés des placements* à l'état des résultats.

À chaque date des états financiers, les obligations classées comme étant prêts et créances font l'objet de tests de dépréciation. La société tient compte d'une perte de valeur si elle juge qu'elle ne sera probablement pas en mesure de recouvrer tous les montants exigibles selon les modalités contractuelles de l'obligation en raison d'une indication objective de dépréciation telle que les difficultés financières de l'émetteur, une faillite ou un défaut de paiement du capital ou des intérêts. Lorsqu'il y a dépréciation, une provision pour pertes est constituée, laquelle correspond à l'écart entre la valeur comptable de l'actif et le montant recouvrable évalué en fonction des flux de trésorerie futurs estimés actualisés au taux d'intérêt effectif initial. Cette provision est reconnue immédiatement à l'état des résultats. Lorsque les effets de ce qui a causé la dépréciation commencent à s'estomper et que les paiements futurs sont raisonnablement assurés, la provision est réduite ou renversée, et les changements relatifs à la provision pour pertes sont imputés à l'état des résultats.

iii) Actions*Désignées à la juste valeur par le biais du résultat net*

Les actions désignées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisées à la juste valeur. Les profits et pertes réalisés à la vente ainsi que les profits et pertes latents sont comptabilisés immédiatement dans *Variation de la juste valeur des placements* à l'état des résultats. Les revenus de dividendes sont comptabilisés dans *Intérêts et autres produits tirés des placements* à l'état des résultats dès qu'est établi le droit de la société à en recevoir le paiement.

Disponibles à la vente

Les actions classées comme étant disponibles à la vente sont présentées à la juste valeur. Les profits et pertes latents et les variations de change sont comptabilisés dans *Autres éléments du résultat global*. Les profits ou pertes réalisées lors de la disposition sont reclassés à l'état des résultats dans *Intérêts et autres produits tirés des placements*. Les revenus de dividendes sont comptabilisés dans *Intérêts et autres produits tirés des placements* à l'état des résultats dès qu'est établi le droit de la société à en recevoir le paiement.

À chaque date des états financiers, les actions classées comme étant disponibles à la vente font l'objet de tests de dépréciation. La société comptabilise une perte de valeur lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation telle que toute donnée observable indiquant des difficultés financières importantes de l'émetteur ou des changements survenus dans l'environnement économique, juridique ou technologique et ayant des effets négatifs sur l'émetteur. Une baisse significative ou prolongée de la juste valeur de l'action en deçà de son coût constitue également une indication objective de dépréciation. Pour les actions ayant des caractéristiques et un comportement semblables à un instrument de dette, la société tient compte d'une perte de valeur s'il existe une indication objective de dépréciation et qu'elle juge qu'elle ne sera pas en mesure de recouvrer les sommes investies.

Lorsqu'il y a dépréciation, le cumul des pertes de valeur antérieurement inscrit dans *Cumul des autres éléments du résultat global* est reclassé comme une perte de valeur à l'état des résultats dans *Intérêts et autres produits tirés des placements*. Les actions dépréciées continuent d'être comptabilisées à la juste valeur. Toute baisse de valeur subséquente à la dépréciation est comptabilisée à l'état des résultats, alors que toute hausse de valeur est comptabilisée dans *Autres éléments du résultat global*. Les reprises de valeur sur les titres dépréciés ne sont comptabilisées à l'état des résultats qu'à partir du moment où le titre est vendu ou décomptabilisé.

iv) Prêts hypothécaires et autres prêts*Prêts et créances*

Les autres prêts sont constitués de prêts personnels. Les prêts hypothécaires et autres prêts classés comme étant prêts et créances sont présentés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, nets d'une provision pour pertes, le cas échéant. Les intérêts ainsi que les profits et les pertes réalisés à la disposition de ces titres sont comptabilisés dans *Intérêts et autres produits tirés des placements* à l'état des résultats.

À chaque date des états financiers, la société soumet individuellement les prêts à un test de dépréciation. Un test collectif est par la suite réalisé avec des groupes d'actifs ayant des risques similaires, y compris les prêts évalués individuellement qui ne présentaient aucune indication de dépréciation. Sur base collective, la société tient compte des caractéristiques de risque similaires comme le type de prêt, le secteur d'activité, la situation géographique, d'éventuels retards de paiement observés et d'autres facteurs pertinents. Sur base individuelle, la société tient compte d'une perte de valeur si elle juge qu'elle ne sera probablement pas en mesure de recouvrer le plein montant du capital et des intérêts à l'échéance en raison d'une indication objective de dépréciation telle que les difficultés financières de l'emprunteur, une faillite ou un défaut de paiement du capital ou des intérêts. Lorsqu'il y a dépréciation, une provision pour pertes est constituée, laquelle correspond à l'écart entre la valeur comptable du prêt et le montant recouvrable évalué en fonction des flux de trésorerie futurs estimés actualisés au taux d'intérêt effectif initial. Les flux de trésorerie futurs estimés tiennent compte de la juste valeur de toute garantie sous-jacente au prêt, déduction faite des coûts y étant relatifs. Lorsque les effets de ce qui a causé la dépréciation commencent à s'estomper et que les paiements futurs sont raisonnablement assurés, la provision est réduite ou renversée. Lorsqu'il n'y a plus de probabilité réaliste de recouvrement ou lorsque l'actif est décomptabilisé à la suite de l'exercice de la garantie ou de la vente de l'actif, la provision inscrite est radiée et diminuée de tout recouvrement. Tous les changements touchant la provision pour pertes sont imputés à l'état des résultats.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée sur un prêt, les produits d'intérêts ultérieurs sont comptabilisés sur la base du taux d'intérêt utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs en vue d'évaluer la perte de juste valeur. Lorsque des paiements contractuels présentent un retard de 90 jours et plus dans le cas des prêts hypothécaires et de 120 jours et plus dans le cas des autres prêts, les intérêts contractuels ne sont plus comptabilisés. Les intérêts contractuels sont comptabilisés de nouveau lorsque les paiements contractuels n'ont plus de retard et sont considérés comme des paiements courants.

Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net

Les prêts hypothécaires et autres prêts désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur. Les profits et pertes réalisés à la vente ainsi que les profits et pertes latents sont comptabilisés immédiatement à l'état des résultats dans *Variation de la juste valeur des placements* et les revenus d'intérêts gagnés sont inscrits dans *Intérêts et autres produits tirés des placements*.

*Titrisation de prêts hypothécaires***Prêts hypothécaires résidentiels**

La société a transféré les risques et les avantages liés aux prêts titrisés. Les critères de décomptabilisation de l'actif sont satisfaits dans le cadre de la titrisation de prêts hypothécaires résidentiels et, par conséquent, la société a décomptabilisé ces prêts. Le passif relatif au montant de la contrepartie reçue lors de l'opération initiale de titrisation demeure inscrit dans *Autres éléments de passif*. Les charges d'intérêts sur le passif sont inscrites dans *Charges financières* à l'état des résultats.

Au 31 décembre 2019, la société avait conservé la quasi-totalité des risques et des avantages liés aux prêts transférés et les critères de décomptabilisation de l'actif n'étaient pas satisfaits dans le cadre de la titrisation de prêts hypothécaires résidentiels. La société continuait de comptabiliser les prêts hypothécaires résidentiels à l'état de la situation financière, et un passif relatif au montant de la contrepartie reçue était inscrit dans *Autres éléments de passif*. Les revenus d'intérêts sur les prêts titrisés étaient comptabilisés dans *Intérêts et autres produits tirés des placements* à l'état des résultats selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et les charges d'intérêts sur le passif étaient inscrites dans *Charges financières* à l'état des résultats.

Prêts hypothécaires multirésidentiels et non résidentiels

Puisque la société conserve la quasi-totalité des risques et des avantages liés aux prêts transférés, les critères de décomptabilisation de l'actif ne sont pas satisfaits dans le cadre de la titrisation de prêts hypothécaires multirésidentiels et non résidentiels. La société continue de comptabiliser les prêts hypothécaires multirésidentiels et non résidentiels à l'état de la situation financière, et un passif relatif au montant de la contrepartie reçue est inscrit dans *Autres éléments de passif*. Les revenus d'intérêts sur les prêts titrisés continuent à être comptabilisés dans *Intérêts et autres produits tirés des placements* à l'état des résultats selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et les charges d'intérêts sur le passif sont inscrites dans *Charges financières* à l'état des résultats.

v) Instruments financiers dérivés

La société utilise des instruments financiers dérivés dans le but de gérer les risques de change, de taux d'intérêt, de crédit et d'autres risques de marché auxquels l'exposent des actifs et des passifs spécifiques. Les instruments financiers dérivés, classés comme étant détenus à des fins de transaction, sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date d'acquisition et sont réévalués à leur juste valeur par la suite. Les instruments financiers dérivés ayant une juste valeur positive sont présentés à titre d'actifs alors que les instruments financiers dérivés ayant une juste valeur négative sont présentés à titre de passifs. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans *Variation de la juste valeur des placements* à l'état des résultats sauf si les instruments financiers dérivés font partie d'une relation de couverture qualifiée comme décrit ci-après.

Comptabilité de couverture

Lorsque la société détermine que la comptabilité de couverture est appropriée, une relation de couverture est désignée et documentée dès son origine.

L'efficacité de la couverture est évaluée dès l'origine et à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, et ce, pendant toute la durée de la couverture. La comptabilité de couverture, qui permet de comptabiliser les effets de sens inverse des instruments de couverture et des éléments couverts de la même façon, ne peut être appliquée que s'il est démontré que la relation est efficace. S'il est établi que l'instrument de couverture n'est plus une couverture efficace, si l'instrument de couverture est vendu ou si la transaction prévue a cessé d'être hautement probable, la société cesse d'appliquer la comptabilité de couverture de façon prospective.

Couverture de juste valeur

Les variations de juste valeur des instruments de couverture ainsi que les variations de juste valeur de l'actif découlant du risque couvert sont comptabilisées dans *Variation de la juste valeur des placements* à l'état des résultats. Par le fait même, le gain ou la perte relatifs à la portion inefficace de la couverture est reconnu dans *Résultat net*.

Couverture de flux de trésorerie

La part efficace des variations de juste valeur des instruments de couverture est comptabilisée dans *Autres éléments du résultat global*. Le gain ou la perte relatifs à la part inefficace est immédiatement comptabilisé dans *Variation de la juste valeur des placements* à l'état des résultats. Lorsque les gains et les pertes cumulés dans *Autres éléments du résultat global* relativement à l'élément couvert ont une incidence sur les résultats au cours de la période, ils sont reclassés à l'état des résultats et, lorsqu'ils ont une incidence sur l'état de la situation financière, ils sont reclassés à l'état de la situation financière.

Couverture d'investissement net

La société utilise des contrats à terme de gré à gré sur devises comme éléments de couverture du risque de change lié aux investissements nets dans des établissements à l'étranger. La part efficace des variations de juste valeur des instruments de couverture est comptabilisée dans *Autres éléments du résultat global*. Le gain ou la perte relatifs à la part inefficace est immédiatement comptabilisé dans *Variation de la juste valeur des placements* à l'état des résultats. Les gains et les pertes cumulés dans *Autres éléments du résultat global* sont reclassés à l'état des résultats au cours de la période pendant laquelle l'investissement net dans un établissement étranger fait l'objet d'une disposition totale ou partielle.

vi) Instruments financiers dérivés incorporés

Les instruments financiers dérivés incorporés sont séparés du contrat hôte et comptabilisés distinctement à la juste valeur si les caractéristiques économiques et les risques liés à l'instrument financier dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte, si les modalités de l'instrument financier dérivé incorporé sont les mêmes que celles d'un instrument financier dérivé autonome et si l'instrument hôte lui-même n'est pas comptabilisé à la juste valeur par le biais du résultat net. Les variations de la juste valeur des instruments financiers dérivés incorporés sont présentées dans *Variation de la juste valeur des placements* à l'état des résultats.

vii) Avances sur contrats

Les avances sur contrats, classées comme étant prêts et créances, correspondent au solde de capital non remboursé et sont entièrement garanties par la valeur de rachat des contrats d'assurance à l'égard desquels les prêts sont consentis.

viii) Autres placements

Les autres placements comprennent les placements dans des entreprises associées et des partenariats en coentreprise ainsi que les billets à recevoir. Les billets à recevoir sont classés comme étant prêts et créances et sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les placements dans des entreprises associées et des partenariats en coentreprise sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence, telle que décrite dans la présente note, à la section c) intitulée « Principes et méthode de consolidation ».

ix) Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont des immeubles qui sont détenus pour en tirer des revenus de location ou pour valoriser le capital et que la société n'occupe pas pour son propre usage. Les immeubles de placement sont comptabilisés au prix de la transaction majoré des coûts de transaction lors de l'acquisition. Par la suite, ces immeubles sont évalués à la juste valeur, sauf dans le cas des immeubles en construction, dont la juste valeur ne peut être évaluée de façon fiable. Ces derniers sont comptabilisés au coût non amorti jusqu'à ce que la juste valeur puisse être évaluée de façon fiable. La juste valeur exclut la juste valeur de la linéarisation des loyers qui est comptabilisée dans *Autres éléments d'actif*. La variation de la juste valeur est inscrite dans *Variation de la juste valeur des placements* à l'état des résultats. Les revenus de location sont reconnus à l'état des résultats linéairement selon le terme du bail, et les frais d'opération des immeubles sont inscrits dans les frais généraux.

x) Décomptabilisation

Un actif financier (ou une partie d'un actif financier) est décomptabilisé si les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif expirent ou si la société transfère à une autre partie l'actif financier et la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de cet actif. Si la société ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété et qu'elle continue de contrôler l'actif cédé, la société comptabilise la part qu'elle a conservée dans l'actif et comptabilise un passif connexe pour les montants qu'elle est tenue de payer.

e) Autres éléments d'actif

Les autres éléments d'actif incluent principalement les produits de placement échus et à recevoir, les primes à recevoir, les comptes à recevoir des réassureurs, les sommes à recevoir des représentants, les comptes à recevoir, les commissions différées, les impôts à recevoir et les fonds déposés en fiducie. Les actifs financiers inclus dans *Autres éléments d'actif* sont classés comme étant prêts et créances et comptabilisés au coût amorti. Les immeubles détenus à des fins de revente (propriétés reprises) sont comptabilisés au moindre de la juste valeur moins les frais de vente et de la valeur comptable des prêts sous-jacents à la date de reprise. Les fonds déposés en fiducie représentent des sommes détenues pour le compte de clients.

La société effectue des achats de titres et, simultanément, s'engage à les revendre à court terme, à un prix et à une date déterminés. Ces conventions de revente sont comptabilisées à l'état de la situation financière à la contrepartie payée additionnée des intérêts courus. Les engagements afférents aux titres acquis en vertu de conventions de revente sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont classés comme étant prêts et créances. Les intérêts relatifs aux opérations de revente sont comptabilisés dans *Intérêts et autres produits tirés des placements* à l'état des résultats.

La société est partie prenante à un accord de service de type public-privé qui doit être comptabilisé selon IFRIC 12 *Accords de concession de services*. Le service de concession à recevoir augmente en fonction de la juste valeur des services d'opération et de maintenance, des coûts de recouvrement, des coûts administratifs ainsi que des coûts de financement et diminue en fonction des paiements reçus. Le compte à recevoir de concession, inclus dans *Comptes à recevoir*, est classé comme étant prêts et créances et comptabilisé au coût amorti selon le taux d'intérêt effectif.

f) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé et sont constituées d'immeubles à usage propre, d'actifs au titre du droit d'utilisation et d'autres éléments classés à titre d'immobilisations corporelles. Les actifs au titre du droit d'utilisation correspondent à des immobilisations corporelles, telles que des espaces locatifs et d'autres actifs provenant des contrats de location, comptabilisés à la date de début du contrat, soit au moment où le bien loué est mis à la disposition de la société.

La société calcule les amortissements suivant le mode linéaire. La durée d'amortissement est basée sur la durée d'utilité estimée, selon les périodes suivantes :

Composantes des immeubles à usage propre	10 à 60 ans
Actifs au titre du droit d'utilisation	2 à 30 ans
Autres	3 à 15 ans

À la fin de chaque exercice, la société doit revoir la valeur résiduelle ainsi que la durée de vie utile des immobilisations. Tout changement donne lieu à une modification des estimations comptables et doit être comptabilisé de manière prospective.

g) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont composées d'actifs à durée d'utilité déterminée ainsi que d'actifs à durée d'utilité indéterminée. Les immobilisations incorporelles sont initialement comptabilisées au coût.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée comprennent principalement des logiciels capitalisés, des réseaux de distribution ainsi que des relations clients. Ces actifs sont amortis de façon linéaire sur leur durée d'utilité estimative qui varie entre 4 et 30 ans. La durée d'utilité est réévaluée chaque année, et la charge d'amortissement est ajustée de manière prospective, s'il y a lieu. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont soumises à un test de dépréciation s'il y a un indice de dépréciation, et les pertes de valeur sont calculées et comptabilisées sur une base individuelle pour chaque actif.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée incluent principalement des contrats de gestion de fonds et des réseaux de distribution. Ces actifs ne font pas l'objet d'un amortissement et ils sont soumis à un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment si des événements ou des changements indiquent qu'ils ont subi une perte de valeur. Une perte de valeur est constatée dans *Frais généraux* à l'état des résultats lorsque la valeur comptable excède la valeur recouvrable. Les immobilisations incorporelles sont considérées comme ayant une durée d'utilité indéterminée lorsque, sur la base d'une analyse de tous les facteurs pertinents, il n'y a pas de limite prévisible à la période au cours de laquelle on s'attend à ce que l'actif génère des entrées nettes de trésorerie pour la société.

h) Goodwill

Le goodwill correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs identifiables, des passifs pris en charge et des passifs éventuels des entreprises acquises à la date d'acquisition. Le goodwill est évalué subséquemment au coût diminué des pertes de valeur. Le goodwill qui résulte d'un regroupement d'entreprises est présumé avoir une durée de vie indéfinie et n'est pas amorti.

La société alloue le goodwill acquis à une UGT ou à un groupe d'UGT (ci-dessous appelés collectivement « UGT »), laquelle représente le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de flux de trésorerie qui sont largement indépendants de ceux provenant d'autres actifs ou d'autres groupes d'actifs. Le goodwill est soumis à un test de dépréciation en ce qui a trait à l'UGT annuellement, ou plus fréquemment si des événements ou des changements indiquent qu'il a subi une perte de valeur. Pour déterminer s'il y a une dépréciation, la société effectue une comparaison entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable de l'UGT. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité d'une UGT correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus qui découlent de cette UGT. Lorsque les actifs et les passifs de l'UGT n'ont pas varié de façon importante, que la valeur recouvrable excède substantiellement la valeur comptable de l'UGT et qu'une dépréciation est très peu probable en fonction des circonstances actuelles, le calcul détaillé le plus récent de la valeur recouvrable de l'UGT effectué lors d'une période antérieure est utilisé dans le test de dépréciation de la période prise en considération. Les dépréciations relatives au goodwill sont constatées dans *Frais généraux* à l'état des résultats et ne peuvent faire l'objet d'une reprise ultérieure.

i) Fonds distincts

La société établit des contrats de rentes collectives ou individuelles comportant des fonds qui peuvent être investis dans des portefeuilles distincts, conformément aux choix exprimés par les titulaires de polices. L'actif sous-jacent est inscrit au nom de la société, et les titulaires de polices n'ont aucun accès direct aux éléments d'actif. Les titulaires de polices assument les risques et bénéficient des avantages liés au rendement des fonds. La société perçoit des revenus d'honoraires pour la gestion des fonds distincts. Ces revenus sont inscrits dans *Autres produits* à l'état des résultats. Les produits de placement et les variations de la juste valeur des actifs des fonds distincts ne sont pas présentés séparément dans l'état des résultats et sont compensés par une variation correspondante dans le passif relatif à l'actif net des fonds distincts.

Actif net des fonds distincts

L'actif net des fonds distincts est comptabilisé séparément du total de l'actif du fonds général dans l'état de la situation financière, et les placements qui constituent l'actif des fonds distincts sont comptabilisés à la juste valeur. Celle-ci est déterminée d'après les cours du marché ou, si les cours ne sont pas disponibles, d'après les justes valeurs estimatives que la société a établies. Les passifs inclus dans l'actif net des fonds distincts sont comptabilisés au coût amorti.

Passif relatif à l'actif net des fonds distincts

Le passif relatif aux contrats d'assurance ou d'investissement dont le risque financier est assumé par les assurés est présenté séparément du total du passif du fonds général à l'état de la situation financière et est comptabilisé à la juste valeur de l'actif net des fonds distincts.

Les passifs liés aux garanties qui sont consenties par la société relativement aux fonds distincts sont inclus dans *Passif relatif aux contrats d'assurance* à l'état de la situation financière.

j) Actif de réassurance

Dans le cours normal de ses activités, la société utilise la réassurance pour limiter son exposition au risque. La réassurance signifie le transfert d'un risque d'assurance et de la prime qui y correspond à un ou à plusieurs réassureurs qui répartiront ce risque entre eux. L'actif de réassurance représente les montants dus à la société concernant le passif relatif aux contrats d'assurance, le passif relatif aux contrats d'investissement et les primes non acquises cédées. Ces montants sont calculés de la même façon que le passif relatif aux contrats d'assurance, le passif relatif aux contrats d'investissement et les primes non acquises sous-jacentes, conformément aux dispositions contractuelles des ententes de réassurance. S'il advenait que les réassureurs concernés soient incapables de respecter leurs obligations, la société demeurerait redevable envers ses assurés quant à la portion réassurée.

Les profits et les pertes qui peuvent survenir lors d'une cession en réassurance sont immédiatement constatés aux résultats et ne sont pas amortis. Les montants bruts de l'actif et des passifs liés à la réassurance sont présentés séparément à l'état de la situation financière. Les montants dus aux réassureurs ou par ceux-ci relativement aux primes reçues ou aux règlements effectués sont inclus dans *Autres éléments d'actif* et dans *Autres éléments de passif* à l'état de la situation financière. Les primes liées aux cessions en réassurance sont présentées dans *Primes cédées* à l'état des résultats. Le poste *Prestations et règlements cédés sur contrats* à l'état des résultats présente les recouvrements de charge liés aux contrats de réassurance.

L'actif de réassurance fait l'objet de tests de dépréciation. La société tient compte d'une perte de valeur si elle juge qu'elle ne sera probablement pas en mesure de recouvrer tous les montants exigibles selon les modalités contractuelles de l'entente de réassurance en raison d'une indication objective de dépréciation, telle que les difficultés financières de la contrepartie, une faillite ou un défaut de paiement des sommes exigibles. Cette provision est reconnue immédiatement à l'état des résultats dans *Frais généraux*.

k) Passif relatif aux contrats d'assurance et passif relatif aux contrats d'investissement

i) Classification des contrats

La société émet des contrats qui comportent un risque d'assurance, un risque financier ou encore les deux. Les contrats d'assurance, y compris les acceptations en réassurance, sont des contrats qui comprennent un risque d'assurance significatif. Un tel risque existe lorsque la société s'engage à indemniser les titulaires de polices ou les bénéficiaires des contrats pour des événements futurs spécifiques mais incertains qui toucheront défavorablement les titulaires de polices et dont les montants et la survenance sont inconnus. L'examen de portefeuilles de contrats d'assurance qui présentent des caractéristiques de risque similaires permet d'évaluer ce risque.

Les contrats d'investissement sont des contrats qui comprennent un risque financier, mais qui ne comportent pas de risque d'assurance significatif. Le risque financier représente le risque d'une variation future possible d'un ou de plusieurs éléments comme le taux d'intérêt spécifié, le prix d'un instrument financier, le taux de change, l'indice de prix ou de taux, la cote de crédit ou l'indice de crédit ou d'une autre variable, à condition, que dans le cas d'une variable non financière, celle-ci ne soit pas spécifique à une des parties au contrat.

Les contrats de service sont des contrats qui ne comportent aucun risque d'assurance significatif et aucun risque financier et pour lesquels la société offre des services administratifs seulement. Les contrats de service incluent également les composantes de service liées à des contrats d'investissement. La méthode comptable qui traite des honoraires tirés de ces contrats est décrite à la section q) intitulée « *Autres produits* » de la présente note.

La direction utilise son jugement pour déterminer la classification des contrats afin d'établir si ceux-ci doivent être comptabilisés en tant que contrats d'assurance, contrats d'investissement ou contrats de service.

À moins que tous les droits et toutes les obligations touchant un contrat ne cessent ou n'expirent, un contrat d'assurance, lorsqu'il a été classé comme tel, demeure un contrat d'assurance jusqu'à la fin de son terme, même si le risque d'assurance qui lui est associé diminue de façon significative pendant cette période. Un contrat d'investissement peut, pour sa part, être reclassé comme un contrat d'assurance si le risque d'assurance qui lui est associé devient par la suite significatif.

Les contrats d'assurance sont comptabilisés conformément à IFRS 4 *Contrats d'assurance*, les contrats d'investissement, conformément à IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, et les contrats de service, conformément à IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*.

ii) Passif relatif aux contrats d'assurance

L'actuaire désigné détermine le montant du passif relatif aux contrats d'assurance selon la MCAB, conformément aux normes de l'ICA et comme permis par IFRS 4 *Contrats d'assurance*. En vertu de la MCAB, le passif relatif aux contrats d'assurance correspond au montant qui, ajouté aux primes et aux produits de placement futurs, suffira à payer les prestations futures estimatives, les participations et les bonifications des titulaires de contrats, les impôts (autres que les impôts sur le résultat), les commissions et les frais afférents à l'administration des contrats en vigueur. La variation du passif relatif aux contrats d'assurance est inscrite à l'état des résultats dans *Augmentation (diminution) du passif relatif aux contrats d'assurance*.

iii) Passif relatif aux contrats d'investissement

Le passif relatif aux contrats d'investissement correspond aux sommes que la société doit à ses clients puisque ces contrats ne comportent aucun risque d'assurance important. Ces contrats sont initialement constatés à la juste valeur diminuée des coûts de transaction directement imputables à l'établissement du contrat et sont, par la suite, évalués au coût amorti. Ce passif est décomptabilisé lorsque toutes les obligations sont remplies, cessent ou expirent.

I) Autres éléments de passif

Les autres éléments de passif se composent principalement des primes non acquises, des avantages postérieurs à l'emploi, des sommes en dépôt liées à des contrats autres que des contrats d'assurance, des créiteurs, des sommes dues aux réassureurs, des titres vendus en vertu de conventions de rachat, des engagements afférents à des titres vendus à découvert, des passifs de titrisation, des obligations locatives et des autres passifs.

Les passifs financiers inclus dans *Autres éléments de passif* sont classés comme des passifs financiers au coût amorti, à l'exception des engagements afférents à des titres vendus à découvert qui sont classés comme étant détenus à des fins de transaction. Les engagements afférents à des titres vendus à découvert correspondent à l'obligation de la société de livrer les titres qu'elle a vendus sans en avoir la propriété au moment de la vente. Les engagements afférents à des titres vendus à découvert sont comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés sont comptabilisés dans *Variation de la juste valeur des placements* à l'état des résultats. Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation liée au passif financier est éteinte, annulée ou qu'elle arrive à expiration.

La société effectue des ventes de titres et, simultanément, s'engage à les racheter à court terme, à un prix et à une date déterminée. Ces conventions de rachat sont comptabilisées à l'état de la situation financière à la contrepartie reçue additionnée des intérêts courus. Les engagements afférents aux titres vendus en vertu de conventions de rachat sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts relatifs aux opérations de rachat sont comptabilisés dans *Charges financières* à l'état des résultats.

Les obligations locatives sont comptabilisées, à compter de la date de début du contrat, à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés, actualisés au taux d'intérêt implicite du contrat, ou si ce taux n'est pas disponible, au taux d'emprunt marginal. Subséquemment, les obligations locatives sont comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et les charges d'intérêts qui y sont liées sont comptabilisées dans *Charges financières* à l'état des résultats. Les obligations locatives excluent les montants relatifs à des paiements de loyers variables ou à des paiements dont la société a la certitude raisonnable de ne pas exercer. La société a choisi de comptabiliser les paiements de loyers relatifs aux contrats à court terme et aux contrats de faible valeur de façon linéaire sur la durée du contrat dans *Frais généraux*.

Les portefeuilles acquis de contrats d'assurance sont initialement comptabilisés à la juste valeur. Si leur valeur est négative, cette juste valeur est inscrite dans *Autres éléments de passif* pour un montant correspondant à la valeur actualisée, à la date d'acquisition, des profits ou des pertes futurs estimés liés aux portefeuilles de contrats d'assurance acquis. La valeur actualisée des profits ou des pertes futurs tient compte du coût du capital et est estimée en utilisant des hypothèses actuarielles similaires à celles utilisées pour établir le passif relatif aux contrats d'assurance acquis et en utilisant un taux d'escompte qui comporte une prime de risque. La juste valeur des portefeuilles acquis de contrats d'assurance comptabilisée lors d'un regroupement d'entreprises est amortie sur la durée de vie du portefeuille de contrats.

m) Impôts sur le résultat

La charge d'impôts sur le résultat comprend à la fois les impôts exigibles et les impôts différés. Le calcul de la charge d'impôts est basé sur le revenu imposable de l'année. Les actifs et les passifs d'impôts exigibles pour la période en cours et les périodes précédentes sont évalués en fonction du montant qui devrait être versé ou reçu des administrations fiscales en utilisant des taux d'imposition qui étaient adoptés ou quasi adoptés à la date de l'état de la situation financière. Les impôts différés découlent des différences temporaires entre la valeur comptable des éléments d'actif et de passif et leur valeur fiscale calculées en utilisant les taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés pour les exercices au cours desquels il est prévu que ces différences se résorberont. Des actifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles, sous réserve de certaines exceptions, ainsi que pour les crédits d'impôt non utilisés et les pertes fiscales non utilisées dans la mesure où il est probable que la société disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces actifs pourront être imputés. La société évalue tous les éléments probants, tant positifs que négatifs, pour déterminer le montant à comptabiliser.

Des passifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables, sous réserve de certaines exceptions, dont celles liées à des participations dans des filiales, des entreprises associées et des partenariats en coentreprise, lorsque la date à laquelle les différences temporaires s'inverseront peut être contrôlée et qu'il est probable que celles-ci ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

Les actifs et les passifs d'impôts exigibles et différés sont compensés si la société a un droit juridiquement exécutoire de les compenser pour la même entité juridique et prélevés par la même administration fiscale et si la société a l'intention de régler sur la base du montant net ou de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément. Les impôts exigibles et différés sont présentés à l'état des résultats sauf lorsqu'ils sont liés à des éléments qui sont présentés dans *Autres éléments du résultat global* ou directement dans les capitaux propres. Dans ce cas, ils sont alors présentés respectivement à l'état du résultat global et à l'état de la situation financière.

Pour déterminer l'incidence de l'impôt, la société doit se conformer aux IFRS ainsi qu'aux normes de pratique actuarielle. Conséquemment, selon la MCAB, la détermination du passif relatif aux contrats d'assurance doit tenir compte de tous les flux de trésorerie associés au passif relatif aux contrats d'assurance prévus, y compris les impôts sur le résultat. Le passif relatif aux contrats d'assurance est déterminé en tenant compte de tous les effets des impôts liés à ces contrats sur une base actualisée, ajustés en fonction de tout actif et de tout passif d'impôts différés connexes. Le résultat net de cet ajustement permet de laisser l'effet d'actualisation des impôts différés liés aux différences temporaires sur les éléments fiscaux liés aux contrats d'assurance dans *Passif relatif aux contrats d'assurance*.

La société est assujettie aux lois de l'impôt sur les résultats du Canada et des États-Unis. Ces lois fiscales sont complexes et peuvent faire l'objet d'interprétations diverses par la société et par les administrations fiscales. La provision pour impôts sur les résultats et les impôts différés représentent l'interprétation de la société concernant ces lois fiscales et l'estimation des incidences fiscales présentes et futures relativement aux transactions et aux événements survenus au cours de l'exercice. De plus, des événements futurs, comme des modifications aux lois fiscales, aux règlements sur les impôts ou aux interprétations de ces lois ou de ces règlements, peuvent avoir une incidence importante sur les montants de la charge d'impôts, sur les soldes d'impôts différés et sur le taux d'imposition effectif au cours de l'exercice où ils surviennent.

n) Débentures

La société a choisi de classer ses débentures comme des passifs financiers au coût amorti. La juste valeur, nette des coûts de transaction y afférents, est utilisée pour reconnaître initialement les débentures. Subséquemment, les débentures sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif ainsi que les primes versées lors d'un rachat de débentures sont reconnus à l'état des résultats et présentés dans *Charges financières*.

o) Conversion des devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont converties en devise fonctionnelle selon le taux de change en vigueur au moment où a lieu chaque transaction. Les éléments monétaires de l'état de la situation financière sont convertis au taux de change de fin de période. Les éléments non monétaires de l'état de la situation financière comptabilisés à la juste valeur sont convertis au taux de change de fin de période, alors que les éléments non monétaires évalués au coût historique sont convertis au taux de change en vigueur au moment où a lieu chaque transaction. Les profits et les pertes de change résultant de ces conversions sont comptabilisés à l'état des résultats.

Les états financiers de certaines entités du groupe dont la devise fonctionnelle (la devise du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités) est différente de la devise fonctionnelle de la société mère sont convertis dans la devise de présentation. La conversion des opérations étrangères en devise canadienne est effectuée au taux de change de fin de période en ce qui concerne les éléments d'actif et de passif. La conversion des produits et des charges est effectuée au taux de change moyen. Les profits et les pertes de change ainsi que les résultats de la couverture de certains de ces investissements sont comptabilisés dans *Autres éléments du résultat global, nets d'impôts*.

p) Primes et charges

Les primes d'assurance et de rentes, y compris celles investies dans le fonds général et dans les fonds distincts, sont comptabilisées à titre de produits lorsqu'elles sont exigibles en vertu des contrats en vigueur. Les primes nettes représentent les primes brutes, y compris les primes assumées, déduction faite de la quote-part cédée aux réassureurs pour partager les risques. Lorsque les primes sont comptabilisées, les provisions mathématiques sont calculées de façon à ce que les prestations et les charges soient rattachées aux produits.

Les primes d'assurance de dommages sont comptabilisées lorsque souscrites. Celles-ci sont reconnues comme des primes gagnées sur la période de la police. La portion non acquise est comptabilisée en tant que primes non acquises dans *Autres éléments de passif* à l'état de la situation financière.

Les prestations et règlements sur contrats se composent principalement de montants versés concernant les décès, les rentes, les rachats et la santé.

Les prestations et règlements ainsi que les charges sont comptabilisés lorsqu'ils sont engagés.

q) Autres produits

Les autres produits proviennent principalement de contrats qui satisfont à la définition de contrat de service et comprennent notamment les honoraires perçus en contrepartie de la gestion de l'actif des fonds distincts et des fonds communs de placement de la société, les commissions liées aux activités des intermédiaires et les revenus tirés de régimes d'avantages sociaux non assurés (RASNA). Les revenus sont comptabilisés en fonction des considérations spécifiées dans le contrat avec le client et excluent tout montant reçu au nom de tiers. La nature des activités incluses dans les autres produits représente une seule obligation de prestation (service) qui consiste en une série de services similaires fournis au même client. La société comptabilise les revenus à l'état des résultats lorsque le service est rendu et lorsqu'il est peu probable qu'il soit renversé.

r) Transfert net aux fonds distincts

Le transfert net aux fonds distincts représente la somme totale des transferts du fonds général dans les fonds distincts moins le montant total transféré des fonds distincts dans le fonds général à la demande des titulaires de polices.

s) Avantages postérieurs à l'emploi

La société a établi des régimes à prestations définies et procure d'autres régimes d'avantages complémentaires de retraite aux employés admissibles. Dans certains cas, les retraités admissibles doivent payer une portion des primes pour ces avantages complémentaires. Le coût des régimes de retraite est établi selon la méthode des unités de crédit projetées et selon les meilleures estimations de la direction concernant le taux d'actualisation, la progression des salaires, la mortalité et les coûts prévus des soins de santé. Le coût des prestations définies est divisé en quatre composantes : le coût des services, les intérêts nets et les frais administratifs qui sont comptabilisés à l'état des résultats dans *Frais généraux* et les réévaluations qui sont inscrites dans *Autres éléments du résultat global*.

Les réévaluations du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies comprennent les gains et les pertes actuariels, le rendement des actifs du régime (à l'exclusion des montants pris en compte dans le calcul des intérêts nets sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies) et la variation de l'effet du plafond de l'actif, le cas échéant, et sont comptabilisées immédiatement dans *Autres éléments de passif (Autres éléments d'actif)* à l'état de la situation financière et, en contrepartie, dans *Autres éléments du résultat global*. La société a choisi de transférer les montants comptabilisés dans *Autres éléments du résultat global* aux *Résultats non distribués*. Le coût des services passés est reconnu dans *Résultat net* au cours de la période où il y a eu une modification, une réduction ou une liquidation du régime de retraite. L'intérêt net est calculé en multipliant le passif (l'actif) net au titre des prestations définies du début de la période par le taux d'actualisation. La différence entre l'actif des régimes à prestations définies et l'obligation au titre des régimes à prestations définies est constatée à titre d'actif ou de passif dans l'état de la situation financière. Le taux d'actualisation servant à déterminer l'obligation au titre des prestations définies est établi en fonction des taux d'intérêt du marché à la date d'évaluation pour des titres d'emprunt de qualité élevée dont les flux de trésorerie concordent avec les prévisions de paiement des prestations.

t) Paiements fondés sur des actions

i) Régime d'options d'achat d'actions

Le coût des options accordées par iA Société financière est calculé en utilisant la méthode de la juste valeur, et la dépense de rémunération est comptabilisée dans *Frais généraux* dans l'état des résultats. Le montant correspondant est comptabilisé dans *Autres éléments de passif* dans l'état de la situation financière. La juste valeur est estimée aux dates d'octroi en tenant compte d'un taux de renonciation ainsi qu'en utilisant la méthode de l'acquisition graduelle. Pour les options d'achat d'actions annulées avant la date d'acquisition, la dépense de rémunération reconnue précédemment est renversée. Lorsque les options d'achat d'actions sont exercées, le passif est renversé et payé à iA Société financière. La rémunération à base d'actions est reconnue à la date d'octroi lorsqu'elle est octroyée à des membres de la haute direction qui sont admissibles à la retraite à la date d'octroi et sur une période allant de la date d'octroi à la date d'admissibilité à la retraite lorsqu'elle est octroyée à des membres de la haute direction qui deviendront admissibles à la retraite durant la période d'acquisition.

ii) Régime d'achat d'actions à l'intention des employés

La contribution en espèces de la société est inscrite à l'état des résultats dans *Frais généraux* au moment où les actions ordinaires de iA Société financière sont achetées.

iii) Régime d'unités d'actions fictives

Le régime d'unités d'actions fictives est établi sous forme de trésorerie. Son évaluation est fondée sur la valeur des actions ordinaires de iA Société financière. Lors d'une attribution, la société inscrit une charge à titre de rémunération dans l'état des résultats ainsi qu'un passif équivalant à la juste valeur des actions ordinaires de iA Société financière à l'état de la situation financière. À la fin de chaque période de présentation de l'information financière ainsi qu'à la date de règlement, ce passif est réévalué en fonction de la valeur des actions ordinaires de iA Société financière, et cette variation est comptabilisée dans *Frais généraux* à l'état des résultats.

iv) Régime d'unités d'intéressement à moyen terme

Le régime d'unités d'intéressement à moyen terme est établi sous forme de trésorerie. Son évaluation est fondée sur la valeur des actions ordinaires de iA Société financière. À chaque date de présentation de l'information financière, la société inscrit une charge à titre de rémunération dans l'état des résultats ainsi qu'un passif à l'état de la situation financière qui équivaut à la juste valeur moyenne des actions ordinaires de iA Société financière pour la période de référence. Cette charge est amortie de façon linéaire en fonction du nombre estimatif des droits dont l'acquisition est attendue à la fin de la période d'acquisition des droits. La variation de la juste valeur du passif est comptabilisée dans *Frais généraux* à l'état des résultats.

3 Modifications de méthodes comptables

Nouvelles méthodes comptables appliquées

Ces normes ou ces amendements s'appliquent aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020.

Normes ou amendements	Description des normes ou des amendements et des incidences sur les états financiers de la société
IFRS 4 <i>Contrats d'assurance</i>	<p><i>Description</i> : Le 12 septembre 2016, l'IASB a publié un amendement à la norme IFRS 4 <i>Contrats d'assurance</i>, intitulé <i>Application de IFRS 9 Instruments financiers et de IFRS 4 Contrats d'assurance</i>. Cet amendement offre deux options aux entités qui appliquent la norme IFRS 4 :</p> <ul style="list-style-type: none"> l'approche du report, qui permet une exemption temporaire facultative de l'application de IFRS 9 jusqu'au 1^{er} janvier 2021 pour les entités dont l'activité prédominante consiste à émettre des contrats qui entrent dans le champ d'application de IFRS 4; l'approche par superposition, qui permet aux entités d'appliquer IFRS 9 en ajustant certains des effets de cette norme sur les actifs financiers désignés. Ces actifs désignés sont liés au passif relatif aux contrats d'assurance. <p>Le 25 juin 2020, l'IASB a publié un amendement à la norme IFRS 4 <i>Contrats d'assurance</i> afin de prolonger l'approche du report jusqu'au 1^{er} janvier 2023.</p> <p><i>Statut</i> : La société satisfait aux critères et a choisi l'approche du report, comme décrit ci-dessous. La société appliquera IFRS 9 seulement aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023.</p>
<i>Cadre conceptuel de l'information financière</i>	<p><i>Description</i> : Le 29 mars 2018, l'IASB a publié une révision complète du <i>Cadre conceptuel de l'information financière</i>. L'IASB a décidé de réviser le <i>Cadre conceptuel de l'information financière</i> parce que des questions importantes n'y étaient pas traitées et que certaines indications étaient désuètes ou manquaient de clarté. La version révisée inclut, entre autres, un nouveau chapitre sur l'évaluation, des indications sur la présentation de la performance financière et des définitions améliorées d'un actif et d'un passif et des indications à l'appui de ces définitions. Le <i>Cadre conceptuel</i> aide les entités à développer leurs méthodes comptables lorsqu'aucune norme IFRS ne s'applique à une situation particulière. Les dispositions s'appliquent prospectivement.</p> <p><i>Incidence</i> : Aucune incidence sur les états financiers de la société.</p>

IFRS 3 <i>Regroupements d'entreprises</i>	<p>Description : Le 22 octobre 2018, l'IASB a publié un amendement à la norme IFRS 3 Regroupements d'entreprises intitulé Définition d'une entreprise. Cet amendement clarifie la définition d'une entreprise dans le but d'aider les entités à déterminer si une transaction constitue un regroupement d'entreprises ou une acquisition d'actifs. Les dispositions s'appliquent prospectivement.</p> <p>Incidence : Aucune incidence sur les états financiers de la société.</p>
IAS 1 <i>Présentation des états financiers</i> et IAS 8 <i>Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs</i>	<p>Description : Le 31 octobre 2018, l'IASB a publié un amendement aux normes IAS 1 <i>Présentation des états financiers</i> et IAS 8 <i>Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs</i>. L'amendement, intitulé <i>Définition de matérialité</i>, clarifie la définition de matérialité dans IAS 1 et les explications qui accompagnent cette définition, et aligne les définitions utilisées dans les différentes normes IFRS. Les dispositions s'appliquent prospectivement.</p> <p>Incidence : Aucune incidence sur les états financiers de la société.</p>

Modifications de méthodes comptables à venir

Les normes ou les amendements sont présentés en fonction de leur date de publication sauf si une approche plus pertinente permet une meilleure information.

Normes ou amendements	Description des normes ou des amendements
IFRS 9 <i>Instruments financiers</i>	<p>La société a adopté l'amendement à IFRS 4 <i>Contrats d'assurance</i>, comme décrit à la section « Nouvelles méthodes comptables appliquées ». Conséquemment, même si les dispositions de IFRS 9 ou de l'amendement étaient applicables aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, la société appliquera ces dispositions simultanément à l'application d'IFRS 17.</p> <p>Description : Le 24 juillet 2014, l'IASB a publié la norme IFRS 9, intitulée <i>Instruments financiers</i>, qui remplace les dispositions de la norme IAS 39, intitulée <i>Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation</i>. La norme IFRS 9 :</p> <ul style="list-style-type: none"> exige que les actifs financiers soient évalués au coût amorti ou à la juste valeur en fonction du modèle économique que suit l'entité pour la gestion de ses actifs; modifie le mode de comptabilisation des passifs financiers évalués en utilisant l'option de la juste valeur; propose un nouveau modèle comptable relativement à la reconnaissance des pertes de crédit attendues. Ainsi, la société sera tenue de comptabiliser les pertes de crédit attendues à l'égard des actifs financiers en estimant à la date de clôture l'insuffisance attendue des flux de trésorerie; modifie la comptabilité de couverture, ce qui a pour objectif de présenter dans l'état financier l'effet des activités de gestion des risques. <p>Les dispositions de la nouvelle norme IFRS 9 s'appliqueront de manière rétrospective ou rétrospective modifiée.</p> <p>Le 12 octobre 2017, l'IASB a publié un amendement à la norme IFRS 9 <i>Instruments financiers</i>. L'amendement, intitulé <i>Clause de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative</i>, permet aux entités de mesurer au coût amorti des actifs financiers contenant une clause de paiement anticipé appelée « compensation négative ».</p> <p>Statut : La société évalue actuellement l'incidence de cette norme sur ses états financiers.</p>
IFRS 17 <i>Contrats d'assurance</i>	<p>Description : Le 18 mai 2017, l'IASB a publié la norme IFRS 17, intitulée <i>Contrats d'assurance</i>, qui remplace les dispositions de la norme IFRS 4, intitulée <i>Contrats d'assurance</i>. La norme IFRS 17 :</p> <ul style="list-style-type: none"> a pour objectif de s'assurer que l'entité fournit des informations pertinentes et représentatives des contrats afin de permettre à l'utilisateur des états financiers d'être en mesure de juger de l'effet des contrats d'assurance sur les états de la situation financière, des résultats et des flux de trésorerie; établit les principes de reconnaissance, d'évaluation, de présentation et de divulgation; définit une méthode globale ainsi qu'une méthode selon les frais variables, applicables à tous les contrats d'assurance et de réassurance afin d'évaluer les passifs de contrats d'assurance; définit une approche spécifique pour les contrats de 1 an et moins. <p>Les dispositions de la nouvelle norme IFRS 17 s'appliqueront de manière rétrospective à chaque groupe de contrats d'assurance et si, et seulement si, cela est impraticable, une entité pourra appliquer l'approche rétrospective modifiée ou l'approche de la juste valeur aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. L'adoption anticipée est permise si les normes IFRS 9 <i>Instruments financiers</i> et IFRS 15 <i>Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients</i> ont été appliquées préalablement.</p> <p>Le 25 juin 2020, l'IASB a publié un amendement à la norme IFRS 17 <i>Contrats d'assurance</i> qui vient préciser certains points et qui reporte la date d'application aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023.</p> <p>Statut : La société évalue actuellement l'incidence de cette norme sur ses états financiers relativement à la présentation, à la divulgation et à l'évaluation du passif relatif aux contrats d'assurance.</p>
IAS 1 <i>Présentation des états financiers</i>	<p>Description : Le 23 janvier 2020, l'IASB a publié un amendement à la norme IAS 1 <i>Présentation des états financiers</i>. Cet amendement concerne le classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants et touche seulement la présentation des passifs dans l'état de la situation financière, et non le montant ou le calendrier de la comptabilisation d'un actif, d'un passif, d'un revenu ou d'une charge, ou les informations que les entités fournissent à leur sujet. Les dispositions de cet amendement s'appliqueront de manière rétrospective aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022. L'adoption anticipée est permise.</p> <p>Le 15 juillet 2020, l'IASB a publié un amendement à la norme IAS 1 <i>Présentation des états financiers</i> qui reporte la date d'application aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023.</p> <p>Statut : La société évalue actuellement l'incidence de cet amendement sur ses états financiers.</p>
IAS 16 <i>Immobilisations corporelles</i>	<p>Description : Le 14 mai 2020, l'IASB a publié un amendement à la norme IAS 16 <i>Immobilisations corporelles</i>. Cet amendement clarifie la comptabilisation du produit net de la vente d'éléments produits pendant la mise en état d'une immobilisation corporelle. Les dispositions de cet amendement s'appliqueront de manière rétrospective aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022. L'adoption anticipée est permise.</p> <p>Statut : La société évalue actuellement l'incidence de cet amendement sur ses états financiers.</p>

IAS 37 <i>Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels</i>	<p><i>Description</i> : Le 14 mai 2020, l'IASB a publié un amendement à la norme IAS 37 <i>Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels</i>. Cet amendement clarifie le fait que, pour déterminer si un contrat est déficitaire, le coût d'exécution du contrat comprend les coûts directement liés au contrat et l'allocation des autres coûts qui sont directement liés à l'exécution du contrat. Les dispositions de cet amendement s'appliqueront de manière rétrospective modifiée aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022. L'adoption anticipée est permise.</p> <p><i>Statut</i> : La société évalue actuellement l'incidence de cet amendement sur ses états financiers.</p>
IFRS 3 <i>Regroupements d'entreprises</i>	<p><i>Description</i> : Le 14 mai 2020, l'IASB a publié un amendement à la norme IFRS 3 <i>Regroupements d'entreprises</i>. Cet amendement modifie la référence au <i>Cadre conceptuel</i> et ajoute une exception à l'exigence pour une entité de référer au <i>Cadre conceptuel</i> pour déterminer ce qui constitue un actif ou un passif. L'exception spécifique que, pour certains types de passifs et passifs éventuels, une entité qui applique IFRS 3 devrait plutôt se référer à IAS 37 <i>Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels</i>. Les dispositions de cet amendement s'appliqueront de manière prospective aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022. L'adoption anticipée est permise.</p> <p><i>Statut</i> : La société évalue actuellement l'incidence de cet amendement sur ses états financiers.</p>
Améliorations annuelles des IFRS du cycle 2018-2020	<p><i>Description</i> : Le 14 mai 2020, l'IASB a publié les améliorations annuelles des IFRS du cycle 2018-2020. Les améliorations annuelles précisent des situations spécifiques à quatre normes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • IFRS 1 <i>Première application des Normes internationales d'information financière</i> relativement au fait qu'une filiale qui devient un nouvel adoptant subséquemment à sa société mère est autorisée à évaluer les écarts de conversion cumulés en utilisant les montants présentés par sa société mère, en fonction de la date de transition de la société mère aux normes IFRS; • IFRS 9 <i>Instruments financiers</i> relativement au fait que seuls les frais payés ou reçus entre l'entité et le prêteur, y compris les frais payés ou reçus par l'entité ou le prêteur au nom de l'autre partie, sont inclus dans le test des 10 pour cent pour déterminer si un passif financier doit être décomptabilisé; • IFRS 16 <i>Contrats de location</i> relativement à l'exemple illustratif 13 accompagnant IFRS 16 qui retire de l'exemple illustratif le remboursement des améliorations locatives par le bailleur pour éliminer toute confusion potentielle; • IAS 41 <i>Agriculture</i> relativement au fait que l'entité ne doit plus exclure les flux de trésorerie destinés à financer les impôts aux fins de l'évaluation de la juste valeur des actifs biologiques à l'aide d'une technique d'actualisation pour assurer la cohérence avec les dispositions d'IFRS 13 <i>Évaluation de la juste valeur</i>. <p>Les dispositions de IFRS 1, IFRS 9 et IAS 41 s'appliqueront aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022. L'adoption anticipée est permise. L'amélioration annuelle à IFRS 16 concerne seulement un exemple illustratif, par conséquent, cela est applicable immédiatement.</p> <p><i>Statut</i> : La société évalue actuellement l'incidence de ces améliorations sur ses états financiers.</p>
IFRS 16 <i>Contrats de location</i>	<p><i>Description</i> : Le 28 mai 2020, l'IASB a publié un amendement à la norme IFRS 16 <i>Contrats de location</i> intitulé <i>Allègements de loyer liés à la COVID-19</i>. Cet amendement exempte les preneurs d'avoir à considérer individuellement les contrats de location pour déterminer si les allègements de loyers liés à la COVID-19 constituent des modifications au contrat de location et permet de comptabiliser ces allègements de loyers comme s'ils ne constituaient pas des modifications au contrat de location. Il s'applique aux allègements de loyers qui réduisent les paiements de location dus au 30 juin 2021 ou antérieurement. Les dispositions de cet amendement s'appliqueront de manière rétrospective aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} juin 2020. L'adoption anticipée est permise.</p> <p><i>Statut</i> : La société a analysé cet amendement et ne prévoit pas d'incidence significative sur ses états financiers.</p>
IFRS 9 <i>Instruments financiers</i> , IAS 39 <i>Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation</i> , IFRS 7 <i>Instruments financiers : Informations à fournir</i> , IFRS 4 <i>Contrats d'assurance</i> et IFRS 16 <i>Contrats de location</i>	<p><i>Description</i> : Le 27 août 2020, l'IASB a publié un amendement aux normes IFRS 9 <i>Instruments financiers</i>, IAS 39 <i>Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation</i>, IFRS 7 <i>Instruments financiers : Informations à fournir</i>, IFRS 4 <i>Contrats d'assurance</i> et IFRS 16 <i>Contrats de location</i>. L'amendement, intitulé <i>Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2</i>, clarifie les exigences liées aux actifs financiers, aux passifs financiers et aux obligations locatives, ainsi qu'aux dispositions particulières en matière de comptabilité de couverture et aux obligations en matière de présentation de l'information des instruments financiers lors d'un remplacement d'un taux d'intérêt de référence existant. Les dispositions de cet amendement s'appliqueront de manière rétrospective modifiée aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. L'adoption anticipée est permise.</p> <p><i>Statut</i> : La société a analysé cet amendement et ne prévoit pas d'incidence significative sur ses états financiers.</p>

Information relativement au report de l'application de IFRS 9 *Instruments financiers*

La société applique la norme IFRS 4 *Contrats d'assurance* dans le cadre de ses activités. Cette norme a été amendée en 2016 afin de permettre aux entités qui appliquent IFRS 4 de différer l'application de IFRS 9 *Instruments financiers* à condition que le total du passif relatif aux activités d'assurance représente plus de 90 % des passifs totaux de l'entité. Ce calcul est effectué à la date de clôture qui précède le 1^{er} avril 2016, soit la date de calcul précisée dans la norme.

Pour ce calcul, la société a pris en compte principalement le passif relatif aux contrats d'assurance, le passif relatif aux contrats d'investissement, le passif relatif à l'actif net des fonds distincts ainsi que les débetures en date du 31 décembre 2015. Le passif relatif aux activités d'assurance sur les passifs totaux est supérieur à 90 %.

La société a décidé de différer l'application de la norme IFRS 9 à la même date à laquelle entrera en vigueur la norme IFRS 17 *Contrats d'assurance*, qui inclut l'évaluation de ces derniers. Si la société avait appliqué la norme IFRS 9, cela n'aurait pas eu d'effet significatif sur le classement des actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net selon IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* compte tenu du lien très étroit qui existe entre les placements et le passif relatif aux contrats d'assurance. Pour les actifs financiers classés comme prêts et créances, détenus jusqu'à l'échéance ou disponibles à la vente au 31 décembre 2020, un montant de 818 \$ (756 \$ au 31 décembre 2019) n'aurait pas satisfait au test des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels selon IFRS 9. De plus, en ce qui concerne les prêts hypothécaires, la société n'aurait pas pu utiliser l'exemption de risque de crédit faible dans le calcul des pertes de crédit attendues.

4 › Cession d'entreprise

Le 1^{er} juin 2020, la société a disposé d'une filiale, iA Conseil en placement inc., qu'elle a vendue à CWB Financial Group. Cette transaction a donné lieu à la disposition d'un goodwill de 26 \$ et d'immobilisations incorporelles de 41 \$. Un gain avant impôts de 16 \$ a été inscrit à l'état des résultats dans *Autres revenus*. Le gain après déduction des impôts est de 8 \$. Cette vente reflète la décision de la société de concentrer ses efforts en gestion de patrimoine dans le marché des Canadiens fortunés par le biais exclusif de son réseau en pleine expansion de cabinets indépendants en services-conseils de placement.

5 › Placements et produits de placement

a) Valeur comptable et juste valeur

(en millions de dollars)	2020						
	À la juste valeur par le biais du résultat net	Disponibles à la vente	Détenus jusqu'à l'échéance	Prêts et créances	Autres	Total	Juste valeur
Trésorerie et placements à court terme	601 \$	— \$	— \$	992 \$	— \$	1 593 \$	1 593 \$
Obligations							
Gouvernements	12 729	1 764	494	117	—	15 104	
Municipalités	1 306	191	—	40	—	1 537	
Sociétés et autres	10 923	1 720	—	2 478	—	15 121	
	24 958	3 675	494	2 635	—	31 762	32 164
Actions							
Ordinaires	1 774	50	—	—	—	1 824	
Privilégiées	233	413	—	—	—	646	
Indices boursiers	61	7	—	—	—	68	
Unités de fonds de placement	623	7	—	—	—	630	
	2 691	477	—	—	—	3 168	3 168
Prêts hypothécaires et autres prêts							
Prêts hypothécaires assurés							
Multirésidentiels	—	—	—	1 379	—	1 379	
Non résidentiels	—	—	—	5	—	5	
	—	—	—	1 384	—	1 384	
Prêts hypothécaires conventionnels							
Multirésidentiels	48	—	—	200	—	248	
Non résidentiels	33	—	—	226	—	259	
	81	—	—	426	—	507	
Autres prêts	—	—	—	910	—	910	
	81	—	—	2 720	—	2 801	2 935
Instruments financiers dérivés	1 651	—	—	—	—	1 651	1 651
Avances sur contrats	—	—	—	881	—	881	881
Autres placements	—	—	—	4	449	453	453
Immeubles de placement	—	—	—	—	1 916	1 916	1 943
Total des placements	29 982 \$	4 152 \$	494 \$	7 232 \$	2 365 \$	44 225 \$	44 788 \$

2019

(en millions de dollars)	À la juste valeur par le biais du résultat net	Disponibles à la vente	Prêts et créances	Autres	Total	Juste valeur
Trésorerie et placements à court terme	489 \$	— \$	516 \$	— \$	1 005 \$	1 005 \$
Obligations						
Gouvernements	11 713	1 551	111	—	13 375	
Municipalités	1 106	167	40	—	1 313	
Sociétés et autres	8 601	1 721	2 179	—	12 501	
	21 420	3 439	2 330	—	27 189	27 430
Actions						
Ordinaires	1 621	34	—	—	1 655	
Privilégiées	186	374	—	—	560	
Indices boursiers	215	98	—	—	313	
Unités de fonds de placement	489	7	—	—	496	
	2 511	513	—	—	3 024	3 024
Prêts hypothécaires et autres prêts						
Prêts hypothécaires assurés						
Résidentiels	—	—	846	—	846	
Multirésidentiels	—	—	1 419	—	1 419	
Non résidentiels	—	—	6	—	6	
	—	—	2 271	—	2 271	
Prêts hypothécaires conventionnels						
Résidentiels	—	—	293	—	293	
Multirésidentiels	66	—	193	—	259	
Non résidentiels	28	—	225	—	253	
	94	—	711	—	805	
Autres prêts	—	—	794	—	794	
	94	—	3 776	—	3 870	3 917
Instrument financiers dérivés	1 003	—	—	—	1 003	1 003
Avances sur contrats	—	—	900	—	900	900
Autres placements	—	—	5	424	429	429
Immeubles de placement	—	—	—	2 077	2 077	2 099
Total des placements	25 517 \$	3 952 \$	7 527 \$	2 501 \$	39 497 \$	39 807 \$

La catégorie *À la juste valeur par le biais du résultat net* inclut les titres détenus à des fins de transaction, principalement les instruments financiers dérivés et les placements à court terme ainsi que les titres désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les autres placements sont constitués de billets à recevoir, de placements dans des entreprises associées et de placements dans des partenariats en coentreprise comptabilisés selon la méthode de mise en équivalence. Les frais de placement sont présentés à la note 20 « Frais généraux ».

La juste valeur des immeubles de placement est de 1 943 \$ (2 099 \$ en 2019) et est constituée des immeubles de placement de 1 916 \$ (2 077 \$ en 2019) et de la linéarisation des loyers de 27 \$ (22 \$ en 2019). La linéarisation des loyers représente le revenu locatif total prévu par le bail, réparti uniformément sur la durée de ce dernier, en utilisant un taux moyen qui tient compte des loyers à titre gratuit et des autres avantages octroyés aux locataires. Les montants relatifs à la linéarisation des loyers sont présentés à la note 9 « Autres éléments d'actif ». Les revenus locatifs sont présentés dans le tableau des produits de placement à la section c) de la présente note, et les frais d'opération des immeubles de placement sont présentés à la note 20 « Frais généraux ».

Vente du portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels

Le 1^{er} septembre 2020, la société a cédé à une tierce partie, par voie d'un contrat de vente, son portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels ainsi que ses droits et obligations envers la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) concernant les prêts hypothécaires résidentiels faisant partie du programme des titres hypothécaires émis en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*. Cette vente reflète la décision de la direction de se retirer du marché des prêts hypothécaires résidentiels. La société a transféré les risques et les avantages liés à ce portefeuille et, par conséquent, a décomptabilisé les prêts hypothécaires résidentiels. Dans le cadre de cette transaction, la société a reçu une contrepartie monétaire et a comptabilisé des obligations gouvernementales à son actif.

Incidences de la vente du portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels

Le gain relatif à cette transaction est présenté dans *Produits de placement* à l'état des résultats.

Le passif de titrisation relatif à ce portefeuille n'a pas été décomptabilisé puisque la société est partie à un contrat de swap de rendement total et elle demeure responsable des passifs y afférents.

b) Placements dans des entreprises associées et des partenariats en coentreprise

La société détient des participations qui varient entre 25 % et 50 % au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019. La valeur comptable de ces placements au 31 décembre 2020 est de 436 \$ (422 \$ au 31 décembre 2019). La quote-part du résultat net et du résultat global pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020 est de 20 \$ (24 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019).

c) Produits de placement

	2020					
(en millions de dollars)	À la juste valeur par le biais du résultat net	Disponibles à la vente	Détenus jusqu'à l'échéance	Prêts et créances	Autres	Total
Trésorerie et placements à court terme						
Intérêts	— \$	— \$	— \$	21 \$	— \$	21 \$
Variation de la juste valeur	4	—	—	—	—	4
Obligations						
Intérêts	587	89	1	127	—	804
Variation de la juste valeur	2 125	—	—	—	—	2 125
Profits (pertes) réalisés	—	30	—	(2)	—	28
Variation des provisions pour pertes	—	—	—	(12)	—	(12)
Actions						
Dividendes	131	20	—	—	—	151
Variation de la juste valeur	96	—	—	—	—	96
Profits (pertes) réalisés	—	(1)	—	—	—	(1)
Prêts hypothécaires et autres prêts						
Intérêts	3	—	—	194	—	197
Variation de la juste valeur	1	—	—	—	—	1
Profits (pertes) réalisés	—	—	—	21	—	21
Variation des provisions pour pertes	—	—	—	(46)	—	(46)
Instruments financiers dérivés						
Intérêts	3	—	—	—	—	3
Variation de la juste valeur	1 119	—	—	—	—	1 119
Avances sur contrats						
Intérêts	—	—	—	41	—	41
Autres placements						
	(2)	—	—	8	20	26
Immeubles de placement						
Revenus locatifs	—	—	—	—	213	213
Variation de la juste valeur	—	—	—	—	(129)	(129)
Total des produits de placement	4 067 \$	138 \$	1 \$	352 \$	104 \$	4 662 \$
Intérêts	590	89	1	383	—	1 063
Dividendes	131	20	—	—	—	151
Instruments financiers dérivés	3	—	—	—	—	3
Revenus locatifs	—	—	—	—	213	213
Profits (pertes) réalisés	—	29	—	19	—	48
Variation des provisions pour perte	—	—	—	(58)	—	(58)
Autres	(1)	—	—	8	20	27
Intérêts et autres produits tirés des placements	723	138	1	352	233	1 447
Trésorerie et placements à court terme	4	—	—	—	—	4
Obligations	2 125	—	—	—	—	2 125
Actions	96	—	—	—	—	96
Prêts hypothécaires et autres prêts	1	—	—	—	—	1
Instruments financiers dérivés	1 119	—	—	—	—	1 119
Immeubles de placement	—	—	—	—	(129)	(129)
Autres	(1)	—	—	—	—	(1)
Variation de la juste valeur des placements	3 344	—	—	—	(129)	3 215
Total des produits de placement	4 067 \$	138 \$	1 \$	352 \$	104 \$	4 662 \$

2019

(en millions de dollars)	À la juste valeur par le biais du résultat net	Disponibles à la vente	Prêts et créances	Autres	Total
Trésorerie et placements à court terme					
Intérêts	1 \$	— \$	29 \$	— \$	30 \$
Variation de la juste valeur	7	—	—	—	7
Obligations					
Intérêts	532	100	93	—	725
Variation de la juste valeur	2 198	—	—	—	2 198
Profits (pertes) réalisés	—	20	1	—	21
Variation des provisions pour pertes	—	—	(3)	—	(3)
Actions					
Dividendes	108	21	—	—	129
Variation de la juste valeur	206	—	—	—	206
Profits (pertes) réalisés	—	(1)	—	—	(1)
Prêts hypothécaires et autres prêts					
Intérêts	4	—	194	—	198
Variation de la juste valeur	(4)	—	—	—	(4)
Profits (pertes) réalisés	—	—	10	—	10
Variation des provisions pour pertes	—	—	(37)	—	(37)
Instruments financiers dérivés					
Intérêts	16	—	—	—	16
Variation de la juste valeur	833	—	—	—	833
Avances sur contrats					
Intérêts	—	—	46	—	46
Autres placements					
	(7)	—	7	21	21
Immeubles de placement					
Revenus locatifs	—	—	—	200	200
Variation de la juste valeur	—	—	—	44	44
Total des produits de placement	3 894 \$	140 \$	340 \$	265 \$	4 639 \$
Intérêts	537	100	362	—	999
Dividendes	108	21	—	—	129
Instruments financiers dérivés	16	—	—	—	16
Revenus locatifs	—	—	—	200	200
Profits (pertes) réalisés	—	19	11	—	30
Variation des provisions pour perte	—	—	(40)	—	(40)
Autres	(1)	—	7	21	27
Intérêts et autres produits tirés des placements	660	140	340	221	1 361
Trésorerie et placements à court terme	7	—	—	—	7
Obligations	2 198	—	—	—	2 198
Actions	206	—	—	—	206
Prêts hypothécaires et autres prêts	(4)	—	—	—	(4)
Instruments financiers dérivés	833	—	—	—	833
Immeubles de placement	—	—	—	44	44
Autres	(6)	—	—	—	(6)
Variation de la juste valeur des placements	3 234	—	—	44	3 278
Total des produits de placement	3 894 \$	140 \$	340 \$	265 \$	4 639 \$

6 › Juste valeur des instruments financiers et des immeubles de placement

a) Méthodes et hypothèses utilisées pour l'estimation des justes valeurs

La juste valeur est la contrepartie qui serait reçue pour la vente d'un actif ou payée pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La direction exerce son jugement dans la détermination des données utilisées pour évaluer la juste valeur des actifs et des passifs financiers, particulièrement pour les instruments financiers classés au niveau 3. La juste valeur des différentes catégories d'instruments financiers et des immeubles de placement est déterminée comme décrit ci-dessous.

Actifs financiers

Placements à court terme – La valeur comptable de ces placements représente la juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

Obligations – Les obligations sont évaluées selon les cours du marché observés sur des marchés actifs pour des actifs identiques ou similaires. Si les cours sur des marchés actifs ne sont pas disponibles, la juste valeur est estimée au moyen de méthodes d'évaluation courantes, telles qu'un modèle basé sur l'actualisation des flux monétaires prévus ou d'autres techniques similaires. Ces méthodes tiennent compte des données actuelles observables sur le marché pour des instruments financiers ayant un profil de risque similaire et des modalités comparables. Les données importantes utilisées dans ces modèles comprennent, entre autres, les courbes de taux, les risques de crédit, les écarts des émetteurs, l'évaluation de la volatilité et de la liquidité ainsi que d'autres données de référence publiées sur les marchés. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, la direction utilise alors ses meilleures estimations.

Actions – Les actions sont évaluées en fonction des cours du marché observés sur des marchés actifs. Si le cours sur les marchés actifs n'est pas disponible, la juste valeur est déterminée au moyen de modèles d'évaluation des titres de capitaux propres, lesquels prévoient des analyses de la juste valeur de l'actif net et d'autres techniques de comparaison avec des données de référence telles que des indices de marché. Les unités de fonds de placement sont évaluées selon la valeur de l'actif net publiée par l'administrateur de chaque fonds.

Prêts hypothécaires et autres prêts – La juste valeur des prêts hypothécaires et autres prêts est estimée à l'aide de l'actualisation des flux de trésorerie aux taux d'intérêt qui prévalent actuellement sur le marché pour des prêts dont les caractéristiques relatives au risque de crédit et à la durée sont sensiblement les mêmes.

Instruments financiers dérivés – La juste valeur des instruments financiers dérivés est déterminée en fonction du type d'instrument financier dérivé. En ce qui a trait aux contrats à terme standardisés et aux options qui sont négociés à la bourse, leur juste valeur est déterminée en fonction de leur cours sur des marchés actifs. Les instruments financiers dérivés qui sont transigés de gré à gré sont évalués à l'aide de modèles d'évaluation tels que l'analyse des flux de trésorerie actualisés et d'autres techniques d'évaluation d'usage sur le marché. Ces évaluations sont basées sur des données observables sur le marché, dont les taux d'intérêt, les taux de change, les indices financiers, les différentiels de taux, le risque de crédit ainsi que la volatilité.

Parmi les instruments financiers dérivés, certains autres contrats dérivés font l'objet d'une restriction quant à la possibilité de les négocier. Dans une telle situation, une prime d'illiquidité basée sur des données non observables sur le marché est prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur de ces instruments financiers dérivés. Même si ces données ne sont pas observables, elles sont basées sur des hypothèses jugées appropriées compte tenu des circonstances. Une fois la période de restriction terminée, les instruments sont évalués à l'aide de modèles d'évaluation standards basés sur des données observables sur le marché, comme décrit précédemment. L'utilisation, par la société, de données non observables est limitée à la période de restriction, et l'incidence sur la juste valeur des instruments financiers dérivés ne représente pas un montant important.

Avances sur contrats – Les avances sur contrats sont comptabilisées au coût amorti. Elles sont garanties et peuvent être remboursées à tout moment. Leur juste valeur correspond approximativement à leur valeur comptable compte tenu de la nature de ces éléments.

Autres placements – La juste valeur des autres placements est approximativement la même que leur valeur comptable compte tenu de la nature de ces éléments.

Autres éléments d'actif – La juste valeur des autres éléments d'actif financier est approximativement la même que leur valeur comptable compte tenu de la nature à court terme de ces éléments.

Immeubles de placement

La juste valeur des immeubles de placement est déterminée selon les différentes méthodes reconnues et conformes aux normes d'évaluation du secteur immobilier. Parmi ces méthodes, la technique du revenu demeure la plus utilisée puisqu'elle se base sur le comportement d'un investisseur en fonction des attentes de revenus générés par un immeuble de placement. Pour ce faire, l'actualisation des flux monétaires générés par l'immeuble de placement est préconisée puisqu'elle mesure la relation entre la valeur marchande et les revenus raisonnablement escomptés au cours d'un horizon d'investissement. Les flux monétaires attendus incluent les revenus contractuels et projetés ainsi que les charges opérationnelles propres à l'immeuble de placement. Ces flux tiennent aussi compte des taux d'intérêt, des taux de location et d'occupation établis en fonction d'études de marché, des produits locatifs attendus tirés des contrats de location en vigueur et des estimations relatives aux entrées de trésorerie futures, y compris les produits projetés tirés des contrats de location futurs et les estimations relatives aux entrées de trésorerie futures formulées en fonction des conjonctures actuelles de marché. Les taux de location futurs sont estimés en fonction de l'emplacement, du type et de la qualité actuelle de l'immeuble ainsi qu'en fonction des données du marché et des projections à la date de l'évaluation. Les justes valeurs sont comparées avec les informations du marché, y compris avec les transactions récentes visant des actifs comparables, afin de vérifier leur caractère raisonnable. L'utilisation optimale fait partie des méthodes d'évaluation possibles. L'usage le meilleur et le plus profitable d'un site fait partie intégrante du processus d'établissement de la juste valeur d'un immeuble de placement. Cet usage est celui qui, au moment de l'évaluation, confère à l'immeuble la juste valeur la plus élevée. Par conséquent, cet usage est déterminé en tenant compte de l'utilisation physique possible, légalement admissible, financièrement possible et réalisable à court terme en tenant compte de la demande et doit être lié aux probabilités de réalisation plutôt qu'aux simples possibilités de réalisation. Les évaluations sont effectuées à l'externe par des évaluateurs agréés indépendants sur une base annuelle ou par le personnel qualifié de la société trimestriellement. Au cours de l'année, 100 % du portefeuille des immeubles de placement a été évalué par des évaluateurs indépendants (88 % en 2019).

Passifs financiers

Instruments financiers dérivés – La juste valeur des instruments financiers dérivés comptabilisés au passif est présentée à la note 8 « Instruments financiers dérivés » et correspond à la valeur comptable présentée dans la colonne de la juste valeur négative. La juste valeur est déterminée selon la méthode et les hypothèses présentées précédemment à la section « Actifs financiers ».

Autres éléments de passif – La juste valeur des autres éléments de passif, à l'exception des engagements afférents à des titres vendus à découvert, des passifs de titrisation et de la dette hypothécaire, est approximativement la même que la valeur comptable compte tenu de la nature à court terme de ces éléments.

Les engagements afférents à des titres vendus à découvert, classés comme détenus à des fins de transaction, sont évalués selon les cours de marché observés sur des marchés actifs pour des instruments financiers identiques ou similaires. Si les cours sur des marchés actifs ne sont pas disponibles, la juste valeur est estimée au moyen de méthodes d'évaluation courantes, telles qu'un modèle basé sur l'actualisation des flux monétaires prévus ou d'autres techniques similaires. Ces méthodes tiennent compte des données actuelles observables sur le marché pour des instruments financiers ayant un profil de risque similaire et des modalités comparables. Les données importantes utilisées dans ces modèles comprennent, entre autres, les courbes de taux, les risques de crédit, les écarts des émetteurs, l'évaluation de la volatilité et de la liquidité et les autres données de référence publiées sur les marchés.

La juste valeur des passifs de titrisation est estimée à l'aide de l'actualisation des flux de trésorerie aux taux d'intérêt qui prévalent actuellement sur le marché pour de nouvelles dettes dont les modalités sont sensiblement les mêmes. Cette juste valeur est présentée à la note 7 « Gestion des risques associés aux instruments financiers » à la section b) iii).

La juste valeur de la dette hypothécaire est estimée à l'aide de l'actualisation des flux de trésorerie au taux d'intérêt qui prévaut actuellement sur le marché pour de nouvelles dettes dont les modalités sont sensiblement les mêmes. La juste valeur est de 76 \$ (76 \$ au 31 décembre 2019). La dette hypothécaire est garantie par un immeuble qui a une valeur comptable de 174 \$ (181 \$ au 31 décembre 2019), porte un intérêt de 3,143 % et vient à échéance le 1^{er} mai 2022. La dépense d'intérêts hypothécaires s'élève à 2 \$ (inférieure à 1 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019). La valeur comptable de la dette hypothécaire est présentée à la note 15 « Autres éléments de passif ».

Débetures – La juste valeur des débetures classées comme des passifs financiers au coût amorti est estimée à l'aide d'un modèle d'évaluation tenant compte d'instruments ayant sensiblement les mêmes conditions sur le marché. Cette juste valeur peut fluctuer en raison des taux d'intérêt et des risques de crédit associés à ces instruments. La juste valeur des débetures est présentée à la note 16 « Débetures ».

b) Hiérarchie de la juste valeur

L'information à fournir concernant les instruments financiers et les immeubles de placement doit être présentée selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour réaliser les évaluations des justes valeurs des actifs et des passifs financiers. La hiérarchie est établie afin de donner une priorité plus élevée aux cours du marché non ajustés observés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques et une priorité plus faible aux paramètres non observables sur le marché. Les trois niveaux de la hiérarchie des évaluations sont décrits comme suit :

Niveau 1 – Évaluation de la juste valeur fondée sur les cours non ajustés observés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques. Les actions cotées en Bourse, entre autres, sont classées au niveau 1.

Niveau 2 – Évaluation de la juste valeur fondée sur des données autres que les cours de marché visés au niveau 1, qui sont observables sur le marché en ce qui a trait à l'actif ou au passif, directement ou indirectement. La majorité des obligations, les placements à court terme ainsi que certains instruments financiers dérivés sont classés au niveau 2.

Niveau 3 – Évaluation de la juste valeur fondée sur des techniques d'évaluation qui ont recours en grande partie à des paramètres non observables sur le marché et qui tiennent compte des meilleures estimations de la direction. La plupart des placements privés sont classés au niveau 3.

Si un instrument financier classé au niveau 1 cesse de se transiger sur un marché actif, il est transféré au niveau 2. Si l'évaluation de sa juste valeur requiert une utilisation significative de paramètres non observables sur le marché, il est alors reclassé directement au niveau 3.

Actif

(en millions de dollars)	2020			Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Évaluations récurrentes de la juste valeur				
Trésorerie et placements à court terme				
Détenus à des fins de transaction	— \$	601 \$	— \$	601 \$
Obligations				
Désignées à la juste valeur par le biais du résultat net				
Gouvernements	420	12 309	—	12 729
Municipalités	—	1 306	—	1 306
Sociétés et autres	—	10 783	140	10 923
	420	24 398	140	24 958
Disponibles à la vente				
Gouvernements	248	1 516	—	1 764
Municipalités	—	191	—	191
Sociétés et autres	—	1 720	—	1 720
	248	3 427	—	3 675
	668	27 825	140	28 633
Actions				
Désignées à la juste valeur par le biais du résultat net	1 247	—	1 444	2 691
Disponibles à la vente	69	365	43	477
	1 316	365	1 487	3 168
Prêts hypothécaires et autres prêts				
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	—	81	—	81
Instruments financiers dérivés				
Détenus à des fins de transaction	433	1 215	3	1 651
Immeubles de placement				
	—	—	1 916	1 916
Placements du fonds général comptabilisés à la juste valeur				
	2 417	30 087	3 546	36 050
Instruments financiers et immeubles de placement des fonds distincts				
	25 076	7 365	264	32 705
Total des actifs comptabilisés à la juste valeur	27 493 \$	37 452 \$	3 810 \$	68 755 \$

(en millions de dollars)	2019			Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Évaluations récurrentes de la juste valeur				
Trésorerie et placements à court terme				
Détenus à des fins de transaction	— \$	489 \$	— \$	489 \$
Obligations				
Désignées à la juste valeur par le biais du résultat net				
Gouvernements	850	10 863	—	11 713
Municipalités	—	1 106	—	1 106
Sociétés et autres	—	8 472	129	8 601
	850	20 441	129	21 420
Disponibles à la vente				
Gouvernements	76	1 475	—	1 551
Municipalités	—	167	—	167
Sociétés et autres	—	1 710	11	1 721
	76	3 352	11	3 439
	926	23 793	140	24 859
Actions				
Désignées à la juste valeur par le biais du résultat net	1 220	—	1 291	2 511
Disponibles à la vente	108	374	31	513
	1 328	374	1 322	3 024
Prêts hypothécaires et autres prêts				
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	—	94	—	94
Instruments financiers dérivés				
Détenus à des fins de transaction	229	774	—	1 003
Immeubles de placement				
	—	—	2 077	2 077
Placements du fonds général comptabilisés à la juste valeur				
	2 483	25 524	3 539	31 546
Instruments financiers et immeubles de placement des fonds distincts				
	21 343	6 373	90	27 806
Total des actifs comptabilisés à la juste valeur				
	23 826 \$	31 897 \$	3 629 \$	59 352 \$

Les transferts du niveau 1 au niveau 2 au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2020 s'élèvent à 564 \$ (aucun pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019). Ces transferts résultent de l'application d'un ajustement à la juste valeur pour des événements qui ont eu lieu après la clôture des marchés, mais avant la date d'évaluation. Les transferts du niveau 2 au niveau 1 au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2020 s'élèvent à 564 \$ (aucun pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019). Ces transferts proviennent des instruments financiers des fonds distincts. Il n'y a eu aucun autre transfert du niveau 1 au niveau 2 et inversement au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2020.

Les transferts du niveau 2 au niveau 3 au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2020 s'élèvent à 10 \$ (aucun pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019). Ces transferts proviennent des obligations désignées à la juste valeur par le biais du résultat net. La juste valeur de ces obligations est évaluée au cours de marché obtenu par l'entremise de courtiers qui évaluent la juste valeur de ces instruments financiers. Toutefois, le prix de ces obligations est resté inchangé depuis plus de 30 jours, ce qui, selon la politique interne de la société, donne lieu à un transfert.

Les transferts du niveau 3 au niveau 2 au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2020 s'élèvent à 7 \$ (aucun pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019). Ces transferts proviennent des obligations désignées à la juste valeur par le biais du résultat net. La juste valeur de ces obligations est évaluée au cours de marché obtenu par l'entremise de courtiers qui évaluent la juste valeur de ces instruments financiers. Au 31 décembre 2020, la valeur de ces obligations provient d'un prix obtenu depuis moins de 30 jours.

Les transferts du niveau 3 au niveau 1 au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2020 s'élèvent à 7 \$ (aucun pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019). Ces transferts proviennent des instruments financiers des fonds distincts. La juste valeur de ces actions était auparavant établie à l'aide des modèles d'évaluation internes nécessitant l'utilisation des hypothèses dont l'une, parmi les principales, n'était pas observable sur le marché.

La société présente les transferts entre les niveaux hiérarchiques à la juste valeur établie à la fin du trimestre au cours duquel le transfert s'est produit.

La société utilise des données non observables lors de l'évaluation des obligations et des actions classées au niveau 3. En ce qui concerne les obligations, les données non observables correspondent principalement aux primes de risque de crédit et de liquidité, qui varient entre 1,30 % et 2,43 % au 31 décembre 2020 (1,09 % et 2,68 % au 31 décembre 2019). Les actions classées au niveau 3 sont principalement évaluées en fonction d'information disponible dans les états financiers des sociétés qui utilisent des modèles basés sur l'actualisation de flux monétaires ainsi que l'utilisation de multiples.

Les principales données non observables utilisées lors de l'évaluation des immeubles de placement au 31 décembre 2020 sont le taux d'actualisation, qui se situe entre 5,25 % et 8,00 % (5,25 % et 7,75 % en 2019), et le taux de capitalisation final, qui se situe entre 4,25 % et 7,25 % (4,25 % et 7,25 % en 2019). Le taux d'actualisation se fonde sur l'activité du marché selon le type d'immeuble ainsi que la situation géographique et reflète le taux de rendement attendu sur les placements au cours des 10 prochaines années. Le taux de capitalisation final se fonde sur l'activité du marché selon le type d'immeuble ainsi que la situation géographique et reflète le taux de rendement attendu sur les placements pour la durée de vie restante après la période de 10 ans. Si tous les autres facteurs demeurent constants, une baisse (hausse) du taux d'actualisation et du taux de capitalisation final amènera une augmentation (diminution) de la juste valeur des immeubles de placement.

En raison de la nature non observable des principales données utilisées lors de l'évaluation des obligations, des actions et des immeubles de placement classés au niveau 3, la société n'évalue pas l'incidence que pourrait avoir l'utilisation d'autres hypothèses sur la juste valeur. De plus, les immeubles de placement ainsi que les obligations et les actions classées comme étant désignées à la juste valeur par le biais du résultat net appartiennent au passif relatif aux contrats d'assurance. Conséquemment, les variations de la juste valeur de ces actifs sont compensées par les variations du passif relatif aux contrats d'assurance en vertu de la MCAB. Même si d'autres hypothèses qui ont une incidence sur la juste valeur étaient utilisées, cela n'aurait aucun effet important sur les états financiers.

Le tableau suivant présente les actifs comptabilisés à la juste valeur et évalués selon les paramètres du niveau 3 :

(en millions de dollars)	2020							Total des profits (pertes) latents au résultat net sur les placements toujours détenus
	Solde au 31 décembre 2019	Profits (pertes) réalisés et latents au résultat net	Profits (pertes) réalisés et latents aux autres éléments du résultat global	Achats	Ventes et règlements	Transferts au (du) niveau 3	Solde au 31 décembre 2020	
Obligations								
Désignées à la juste valeur par le biais du résultat net	129 \$	11 \$	— \$	26 \$	(29)\$	3 \$	140 \$	11 \$
Disponibles à la vente	11	—	—	—	(11)	—	—	—
Actions								
Désignées à la juste valeur par le biais du résultat net	1 291	48	—	199	(94)	—	1 444	49
Disponibles à la vente	31	—	2	11	(1)	—	43	—
Instruments financiers dérivés								
Détenus à des fins de transaction	—	3	—	—	—	—	3	3
Immeubles de placement	2 077	(129)	—	28	(60)	—	1 916	(129)
Placements du fonds général comptabilisés à la juste valeur	3 539	(67)	2	264	(195)	3	3 546	(66)
Instruments financiers et immeubles de placement des fonds distincts	90	10	—	181	(10)	(7)	264	10
Total	3 629 \$	(57)\$	2 \$	445 \$	(205)\$	(4)\$	3 810 \$	(56)\$

2019

(en millions de dollars)	Solde au 31 décembre 2018	Profits (pertes) réalisés et latents au résultat net	Profits (pertes) réalisés et latents aux autres éléments du résultat global	Achats	Ventes et règlements	Transferts au (du) niveau 3	Solde au 31 décembre 2019	Total des profits (pertes) latents au résultat net sur les placements toujours détenus
Obligations								
Désignées à la juste valeur par le biais du résultat net	140 \$	7 \$	— \$	— \$	(18)\$	— \$	129 \$	7 \$
Disponibles à la vente	16	—	—	—	(5)	—	11	—
Actions								
Désignées à la juste valeur par le biais du résultat net	1 134	5	—	198	(46)	—	1 291	5
Disponibles à la vente	29	—	(1)	3	—	—	31	—
Instruments financiers dérivés								
Détenus à des fins de transaction	1	—	—	—	(1)	—	—	—
Immeubles de placement	1 720	44	—	318	(5)	—	2 077	44
Placements du fonds général comptabilisés à la juste valeur	3 040	56	(1)	519	(75)	—	3 539	56
Instruments financiers et immeubles de placement des fonds distincts	47	1	—	44	(2)	—	90	2
Total	3 087 \$	57 \$	(1)\$	563 \$	(77)\$	— \$	3 629 \$	58 \$

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020, un montant de 28 \$ (55 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019) inscrit à titre d'Achats d'immeubles de placement correspond à des capitalisations aux Immeubles de placement. De plus, les Ventes et règlements des immeubles de placement n'incluent aucun transfert à titre d'immobilisations corporelles (2 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019).

Les Profits (pertes) réalisés et latents au résultat net et le Total des profits (pertes) latents au résultat net sur les placements toujours détenus sont présentés dans Produits de placement à l'état des résultats, à l'exception de la valeur des actifs des fonds distincts, qui n'est pas présentée à l'état des résultats, mais qui est incluse dans l'évolution de l'actif net des fonds distincts à la note 12 « Actif net des fonds distincts ». Les Profits (pertes) réalisés et latents aux autres éléments du résultat global sont présentés à la note 18 « Cumul des autres éléments du résultat global » dans Profits (pertes) latents.

Juste valeur divulguée par voie de note

La société classe certains de ses instruments financiers comme étant détenus jusqu'à l'échéance ainsi que comme étant prêts et créances. Ces instruments financiers sont comptabilisés au coût amorti et leur juste valeur est divulguée par voie de note. Le tableau suivant présente le niveau de hiérarchie de ces justes valeurs :

(en millions de dollars)	2020			Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Classés comme étant détenus jusqu'à l'échéance				
Obligations				
Gouvernements	— \$	497 \$	— \$	497 \$
Total des actifs classés comme étant détenus jusqu'à l'échéance	—	497	—	497
Classés comme étant prêts et créances				
Obligations				
Gouvernements	—	8	148	156
Municipalités	—	54	—	54
Sociétés et autres	—	187	2 637	2 824
	—	249	2 785	3 034
Prêts hypothécaires et autres prêts	—	2 854	—	2 854
Total des actifs classés comme étant prêts et créances	—	3 103	2 785	5 888
Total des actifs dont la juste valeur est divulguée par voie de note	— \$	3 600 \$	2 785 \$	6 385 \$

(en millions de dollars)	2019			Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Classés comme étant prêts et créances				
Obligations				
Gouvernements	— \$	8 \$	131 \$	139 \$
Municipalités	—	51	—	51
Sociétés et autres	—	243	2 138	2 381
	—	302	2 269	2 571
Prêts hypothécaires et autres prêts	—	3 823	—	3 823
Total des actifs classés comme étant prêts et créances	— \$	4 125 \$	2 269 \$	6 394 \$

Passifs financiers

Le tableau suivant présente les passifs financiers évalués à la juste valeur sur une base récurrente et ceux dont la juste valeur est indiquée dans une note, classés selon les niveaux de hiérarchie des évaluations :

(en millions de dollars)	2020			Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Évaluations récurrentes de la juste valeur				
Autres éléments de passif				
Détenus à des fins de transaction	65 \$	208 \$	— \$	273 \$
Instruments financiers dérivés				
Détenus à des fins de transaction	220	310	39	569
Total des passifs classés comme étant détenus à des fins de transaction	285	518	39	842

Classés au coût amorti**Autres éléments de passif**

Passifs de titrisation	—	1 009	—	1 009
Dettes hypothécaires	—	76	—	76
Débitures	—	682	—	682
Total des passifs classés au coût amorti	— \$	1 767 \$	— \$	1 767 \$

(en millions de dollars)	2019			Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Évaluations récurrentes de la juste valeur				
Autres éléments de passif				
Détenus à des fins de transaction	46 \$	165 \$	— \$	211 \$
Instruments financiers dérivés				
Détenus à des fins de transaction	80	315	36	431
Total des passifs classés comme étant détenus à des fins de transaction	126	480	36	642

Classés au coût amorti**Autres éléments de passif**

Passifs de titrisation	—	1 183	—	1 183
Dettes hypothécaires	—	76	—	76
Débitures	—	664	—	664
Total des passifs classés au coût amorti	— \$	1 923 \$	— \$	1 923 \$

Le tableau suivant présente les passifs comptabilisés à la juste valeur et évalués selon les paramètres du niveau 3 :

2020								
(en millions de dollars)	Solde au 31 décembre 2019	Profits (pertes) réalisés et latents au résultat net	Profits (pertes) réalisés et latents aux autres éléments du résultat global	Achats	Ventes et règlements	Transferts au (du) niveau 3	Solde au 31 décembre 2020	Total des profits (pertes) latents au résultat net sur les passifs financiers
Instruments financiers dérivés	36 \$	5 \$	— \$	1 \$	(3)\$	— \$	39 \$	— \$
2019								
(en millions de dollars)	Solde au 31 décembre 2018	Profits (pertes) réalisés et latents au résultat net	Profits (pertes) réalisés et latents aux autres éléments du résultat global	Achats	Ventes et règlements	Transferts au (du) niveau 3	Solde au 31 décembre 2019	Total des profits (pertes) latents au résultat net sur les passifs financiers
Instruments financiers dérivés	31 \$	— \$	— \$	9 \$	(4)\$	— \$	36 \$	— \$

7 > Gestion des risques associés aux instruments financiers

Une gestion des risques efficace repose sur l'identification, la compréhension et la communication de tous les risques auxquels la société est exposée dans le cadre de ses activités. La gestion des risques est constituée d'un ensemble d'objectifs, de politiques et de procédures qui sont approuvés par le conseil d'administration et mis en application par les dirigeants de la société. Les principales politiques et pratiques de gestion des risques font l'objet de révisions annuelles. De l'information plus détaillée concernant les principes, les responsabilités ainsi que les principales mesures et pratiques de gestion de la société en matière de gestion des risques est présentée en ombragé à la section « Gestion des risques » du *Rapport de gestion* aux pages 21 à 30. L'information présentée en ombragé dans ces mêmes pages est considérée comme partie intégrante des présents états financiers. Les risques les plus importants que doit gérer la société concernant les instruments financiers sont le risque de marché, le risque de crédit et le risque de liquidité.

a) Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque de fluctuation de la juste valeur d'un instrument financier qui pourrait entraîner une perte en raison des variations des facteurs de marché tels que les taux d'intérêt, le cours des actions et les taux de change.

Risque lié aux taux d'intérêt

Une des activités de base d'un assureur consiste à investir les primes reçues des clients dans le but ultime de verser des prestations éventuelles dont l'échéance peut être éloignée dans le temps, notamment en ce qui touche les prestations au décès et les versements de rentes. Pour bien gérer le risque lié aux fluctuations des taux d'intérêt et à la disponibilité de fonds, la société utilise un système d'appariement de ses éléments d'actif à son passif relatif aux contrats d'assurance et aux dettes à long terme qui apparie ses passifs jusqu'à leur expiration et qui utilise des instruments financiers dérivés comme outils complémentaires de gestion. Ainsi, les éléments d'actif sont choisis selon les caractéristiques de leur montant, de leur flux monétaire et de leur rendement, de façon à correspondre aux caractéristiques du passif apparié. Les méthodes comptables utilisées pour les instruments financiers dérivés détenus à titre d'appariement correspondent à celles utilisées pour les éléments appariés sous-jacents. Ainsi, toute variation de la juste valeur des éléments d'actif maintenus à titre d'appariement n'aura que peu d'effet sur la situation financière de la société et sur sa capacité de faire face à ses obligations. Une des stratégies utilisées dans le cadre de l'appariement est l'immunisation. Celle-ci consiste à utiliser des titres à revenu fixe pour immuniser un passif contre les variations de taux d'intérêt. Enfin, dans l'évaluation du passif relatif aux contrats d'assurance, comme il est décrit à la note 14 « Passif relatif aux contrats d'assurance et passif relatif aux contrats d'investissement », la société tient compte de l'appariement de l'actif au passif.

Risque de baisse des marchés

Le risque de baisse des marchés représente le risque de perte liée à la variation des marchés boursiers ou liée à la variation de la valeur des capitaux propres privés. La société est exposée à ce risque de diverses manières dans ses activités régulières en raison : 1) des revenus d'honoraires perçus sur les fonds de placement gérés par la société, lesquels sont calculés en fonction de l'actif sous gestion; 2) des revenus futurs escomptés des fonds de placement des polices universelles; 3) du revenu sur le capital généré par les actifs adossés au capital de la société; et 4) des prestations sur les garanties de fonds distincts.

Dans le cadre de sa stratégie de gestion des risques, la société a mis en place un programme de couverture dynamique pour l'ensemble des garanties de retrait minimum et pour une grande proportion des garanties à l'échéance offertes par le secteur de la Gestion de patrimoine individuel. La valeur des actifs sous-jacents des garanties couvertes représente 7 140 \$ au 31 décembre 2020 (7 366 \$ en 2019). De l'information plus détaillée sur le programme de couverture dynamique est présentée en ombragé à la section « Gestion des risques » du *Rapport de gestion* à la page 27.

Risque de change

Le risque de change correspond au risque, pour la société, de devoir assumer des pertes découlant des taux de change liés aux devises étrangères auxquelles la société est exposée. La société a adopté comme politique de ne pas conserver de risque important lié aux devises. À cet effet, les éléments de passif sont généralement appariés à des éléments d'actif exprimés dans la même devise, sinon des instruments financiers dérivés sont utilisés. Afin de se protéger contre le risque de change, la société utilise également la comptabilité de couverture afin de limiter l'effet de la variation des capitaux propres principalement à l'égard d'un investissement net dans un établissement étranger ayant une monnaie fonctionnelle différente de la monnaie fonctionnelle de la société. L'information relative à la comptabilité de couverture est présentée à la note 8 « Instruments financiers dérivés ».

Dépréciation des actifs financiers classés comme étant disponibles à la vente

Au cours des exercices terminés les 31 décembre 2020 et 2019, la société n'a fait aucun reclassement des pertes latentes sur les actions classées comme étant disponibles à la vente de *Autres éléments du résultat global à Produits de placement* à l'état des résultats.

Comme les actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont appariés, les variations de la juste valeur, autres que celles liées au risque de crédit, sont directement prises en compte dans *Augmentation (diminution) du passif relatif aux contrats d'assurance*, ce qui permet d'éviter une disparité des traitements aux résultats. Seules les variations de la juste valeur liées aux événements de crédit touchant les flux monétaires pourraient avoir une incidence sur les résultats de la société.

Les pertes et les profits latents sur les actifs financiers classés comme étant disponibles à la vente et inclus dans *Cumul des autres éléments du résultat global* sont les suivants :

(en millions de dollars)	2020			2019		
	Juste valeur	Pertes latentes	Profits latents	Juste valeur	Pertes latentes	Profits latents
Obligations						
Gouvernements	1 764 \$	(1)\$	81 \$	1 551 \$	(1)\$	57 \$
Municipalités	191	—	10	167	—	3
Sociétés et autres	1 720	—	86	1 721	(2)	40
	3 675	(1)	177	3 439	(3)	100
Actions	477	(10)	15	513	(21)	10
Total	4 152 \$	(11)\$	192 \$	3 952 \$	(24)\$	110 \$

b) Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque pour la société de subir une perte financière si des contreparties ou des débiteurs ne respectent pas leurs engagements. Il s'agit d'un risque important auquel la société est exposée et il provient principalement du crédit accordé sous forme de prêts hypothécaires et autres prêts ainsi que de placements privés, de l'exposition liée aux différents portefeuilles de placements, aux opérations sur des instruments financiers dérivés et aux activités de réassurance. Le risque de crédit maximal associé aux instruments financiers correspond à la valeur comptable des instruments financiers présentés à l'état de la situation financière, à l'exception des placements dans des entreprises associées et des partenariats en coentreprise.

Le risque de crédit peut également survenir lorsqu'il y a une concentration des investissements dans des entités qui présentent des caractéristiques similaires ou qui exercent des activités dans un même secteur ou dans une même région géographique ou lorsqu'un investissement important est effectué dans une seule entité. Il s'agit du risque de concentration.

Les politiques de la société en matière de gestion du risque de crédit comprennent l'attribution de cotes de risque, la gestion des prêts dépréciés ainsi que l'attribution d'un niveau d'autorisation selon la cote de risque et le montant de l'instrument financier. La société établit des politiques de placement qui sont revues, mises à jour régulièrement et approuvées par le conseil d'administration. Conséquemment, la société gère le risque de crédit en se conformant à ces politiques de placement. Ces politiques définissent des limites quant aux risques de crédit selon les caractéristiques des contreparties. La société exige une diversification prudente des portefeuilles de crédit, l'utilisation d'un mécanisme de suivi reposant sur des procédures de tarification et d'octroi de crédit et une revue régulière de son évaluation des risques après l'octroi initial du crédit. De plus, la société exige une révision et une vérification indépendantes de son programme de gestion du risque de crédit et communique au conseil d'administration les résultats du programme de suivi, de la révision et de la vérification. Le risque de crédit relatif aux instruments financiers dérivés est présenté à la note 8 « Instruments financiers dérivés ».

b) i) Indicateurs de qualité de crédit**Obligations par niveaux de qualité**

(en millions de dollars)	2020	2019
AAA	1 916 \$	1 546 \$
AA	15 085	13 101
A	9 333	7 961
BBB	5 111	4 343
BB et moins	317	238
Total	31 762 \$	27 189 \$

La société procède à une évaluation de la qualité des titres n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation par une agence de cotation. Les obligations qui ont fait l'objet d'une évaluation interne représentent un montant de 2 114 \$ au 31 décembre 2020 (2 054 \$ au 31 décembre 2019).

Prêts hypothécaires et autres prêts

(en millions de dollars)	2020	2019
Prêts hypothécaires assurés	1 384 \$	2 271 \$
Prêts hypothécaires conventionnels	507	805
Autres prêts	910	794
Total	2 801 \$	3 870 \$

La qualité de crédit des prêts hypothécaires et autres prêts est évaluée à l'interne régulièrement lors de l'examen du portefeuille.

Instruments financiers dérivés

Le risque de crédit auquel des instruments financiers dérivés exposent la société se limite au risque que l'autre partie à l'entente ne puisse honorer les conditions des contrats. La société utilise les mêmes critères de sélection que ceux dont elle se sert pour les investissements dans des titres obligataires. Au 31 décembre 2020, toutes les contreparties des contrats d'instruments financiers dérivés ont une cote de crédit de niveau AA- ou supérieur (AA- ou supérieur au 31 décembre 2019).

Actif de réassurance

La société conclut des ententes de réassurance après avoir analysé la santé financière des réassureurs et effectue un suivi régulier de la situation de ceux-ci. Elle peut avoir recours à des lettres de crédit et au dépôt de sommes d'argent dans des comptes en fiducie pour éliminer certains risques. Les ententes de réassurance pour lesquelles aucune garantie n'a été donnée sont conclues avec plusieurs réassureurs bien établis et bien cotés. Les actifs de réassurance de la société sont conclus avec des réassureurs ayant une cote de crédit minimale de A- dans une proportion de 99 % (98 % en 2019).

b) ii) Actifs financiers échus ou dépréciés

Afin de gérer son risque, la société évalue, entre autres, la capacité de l'émetteur à effectuer les paiements contractuels courants et futurs du capital et des intérêts. Mensuellement, la société effectue un suivi afin de s'assurer que les flux de trésorerie stipulés au contrat sont recouverts en temps opportun et prend les mesures nécessaires pour recouvrer les montants en souffrance. De plus, la société inscrit les émetteurs dont la situation financière semble instable et classe chaque actif détenu par ces émetteurs dans l'une des listes suivantes selon sa qualité :

Liste de suivi : Le recouvrement des paiements contractuels courants et futurs du capital et des intérêts est raisonnablement assuré, mais des changements dans les faits et les circonstances propres à l'émetteur nécessitent un suivi. Aucune perte de valeur n'est comptabilisée à l'égard des actifs de ces émetteurs.

Liste des titres sous surveillance : Le recouvrement des paiements contractuels courants et futurs du capital et des intérêts est raisonnablement assuré, mais des changements dans les faits et les circonstances propres à l'émetteur nécessitent un suivi accru. Un actif est déplacé de la liste de suivi à la liste des titres sous surveillance lorsque des changements dans les faits et les circonstances propres à l'émetteur ont pour effet d'accroître la probabilité qu'un titre subisse un événement générateur de pertes dans un avenir rapproché. Aucune perte de valeur n'est comptabilisée à l'égard des actifs de ces émetteurs.

Liste des actifs dépréciés : Le recouvrement des paiements contractuels courants et futurs du capital et des intérêts n'est plus assuré. En ce qui a trait aux placements classés comme étant disponibles à la vente ou comptabilisés au coût amorti, une perte de valeur est comptabilisée aux résultats.

La société maintient des provisions pour se prémunir contre les risques de pertes de crédit éventuelles, y compris les pertes de capital et d'intérêts sur les obligations, les prêts hypothécaires et autres prêts et les immeubles détenus à des fins de revente. Ces provisions se composent de montants individuels spécifiques liés aux prêts et aux titres de créance considérés comme étant en défaut ainsi que de montants liés aux actifs financiers qui présentent des risques de crédit similaires et qui sont soumis au test de dépréciation collectif.

Les provisions spécifiques visent à ramener la valeur des prêts et des titres de créance considérés comme étant en défaut à la valeur de réalisation estimée. Un prêt est considéré comme étant en défaut lorsque, à la suite d'une détérioration de sa qualité de crédit, l'assurance raisonnable de recouvrement intégral de son capital et de ses intérêts est remise en cause. Tout prêt dont les termes d'encassement présentent un retard de 90 jours et plus dans le cas des prêts hypothécaires et de 120 jours et plus dans le cas des autres prêts et qui ne fait pas l'objet d'une mesure déployée par la société pour soutenir sa clientèle ou qui est en voie de saisie constitue un prêt en défaut. Tout prêt en défaut qui n'est pas assuré et complètement garanti est habituellement déprécié. Quand un actif est en défaut, une provision pour pertes est établie afin d'ajuster la valeur comptable de l'actif en fonction de la valeur de réalisation estimée. Pour déterminer ce montant, plusieurs facteurs sont pris en compte dont, notamment, les conditions de marché, les évaluations obtenues de tierces parties et/ou la valeur escomptée des flux monétaires anticipés. Une provision pour pertes sur les actifs de réassurance est établie lorsqu'une contrepartie à la réassurance n'est plus en mesure de respecter ses obligations contractuelles envers la société. En outre, une provision, incluse dans le passif relatif aux contrats d'assurance, vise à prémunir la société contre toute autre perte éventuelle sur les prêts et sur les titres de créance apparaissant ce passif, conformément aux normes actuarielles.

Obligations, prêts hypothécaires et autres prêts échus

Les obligations, les prêts hypothécaires et autres prêts sont considérés comme étant échus lorsque la contrepartie n'a pas effectué de paiement à la date d'échéance contractuelle.

2020					
(en millions de dollars)	Obligations classées comme étant détenues jusqu'à l'échéance	Obligations classées comme étant prêts et créances	Prêts hypothécaires classés comme étant prêts et créances	Autres prêts	Total
Valeurs brutes					
Non échus et non dépréciés	494 \$	2 604 \$	1 786 \$	903 \$	5 787 \$
Échus et non dépréciés					
30 – 89 jours de retard	—	—	24	29	53
90 – 119 jours de retard	—	—	—	4	4
120 jours et plus de retard	—	—	—	1	1
Dépréciés	—	45	—	—	45
Total des valeurs brutes	494 \$	2 649 \$	1 810 \$	937 \$	5 890 \$
Provisions spécifiques pour pertes	—	14	—	—	14
	494	2 635	1 810	937	5 876
Provisions collectives	—	—	—	27	27
Total des valeurs nettes	494 \$	2 635 \$	1 810 \$	910 \$	5 849 \$
2019					
(en millions de dollars)		Obligations classées comme étant prêts et créances	Prêts hypothécaires classés comme étant prêts et créances	Autres prêts	Total
Valeurs brutes					
Non échus et non dépréciés		2 319 \$	2 978 \$	760 \$	6 057 \$
Échus et non dépréciés					
30 – 89 jours de retard		—	2	36	38
90 – 119 jours de retard		—	2	5	7
120 jours et plus de retard		—	—	2	2
Dépréciés		21	—	1	22
Total des valeurs brutes		2 340 \$	2 982 \$	804 \$	6 126 \$
Provisions spécifiques pour pertes		10	—	—	10
		2 330	2 982	804	6 116
Provisions collectives		—	—	10	10
Total des valeurs nettes		2 330 \$	2 982 \$	794 \$	6 106 \$

Biens saisis

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2020, la société a pris possession d'immeubles qu'elle détenait en garantie de prêts hypothécaires pour une valeur inférieure à 1 \$ (3 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019). Les immeubles saisis qui sont toujours détenus en fin d'exercice sont présentés à titre d'immeubles détenus à des fins de revente à la note 9 « Autres éléments d'actif ».

Provisions spécifiques pour pertes

(en millions de dollars)		2020
		Obligations classées comme étant prêts et créances
Solde au début		10 \$
Variation des provisions spécifiques pour pertes		4
Solde à la fin		14 \$

(en millions de dollars)	2019		Total
	Obligations classées comme étant prêts et créances	Prêts hypothécaires classés comme étant prêts et créances	
Solde au début	8 \$	1 \$	9 \$
Variation des provisions spécifiques pour pertes	2	(1)	1
Solde à la fin	10 \$	— \$	10 \$

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2020, les provisions spécifiques pour pertes n'ont subi aucune variation pour les obligations classées comme étant détenues jusqu'à l'échéance, les prêts hypothécaires classés comme étant prêts et créances et les autres prêts. Les provisions spécifiques pour pertes pour les autres prêts n'ont subi aucune variation pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019.

b) iii) Autre information sur le risque de crédit

Immeubles de placement

Les paiements minimums à recevoir au titre de la location des immeubles de placement au cours des exercices à venir sont les suivants :

(en millions de dollars)	2020	2019
Échéance de 1 an et moins	84 \$	86 \$
Échéance de plus de 1 an jusqu'à 5 ans	297	307
Échéance de plus de 5 ans	435	468
Total	816 \$	861 \$

Ces paiements sont reçus dans le cadre de contrats de location simples et ne sont donc pas comptabilisés à l'état de la situation financière de la société.

Titrisation de prêts hypothécaires

Titrisation de prêts hypothécaires résidentiels

Ainsi que mentionné à la note 5 « Placements et produits de placement », la société a décomptabilisé les prêts hypothécaires résidentiels et a comptabilisé des obligations gouvernementales à son actif. Le passif de titrisation relatif à ce portefeuille, présenté dans *Autres éléments de passif*, n'a pas été décomptabilisé puisque la société a conservé les passifs y afférents. Au 31 décembre 2019, la société comptabilisait la pleine valeur comptable des prêts hypothécaires résidentiels puisqu'elle avait conservé la quasi-totalité des risques et avantages liés à ces prêts. Au 31 décembre 2020, il n'y a aucun prêt hypothécaire résidentiel titrisé (valeur comptable de 663 \$ en 2019) et la valeur comptable des obligations gouvernementales est de 494 \$ (0 \$ en 2019). La juste valeur de ceux-ci est de 0 \$ et de 497 \$ respectivement (663 \$ et 0 \$ respectivement en 2019).

Titrisation de prêts hypothécaires multirésidentiels et non résidentiels

Au cours des exercices terminés les 31 décembre 2020 et 2019, dans le cadre du programme de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), la société a transféré des prêts hypothécaires multirésidentiels et non résidentiels assurés à une contrepartie non liée. Dans le cadre de cette cession, la société a conservé la quasi-totalité des risques et des avantages liés aux prêts transférés. En effet, pour ces prêts hypothécaires multirésidentiels et non résidentiels, la société est exposée au risque de crédit advenant un retard de paiement de l'emprunteur. Dans cette situation, la contrepartie non liée n'a aucune obligation d'indemniser la société. De plus, advenant un remboursement par anticipation, toute différence entre le rendement généré par le réinvestissement et les obligations de la société envers la contrepartie serait assumée par la société. Par conséquent, la société continue de comptabiliser la pleine valeur comptable de ces prêts hypothécaires multirésidentiels et non résidentiels. Au 31 décembre 2020, la valeur comptable des prêts hypothécaires cédés est de 437 \$ (499 \$ en 2019) et la juste valeur de ceux-ci est de 457 \$ (497 \$ en 2019).

La valeur comptable du passif de titrisation pour les prêts hypothécaires résidentiels, multirésidentiels et non résidentiels est de 977 \$ (1 179 \$ en 2019). La juste valeur de celui-ci est de 1 009 \$ (1 183 \$ en 2019).

Prêts de titres

La société effectue des prêts de titres pour produire des revenus additionnels. Certains titres de son portefeuille sont prêtés à d'autres établissements pour de courtes périodes. Une garantie, qui représente entre 102 % et 107 % (entre 102 % et 107 % en 2019) de la juste valeur des titres prêtés selon leur nature, est déposée par l'emprunteur auprès d'un agent de prêts, généralement un dépositaire de titres, et conservée par cet agent jusqu'à ce que les titres prêtés aient été rendus à la société. La juste valeur des titres prêtés est vérifiée quotidiennement, et une garantie supplémentaire est exigée ou une partie de la garantie donnée est remise au fur et à mesure que les cours fluctuent. La société a pour pratique d'obtenir de l'agent de prêts une garantie en cas de défaut de la contrepartie et en cas d'insuffisance de la garantie. Au 31 décembre 2020, la valeur comptable des titres prêtés par la société qui sont pris en compte dans les placements s'établit à environ 73 \$ (3 979 \$ en 2019).

Droit compensatoire, garanties détenues et cédées

La société négocie des instruments financiers conformément à l'annexe de soutien de crédit de l'accord-cadre de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA) et conformément à l'annexe des conditions supplémentaires du Global Master Repurchase Agreement (GMRA). Ces accords exigent des garanties de la contrepartie ou de la société. Le montant des actifs à donner en garantie est fonction de la fluctuation de la juste valeur des instruments financiers. Cette juste valeur est surveillée quotidiennement. Les actifs mis en garantie sont composés, entre autres, de trésorerie, de bons du Trésor ainsi que d'obligations du gouvernement du Canada. La société peut recevoir des actifs en garantie de la contrepartie. Selon les conditions stipulées à l'annexe de soutien de crédit, la société peut être autorisée à vendre ou à redonner en garantie les actifs qu'elle reçoit. De plus, en vertu de l'accord-cadre de l'ISDA et du GMRA, la société détient un droit de compensation en cas de défaillance, d'insolvabilité, de faillite ou d'autres résiliations par anticipation. Le tableau qui suit présente l'incidence de la compensation conditionnelle sur la situation financière ainsi que celle des autres accords similaires, soit le GMRA et l'annexe de soutien de crédit (CSA).

Au 31 décembre 2020

(en millions de dollars)	Instruments financiers présentés dans l'état de la situation financière	Montants connexes non compensés dans l'état de la situation financière		Montant net
		Instruments financiers	Garanties financières reçues/affectées	
Actifs financiers				
Instruments financiers dérivés (note 8)	1 651 \$	307 \$	872 \$	472 \$
Titres acquis en vertu de conventions de revente (note 9)	20	—	20	—
	1 671 \$	307 \$	892 \$	472 \$
Passifs financiers				
Instruments financiers dérivés (note 8)	569 \$	307 \$	— \$	262 \$
Titres vendus en vertu de conventions de rachat (note 15)	13	—	13	—
	582 \$	307 \$	13 \$	262 \$

Au 31 décembre 2019

(en millions de dollars)	Instruments financiers présentés dans l'état de la situation financière	Montants connexes non compensés dans l'état de la situation financière		Montant net
		Instruments financiers	Garanties financières reçues/affectées	
Actifs financiers				
Instruments financiers dérivés (note 8)	1 003 \$	315 \$	521 \$	167 \$
Passifs financiers				
Instruments financiers dérivés (note 8)	431 \$	315 \$	— \$	116 \$

Étant donné que la société ne compense pas les instruments financiers présentés à l'état de la situation financière, le montant net des instruments financiers est identique au montant brut des instruments financiers.

Les garanties financières reçues/affectées présentées dans les tableaux ci-dessus excluent la marge initiale sur les instruments financiers dérivés négociés à la bourse et sur les contrats de change à terme de gré à gré, les montants relatifs aux actifs des fonds distincts, le surdimensionnement ainsi que des garanties plus que suffisantes sur les instruments financiers dérivés. La valeur totale des garanties reçues est de 782 \$ au 31 décembre 2020 sur les actifs d'instruments financiers dérivés (499 \$ au 31 décembre 2019) et de 20 \$ sur les titres acquis en vertu de conventions de revente (aucun au 31 décembre 2019). Au 31 décembre 2020, la société n'a affecté aucun montant en garantie sur les passifs d'instruments financiers dérivés (aucun au 31 décembre 2019) et 13 \$ sur les titres vendus en vertu de conventions de rachat (aucun au 31 décembre 2019).

Intérêts dans des entités structurées non consolidées

La société a déterminé que ses investissements dans des titres adossés à des créances ainsi que ses investissements dans les unités de fonds de placement et les actions privées représentent des intérêts détenus dans des entités structurées non consolidées.

Les titres adossés à des créances mobilières et les titres hypothécaires sont gérés par des entités qui regroupent des actifs semblables et qui vendent ceux-ci à des investisseurs qui reçoivent totalement ou partiellement les flux de trésorerie ainsi générés. Ces entités sont gérées par des gestionnaires qui ne sont pas liés à la société.

Les unités de fonds de placement dans lesquelles la société investit ont pour but de générer une croissance du capital. Ces unités de fonds de placement sont gérées par des gestionnaires externes à la société ou par des gestionnaires internes, par l'intermédiaire de filiales de la société. Les gestionnaires appliquent diverses stratégies de placement afin d'atteindre leurs objectifs respectifs. La société investit aussi dans les unités de fonds par l'intermédiaire de ses fonds distincts.

Le tableau ci-dessous présente les entités structurées non consolidées selon leur nature dans l'état de la situation financière.

(en millions de dollars)	2020		2019	
	Valeur comptable	Risque maximal	Valeur comptable	Risque maximal
Obligations – gouvernementales				
Titres hypothécaires garantis	555 \$	555 \$	75 \$	75 \$
Obligations – sociétés et autres				
Titres adossés à des créances mobilières	4	4	6	6
	559	559	81	81
Actions				
Unités de fonds de placement gérés à l'interne	320	320	285	285
Unités de fonds de placement gérés à l'externe	310	310	211	211
Actions privées	1 487	1 487	1 321	1 321
	2 117	2 117	1 817	1 817
Total	2 676 \$	2 676 \$	1 898 \$	1 898 \$

Le risque maximal représente le risque de perte totale que la société pourrait subir relativement aux placements dans des entités structurées non consolidées. Ce risque équivaut, dans le tableau ci-dessus, à la valeur comptable des investissements de la société.

La société développe et agit à titre de promoteur de fonds commun de placement en mettant en œuvre des stratégies d'investissement pour le compte des investisseurs. La société reçoit des honoraires de gestion pour les services fournis. La société ne contrôle pas les fonds communs de placement. La participation de la société dans les fonds communs de placement se limite au capital investi, s'il y a lieu, et aux honoraires de gestion perçus. Les actifs sous gestion des fonds communs de placement de la société s'élevaient à 11 393 \$ au 31 décembre 2020 (11 594 \$ au 31 décembre 2019).

b) iv) Risque de concentration

Le risque de concentration survient lorsque des investissements sont effectués dans plusieurs entités ayant des caractéristiques semblables ou lorsqu'un investissement important est effectué dans une seule entité. Les tableaux qui suivent fournissent de l'information quant au risque de concentration des placements.

Obligations par secteurs d'activité

(en millions de dollars)	2020			
	À la juste valeur par le biais du résultat net	Disponibles à la vente	Prêts et créances	Total
Obligations (sociétés et autres)				
Finance	1 832 \$	1 099 \$	413 \$	3 344 \$
Services aux collectivités	3 616	104	779	4 499
Biens de consommation de base et consommation discrétionnaire	2 337	151	332	2 820
Énergie	955	170	404	1 529
Industrie	876	32	237	1 145
Communications	896	126	—	1 022
Autres	411	38	313	762
Total	10 923 \$	1 720 \$	2 478 \$	15 121 \$

(en millions de dollars)	2019			
	À la juste valeur par le biais du résultat net	Disponibles à la vente	Prêts et créances	Total
Obligations (sociétés et autres)				
Finance	1 492 \$	1 024 \$	411 \$	2 927 \$
Services aux collectivités	2 786	100	730	3 616
Biens de consommation de base et consommation discrétionnaire	1 920	156	336	2 412
Énergie	944	249	420	1 613
Industrie	668	34	203	905
Communications	473	115	—	588
Autres	318	43	79	440
Total	8 601 \$	1 721 \$	2 179 \$	12 501 \$

Prêts hypothécaires et autres prêts par régions et par types

(en millions de dollars)	2020					Total
	Provinces de l'Atlantique	Québec	Ontario	Provinces de l'Ouest	Hors Canada	
Prêts hypothécaires assurés						
Multirésidentiels	28 \$	839 \$	166 \$	346 \$	— \$	1 379 \$
Non résidentiels	—	—	1	4	—	5
	28	839	167	350	—	1 384
Prêts hypothécaires conventionnels						
Multirésidentiels	—	45	48	40	115	248
Non résidentiels	20	35	55	71	78	259
	20	80	103	111	193	507
Autres prêts	113	255	273	269	—	910
Total	161 \$	1 174 \$	543 \$	730 \$	193 \$	2 801 \$

(en millions de dollars)	2019					Total
	Provinces de l'Atlantique	Québec	Ontario	Provinces de l'Ouest	Hors Canada	
Prêts hypothécaires assurés						
Résidentiels	1 \$	785 \$	54 \$	6 \$	— \$	846 \$
Multirésidentiels	28	833	165	393	—	1 419
Non résidentiels	—	—	2	4	—	6
	29	1 618	221	403	—	2 271
Prêts hypothécaires conventionnels						
Résidentiels	1	145	129	18	—	293
Multirésidentiels	—	49	45	23	142	259
Non résidentiels	21	53	34	83	62	253
	22	247	208	124	204	805
Autres prêts	91	230	244	229	—	794
Total	142 \$	2 095 \$	673 \$	756 \$	204 \$	3 870 \$

Immeubles de placement par types

(en millions de dollars)	2020	2019
Bureaux	1 646 \$	1 767 \$
Commerces de détail	188	236
Industriels	74	66
Terrains et autres	8	8
Total	1 916 \$	2 077 \$

c) Risque lié aux taux d'intérêt

Le risque lié aux taux d'intérêt est présent, entre autres, en raison de l'incertitude des taux d'intérêt futurs auxquels les placements échus seront réinvestis. Le tableau suivant fournit des renseignements sur les dates d'échéance des placements de la société assujettis au risque lié aux taux d'intérêt. Les avances sur contrats n'ont pas d'échéance.

(en millions de dollars)	2020		2019	
	Obligations	Prêts hypothécaires et autres prêts	Obligations	Prêts hypothécaires et autres prêts
Échéance de 1 an et moins	562 \$	360 \$	615 \$	358 \$
Échéance de 1 an jusqu'à 5 ans	3 713	1 331	2 610	2 476
Échéance de plus de 5 ans jusqu'à 10 ans	2 259	871	2 176	788
Échéance de plus de 10 ans	25 228	239	21 788	248
Total	31 762 \$	2 801 \$	27 189 \$	3 870 \$

Le taux effectif des obligations se situe entre 0,00 % et 15,93 % (0,00 % et 12,48 % en 2019), celui des prêts hypothécaires et autres prêts entre 0,49 % et 34,99 % (1,57 % et 34,99 % en 2019) et celui des avances sur contrats entre 0,00 % et 14,37 % (0,00 % et 15,43 % en 2019).

d) Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond à l'éventualité que la société ne soit pas en mesure de réunir, au moment approprié et à des conditions raisonnables, les fonds nécessaires pour honorer ses obligations financières.

Les tableaux suivants indiquent les échéances des passifs financiers et des obligations locatives :

(en millions de dollars)	2020				Total
	1 an et moins	Plus de 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans à 5 ans	De plus de 5 ans	
Prestations payables	218 \$	— \$	— \$	— \$	218 \$
Autres passifs relatifs aux contrats d'assurance	35	8	2	—	45
Sommes en dépôt liées à des produits autres que des contrats d'assurance	1 734	8	4	—	1 746
Passif relatif aux contrats d'investissement	159	99	64	253	575
Instruments financiers dérivés	248	22	28	271	569
Autres passifs financiers	1 365	50	22	12	1 449
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	13	—	—	—	13
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	273	—	—	—	273
Passifs de titrisation	203	505	262	7	977
Dette hypothécaire	2	73	—	—	75
Obligations locatives	19	36	23	49	127
Débetures	—	—	—	653	653
Total	4 269 \$	801 \$	405 \$	1 245 \$	6 720 \$

(en millions de dollars)	2019				Total
	1 an et moins	Plus de 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans à 5 ans	De plus de 5 ans	
Prestations payables	153 \$	— \$	— \$	— \$	153 \$
Autres passifs relatifs aux contrats d'assurance	45	6	2	—	53
Sommes en dépôt liées à des produits autres que des contrats d'assurance	1 348	33	3	—	1 384
Passif relatif aux contrats d'investissement	184	97	69	280	630
Instruments financiers dérivés	99	48	38	246	431
Autres passifs financiers	1 106	40	14	7	1 167
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	211	—	—	—	211
Passifs de titrisation	207	516	367	89	1 179
Dette hypothécaire	2	72	—	—	74
Obligations locatives	19	24	26	68	137
Débetures	—	—	—	652	652
Total	3 374 \$	836 \$	519 \$	1 342 \$	6 071 \$

Les versements annuels d'intérêts se détaillent comme suit :

(en millions de dollars)	2021	2022	2023	2024	2025
Passifs de titrisation	20 \$	17 \$	11 \$	5 \$	2 \$
Obligations locatives	5	4	3	3	2
Débetures	20 \$	20 \$	20 \$	20 \$	20 \$

Le détail des engagements hors de l'état de la situation financière est présenté à la note 28 « Garanties, engagements et éventualités ».

8 Instruments financiers dérivés

La société est un utilisateur final d'instruments financiers dérivés dans le cours normal de la gestion des risques de fluctuation des taux d'intérêt, des taux de change de devises et des justes valeurs des actifs investis. Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est tirée des taux d'intérêt sous-jacents, des taux de change, d'autres instruments financiers ou d'indices.

Les swaps sont des contrats hors cote en vertu desquels la société et un tiers s'échangent une série de flux de trésorerie en fonction de taux appliqués à un notionnel. Les swaps de taux d'intérêt représentent des contrats dans lesquels deux contreparties s'échangent des paiements d'intérêts à taux fixe ou variable, basés sur le notionnel, selon une durée et une fréquence déterminées, et libellés dans la même monnaie. Les swaps de taux de change représentent des transactions en vertu desquelles deux contreparties s'échangent des flux de trésorerie de même nature libellés dans deux monnaies différentes. Les swaps de rendement total sont des contrats qui transfèrent les variations de valeur d'un actif de référence, y compris tout rendement tel que l'intérêt gagné sur ces actifs, en échange d'un rendement de référence précisé dans le contrat.

Les contrats à terme de gré à gré, qui sont des contrats hors cote négociés entre les contreparties, et les contrats à terme standardisés, qui sont des contrats négociés sur un marché organisé, représentent des obligations contractuelles d'acheter ou de vendre un instrument financier à une date ultérieure prédéterminée et à un prix donné.

Les options sont des contrats pour lesquels le titulaire obtient le droit, et non pas l'obligation, d'acheter ou de vendre un actif financier à un prix déterminé à l'avance pendant un temps donné ou à une date fixe.

Le montant nominal est le montant auquel le taux ou le prix est appliqué pour déterminer les montants à échanger périodiquement. Il ne représente cependant pas l'exposition directe au risque de crédit. Le risque de crédit maximal correspond au coût estimé de remplacement des instruments financiers dérivés ayant une valeur positive si une contrepartie manque à ses obligations. Le risque de crédit maximal des instruments financiers dérivés au 31 décembre 2020 est de 1 647 \$ (1 001 \$ en 2019). À la date de clôture de chaque exercice, l'exposition de la société se limite au risque que l'autre partie à l'entente ne puisse honorer les conditions des contrats des instruments financiers dérivés.

2020						
(en millions de dollars)	Montant nominal			Total	Juste valeur	
	De moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	De plus de 5 ans		Positive	Négative
Contrats d'indice de marché						
Contrats de swaps	735 \$	460 \$	87 \$	1 282 \$	35 \$	(3)\$
Contrats à terme standardisés	660	—	—	660	1	(8)
Options	7 632	—	—	7 632	439	(215)
Contrats de taux de change						
Contrats à terme de gré à gré	4 252	536	—	4 788	128	(18)
Contrats de swaps	510	367	3 345	4 222	136	(137)
Contrats de taux d'intérêt						
Contrats de swaps	1 093	3 169	4 845	9 107	538	(148)
Contrats à terme de gré à gré	1 597	2 456	—	4 053	371	(1)
Contrats de risque de crédit						
Contrats de swaps	—	2	—	2	—	—
Autres contrats dérivés						
	3	5	340	348	3	(39)
Total	16 482 \$	6 995 \$	8 617 \$	32 094 \$	1 651 \$	(569)\$

2019						
(en millions de dollars)	Montant nominal			Total	Juste valeur	
	De moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	De plus de 5 ans		Positive	Négative
Contrats d'indice de marché						
Contrats de swaps	490 \$	719 \$	97 \$	1 306 \$	21 \$	(2)\$
Contrats à terme standardisés	632	—	—	632	1	(4)
Options	5 594	—	—	5 594	236	(77)
Contrats de taux de change						
Contrats à terme de gré à gré	3 358	1 057	—	4 415	70	(10)
Contrats de swaps	21	777	2 406	3 204	33	(169)
Contrats de taux d'intérêt						
Contrats de swaps	643	3 188	5 697	9 528	361	(65)
Contrats à terme de gré à gré	1 165	2 544	200	3 909	280	(68)
Autres contrats dérivés						
	1	2	357	360	1	(36)
Total	11 904 \$	8 287 \$	8 757 \$	28 948 \$	1 003 \$	(431)\$

(en millions de dollars)	2020		
	Montant nominal	Juste valeur	
		Positive	Négative
Instruments financiers dérivés non désignés en couverture comptable	29 509 \$	1 579 \$	(540)\$
Couverture d'un investissement net	1 555	56	—
Couverture de juste valeur			
Risque de taux d'intérêt	860	10	(28)
Risque de change	30	1	—
Couverture de flux de trésorerie			
Risque de change	140	5	(1)
Total des instruments financiers dérivés	32 094 \$	1 651 \$	(569)\$

(en millions de dollars)	2019		
	Montant nominal	Juste valeur	
		Positive	Négative
Instruments financiers dérivés non désignés en couverture comptable	26 568 \$	964 \$	(425)\$
Couverture d'un investissement net	1 284	23	—
Couverture de juste valeur			
Risque de taux d'intérêt	1 002	14	(5)
Risque de change	17	1	—
Couverture de flux de trésorerie			
Risque de change	77	1	(1)
Total des instruments financiers dérivés	28 948 \$	1 003 \$	(431)\$

Instruments financiers dérivés incorporés

La société détient des actions privilégiées perpétuelles assorties d'une option de rachat qui donne à l'émetteur le droit de racheter les actions à un cours déterminé. Les normes comptables exigent que la valeur de l'option de rachat soit évaluée séparément de celle des actions privilégiées. La valeur de l'option de rachat des instruments financiers dérivés incorporés est déterminée par une évaluation qui repose principalement sur la volatilité, les cours observés sur des marchés et les caractéristiques des actions privilégiées sous-jacentes. Ces instruments financiers dérivés incorporés sont présentés dans *Autres contrats dérivés*.

Couverture d'un investissement net

Les contrats à terme de gré à gré, désignés comme éléments de couverture d'un investissement net dans un établissement étranger ayant une monnaie fonctionnelle différente de celle de la société, ont des échéances de moins de 1 an au 31 décembre 2020 (moins de 2 ans au 31 décembre 2019). La portion efficace de la variation de la juste valeur est comptabilisée dans *Autres éléments du résultat global*, tout comme l'écart de conversion de l'investissement net dans un établissement étranger. Pour les exercices terminés les 31 décembre 2020 et 2019, la société n'a constaté aucune inefficacité de couverture.

Couverture de juste valeur

Couverture du risque de taux d'intérêt

La société utilise une relation de couverture afin de réduire son exposition au risque de taux d'intérêt sur des actifs financiers classés comme étant disponibles à la vente. La société utilise des contrats de swaps de taux d'intérêt qui ont des échéances allant de 1 an à 14 ans au 31 décembre 2020 (de 2 ans à 15 ans au 31 décembre 2019).

La société utilise une relation de couverture afin de réduire son exposition au risque de taux d'intérêt sur des passifs financiers classés comme passifs financiers au coût amorti. La société utilise des contrats de swaps de taux d'intérêt qui ont des échéances de moins de 1 an à 8 ans au 31 décembre 2020 (de moins de 1 an à 9 ans au 31 décembre 2019).

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020, la société a constaté une perte de 20 \$ sur l'instrument de couverture (perte de 7 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019) et un gain de 19 \$ sur l'élément couvert (gain de 6 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019). Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020, la société a constaté une inefficacité de couverture de 1 \$ (1 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019).

Couverture du risque de change

La société utilise une relation de couverture de juste valeur afin de gérer son exposition aux variations de risque de taux de change relativement à des actifs financiers classés comme étant disponibles à la vente. La société utilise des contrats de gré à gré qui ont des échéances de moins de 2 ans au 31 décembre 2020 (moins de 2 ans au 31 décembre 2019).

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2020 et 2019, la société n'a constaté aucune inefficacité de couverture.

Couverture de flux de trésorerie

La société utilise une relation de couverture de flux de trésorerie afin de gérer son exposition aux variations de risque de taux de change sur des actifs financiers en devises étrangères. La société utilise des contrats de swaps qui ont des échéances entre 2 ans et 9 ans au 31 décembre 2020 (de 4 ans à 10 ans au 31 décembre 2019). Pour les exercices terminés les 31 décembre 2020 et 2019, la société n'a constaté aucune inefficacité de couverture.

9 › Autres éléments d'actif

(en millions de dollars)	2020	2019
Produits de placement échus et à recevoir	201 \$	185 \$
Primes à recevoir	106	89
Comptes à recevoir des réassureurs	131	115
Sommes à recevoir des représentants	107	84
Comptes à recevoir	1 126	968
Commissions différées	185	160
Frais payés d'avance	40	35
Immeubles détenus à des fins de revente	1	9
Linéarisation des loyers	27	22
Impôts à recevoir	135	137
Fonds déposés en fiducie	818	340
Titres acquis en vertu de conventions de revente	20	—
Divers	—	3
Total	2 897 \$	2 147 \$

Le montant des *Autres éléments d'actif* que la société s'attend à recouvrer au cours des 12 prochains mois s'élève à 1 806 \$ (1 578 \$ au 31 décembre 2019).

10 › Immobilisations corporelles

(en millions de dollars)	Immeubles à usage propre		Actifs au titre du droit d'utilisation		Autres immobilisations corporelles	Total
	Terrains	Immeubles	Espaces locatifs	Autres		
Coût						
Solde au 31 décembre 2018	48 \$	211 \$	— \$	— \$	231 \$	490 \$
Effet de l'adoption de IFRS 16	—	—	132	8	—	140
Solde au 1 ^{er} janvier 2019	48	211	132	8	231	630
Acquisitions	—	6	6	4	22	38
Dispositions/radiations	—	—	(1)	—	(13)	(14)
Transfert d'un immeuble de placement	1	1	—	—	—	2
Transfert vers les immeubles détenus à des fins de revente	—	(8)	—	—	—	(8)
Incidence des fluctuations des taux de change	—	(1)	—	—	(1)	(2)
Solde au 31 décembre 2019	49	209	137	12	239	646
Acquisitions	—	4	14	1	26	45
Dispositions/radiations	(1)	(14)	(9)	(1)	(40)	(65)
Solde au 31 décembre 2020	48	199	142	12	225	626
Cumul des amortissements						
Solde au 31 décembre 2018	—	60	—	—	153	213
Amortissement de l'exercice	—	11	15	3	22	51
Amortissement sur dispositions/radiations	—	—	—	—	(11)	(11)
Amortissement transféré vers les immeubles détenus à des fins de revente	—	(1)	—	—	—	(1)
Solde au 31 décembre 2019	—	70	15	3	164	252
Amortissement de l'exercice	—	10	17	2	22	51
Amortissement disposé/radié	—	(14)	(2)	—	(32)	(48)
Solde au 31 décembre 2020	—	66	30	5	154	255
Valeur nette comptable au 31 décembre 2020	48 \$	133 \$	112 \$	7 \$	71 \$	371 \$
Valeur nette comptable au 31 décembre 2019	49 \$	139 \$	122 \$	9 \$	75 \$	394 \$

Au cours de l'exercice, aucun immeuble à usage propre (un immeuble de 7 \$ en 2019) n'a été transféré dans *Autres éléments d'actif* à titre d'immeuble détenu à des fins de revente.

11 › Immobilisations incorporelles et goodwill

Immobilisations incorporelles (en millions de dollars)	Durée d'utilité déterminée		Durée d'utilité indéterminée	Total
	Logiciels	Autres		
Coût				
Solde au 31 décembre 2018	451 \$	532 \$	370 \$	1 353 \$
Acquisitions	111	20	—	131
Dispositions/radiations	(484)	(2)	—	(486)
Incidence des fluctuations des taux de change	—	(3)	—	(3)
Solde au 31 décembre 2019	78	547	370	995
Acquisitions	13	43	—	56
Dispositions/radiations	(1)	—	—	(1)
Cession d'entreprise	(4)	(40)	(22)	(66)
Incidence des fluctuations des taux de change	—	(1)	—	(1)
Solde au 31 décembre 2020	86	549	348	983
Cumul des amortissements				
Solde au 31 décembre 2018	164	118	—	282
Amortissement de l'exercice	38	37	—	75
Amortissement disposé/radié	(165)	(2)	—	(167)
Solde au 31 décembre 2019	37	153	—	190
Amortissement de l'exercice	7	37	—	44
Cession d'entreprise	(4)	(21)	—	(25)
Incidence des fluctuations des taux de change	—	1	—	1
Solde au 31 décembre 2020	40	170	—	210
Valeur nette comptable au 31 décembre 2020	46 \$	379 \$	348 \$	773 \$
Valeur nette comptable au 31 décembre 2019	41 \$	394 \$	370 \$	805 \$
Goodwill (en millions de dollars)				
Solde au 31 décembre 2018				633 \$
Incidence des fluctuations des taux de change				(5)
Dépréciation				(22)
Solde au 31 décembre 2019				606
Cession d'entreprise				(26)
Dépréciation				(24)
Solde au 31 décembre 2020				556 \$

Dépréciation du goodwill et règlement de la contrepartie conditionnelle

Au 31 mars 2020, en raison des effets de la pandémie de la COVID-19 décrits à la note 2, la société a procédé à une révision des projections financières de PPI Management Inc. À la suite de cette révision, un test de dépréciation a été réalisé à l'égard des activités de PPI Management Inc. comprises dans les UGT du secteur de l'Assurance individuelle. Cela a amené la société à comptabiliser une dépréciation du goodwill de 24 \$. Ce montant a été reconnu à l'état des résultats dans *Frais généraux*. La valeur recouvrable de l'UGT est déterminée par le plus élevé entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des frais de sortie qui, au 31 mars 2020, était la valeur d'utilité, déterminée à l'aide de projections de flux de trésorerie avant impôts fondées sur des projections financières futures approuvées par la direction et qui couvrent une période de 5 ans.

Au cours du trimestre terminé le 30 septembre 2019, la société a procédé au règlement final de la contrepartie conditionnelle comptabilisée lors de la répartition finale du prix d'acquisition de PPI Management Inc. En date du 30 septembre 2019, la contrepartie conditionnelle avait été réglée pour un montant de 10 \$, entraînant un gain de 14 \$, comptabilisé à l'état des résultats dans *Frais généraux*. Au même moment, les projections financières de la filiale ont été revues. À la suite de cette révision, un test de dépréciation a été effectué à l'égard des activités de PPI Management Inc. comprises dans les UGT du secteur de l'Assurance individuelle. Cela a amené la société à comptabiliser une dépréciation du goodwill de 22 \$. Ce montant a été reconnu à l'état des résultats dans *Frais généraux*. Afin d'établir la valeur recouvrable de l'UGT, une méthodologie identique a été suivie en 2019 et en 2020 pour calculer la valeur d'utilité.

L'UGT présente un risque de perte de valeur plus élevé compte tenu de sa sensibilité aux différentes hypothèses décrites ci-dessous. La direction a établi que des changements raisonnables apportés aux plus importantes hypothèses pourraient faire en sorte que sa valeur recouvrable soit inférieure à sa valeur comptable, ce qui se traduirait par une perte de valeur d'une partie ou de la totalité du goodwill.

(en millions de dollars)	2020		2019	
	Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée	Goodwill	Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée	Goodwill
Unités génératrices de trésorerie				
Gestion de patrimoine individuel	310 \$	283 \$	332 \$	309 \$
Assurance individuelle	6	123	6	147
Assurance collective	1	81	1	81
Assurance de dommages	2	11	2	11
Affaires américaines	3	38	3	38
Autres activités	26	20	26	20
Total	348 \$	556 \$	370 \$	606 \$

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée font l'objet d'un test de dépréciation annuel, ou plus fréquemment s'il se produit des événements ou des changements de circonstances susceptibles de faire en sorte que la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT diminue pour s'établir en dessous de sa valeur comptable. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. La juste valeur diminuée des coûts de la vente est déterminée en utilisant une méthodologie de multiples de valorisation. Conformément à cette méthodologie, la juste valeur est déterminée en utilisant un multiple ou un ratio basé sur des transactions d'entreprises comparables ou d'acquisitions d'entreprises précédentes de la société. La valeur d'utilité repose sur les meilleures estimations des résultats futurs ainsi que sur le niveau et sur le coût du capital futur estimé sur la durée des contrats. La valeur attribuée aux nouvelles affaires est fondée sur les plans d'affaires, sur des hypothèses raisonnables quant à la croissance ainsi que sur les niveaux de rentabilité des nouvelles affaires. Les taux d'actualisation tiennent compte de la nature et de l'environnement de l'UGT.

Au moment de l'estimation de la valeur recouvrable de l'UGT ou d'un groupe d'UGT, la société utilise son jugement et diverses hypothèses et estimations qui pourraient donner lieu à des ajustements significatifs de la valeur recouvrable. Toute modification importante d'une hypothèse clé, telle que le taux d'actualisation, les taux de croissance, la valeur des nouvelles affaires, ainsi que toute modification importante des projections de flux de trésorerie, pourraient donner lieu à des variations substantielles des valeurs recouvrables. Au 31 décembre 2020, la direction a évalué qu'aucun changement raisonnablement possible des hypothèses utilisées ne mènerait à une valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT inférieure à sa valeur comptable outre les activités de PPI Management Inc. comprises dans les UGT du secteur de l'Assurance individuelle.

Gestion de patrimoine individuel, assurance de dommages et autres activités

La valeur recouvrable des UGT pour le secteur de la Gestion de patrimoine individuel a été déterminée en fonction des calculs de la valeur d'utilité ou en fonction de la juste valeur diminuée des coûts de la vente. La valeur recouvrable des UGT dans les secteurs de l'assurance de dommages et des autres activités a été déterminée en fonction des calculs de la valeur d'utilité qui étaient plus élevés que la juste valeur diminuée des coûts de sortie.

Les calculs de la valeur recouvrable des UGT font appel à des projections de flux de trésorerie avant impôts fondées sur des budgets financiers approuvés par la direction et qui couvrent une période de 5 ans. Les flux de trésorerie qui vont au-delà de cette période sont extrapolés à l'aide des taux de croissance estimés. Les calculs de la juste valeur diminuée des coûts de la vente sont basés sur des mesures telles que le ratio cours/actif sous gestion ou le ratio cours/actif sous administration. Les évaluations de la juste valeur sont classées au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur.

La société utilise plusieurs hypothèses clés dans l'établissement de la valeur recouvrable. Le taux d'actualisation présumé pour l'établissement de la valeur des UGT se situe entre 12 % et 14 % avant impôts (entre 11 % et 14 % avant impôts en 2019). Les hypothèses utilisées pour le calcul se situent, pour le taux de croissance à moyen terme, entre 2 % et 5 % (entre 2 % et 7 % en 2019) et, pour le taux de croissance à long terme, entre 1 % et 4 % (entre 1 % et 4 % en 2019).

La direction a déterminé la marge brute prévisionnelle en fonction des rendements passés et de ses attentes en ce qui a trait aux développements du marché. Le taux de croissance utilisé est conforme aux prévisions des rapports publiés au sein de l'industrie. Les taux de croissance à long terme correspondent au taux de croissance prévu pour l'industrie. Le taux d'actualisation est le taux d'intérêt ayant servi à établir la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs, et les taux utilisés sont des taux avant impôts qui prennent en compte des risques particuliers touchant les secteurs d'activité pertinents.

Assurance individuelle, Assurance collective et Affaires américaines

La valeur recouvrable des UGT pour les secteurs de l'Assurance individuelle, de l'Assurance collective et des Affaires américaines a été établie en fonction des calculs de la valeur d'utilité ou en fonction de la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Les calculs de la juste valeur diminuée des coûts de la vente sont basés sur des mesures telles qu'un multiple basé sur les résultats. Les calculs de la valeur recouvrable s'appuient sur des projections de flux de trésorerie actualisés et constituent des valeurs estimatives déterminées de façon actuarielle qui tiennent compte de la valeur actuelle de l'actif net des actionnaires, de la rentabilité future des affaires en vigueur ainsi que de la rentabilité des nouvelles affaires lorsqu'il s'agit de compagnies d'assurance. Des projections de flux de trésorerie avant impôts fondées sur des budgets financiers approuvés par la direction, et qui couvrent une période de 5 ans, sont utilisés pour les autres sociétés. Les flux qui vont au-delà de cette période sont extrapolés à l'aide des taux de croissance estimés.

La société utilise plusieurs hypothèses clés dans l'établissement de la valeur recouvrable. Le taux d'actualisation présumé pour l'établissement de la valeur des UGT se situe entre 11 % et 12 % avant impôts (entre 9 % et 12 % avant impôts en 2019).

Les hypothèses clés de l'évaluation tiennent compte du taux d'actualisation, de la croissance prévue des affaires, du rendement anticipé des marchés financiers, de la mortalité et de l'amélioration de celle-ci ainsi que des déchéances et des frais.

12 > Actif net des fonds distincts

Les titulaires de contrats peuvent choisir parmi divers fonds distincts. Bien que les actifs sous-jacents à ces fonds distincts soient inscrits au nom de la société et que les titulaires de contrats n'aient pas directement accès aux actifs spécifiques, les dispositions des contrats font en sorte que les titulaires assument les risques et les bénéfices des avantages associés aux rendements des fonds. Toutefois, la société offre des garanties pour certains contrats. Conséquemment, elle est exposée au risque de marché des actions et au risque de taux d'intérêt en raison de ces garanties. L'exposition de la société au risque de perte attribuable aux fonds distincts se limite à la valeur de ces garanties, dont les passifs sont comptabilisés dans *Passif relatif aux contrats d'assurance*.

(en millions de dollars)	2020	2019
Actif		
Encaisse et placements à court terme	1 077 \$	992 \$
Obligations	6 481	5 509
Actions	25 219	21 362
Prêts hypothécaires	27	21
Immeubles de placement	16	17
Instruments financiers dérivés	26	20
Autres éléments d'actif	155	285
	33 001	28 206
Passif		
Créditeurs et frais courus	186	338
Actif net	32 815 \$	27 868 \$

Le tableau suivant présente l'évolution de l'actif net des fonds distincts :

(en millions de dollars)	2020	2019
Solde au début	27 868 \$	23 781 \$
Plus :		
Sommes perçues des titulaires de contrats	5 887	4 292
Intérêts et dividendes	913	1 009
Profits nets réalisés	791	554
Augmentation (diminution) nette de la juste valeur	920	2 127
	36 379	31 763
Moins :		
Sommes versées aux titulaires de contrats	3 039	3 409
Frais d'exploitation	525	486
	3 564	3 895
Solde à la fin	32 815 \$	27 868 \$

	2020	2019
Type de fonds		
Actions	45 %	42 %
Équilibré	34 %	36 %
Revenu fixe	20 %	21 %
Marché monétaire	1 %	1 %
Total	100 %	100 %

Les fonds du marché monétaire sont constitués de placements assortis d'échéances de moins de 1 an. Les fonds de titres à revenu fixe sont composés principalement de placements dans des titres à revenu fixe et, pour certains fonds, d'une faible proportion d'obligations à rendement élevé. Les fonds équilibrés se composent de titres à revenu fixe et d'une portion importante de placements dans des actions. Les fonds d'actions, qui comprennent tant des fonds à faible volatilité que des fonds dynamiques, sont investis dans un éventail diversifié d'actions canadiennes, américaines ou mondiales.

13 › Gestion du risque d'assurance

Le risque d'assurance correspond au risque de perte découlant de montants de prestations réelles plus élevés que ceux prévus au moment de la conception et de la tarification des produits. Il peut se manifester à différentes étapes de la vie d'un produit, soit, comme mentionné, lors de la conception et de la tarification des produits, ou lors de la souscription ou du règlement des réclamations ainsi que lors de l'établissement des provisions mathématiques.

Lors de la conception et la tarification des produits, le risque d'assurance peut découler d'une tarification inappropriée ce qui entraîne ainsi un rendement insuffisant par rapport aux objectifs de rentabilité visés par la société. Ce risque peut découler d'une mauvaise estimation des résultats futurs qui se rattachent à plusieurs facteurs, tels que la mortalité, la morbidité, la déchéance, les frais et les taxes. Le risque d'assurance peut également se manifester lorsque la sélection des risques à assurer ou le règlement des réclamations n'est pas cohérent avec ce qui était prévu lors de la conception et de la tarification du produit. Lors de l'établissement des provisions mathématiques, une perte financière pourrait survenir dans l'éventualité d'une utilisation inadéquate des résultats d'expérience pour établir les hypothèses.

La société a mis en place des contrôles et des processus à chacune de ces étapes qui visent à s'assurer d'une gestion adéquate de ces risques.

Conception et tarification des produits

Pour certains types de contrats, le risque d'assurance peut être partagé ou transféré aux titulaires de polices par l'intermédiaire de politiques de participation et de ristournes ou du fait qu'il est possible pour la société d'ajuster les primes ou les bénéfices futurs si les résultats techniques s'avèrent différents de ceux anticipés. Pour d'autres types de contrats, la société assume complètement le risque, d'où la nécessité de bien évaluer les engagements à cet égard.

La société s'est dotée d'une politique de gestion de conception et de tarification des produits en vertu de laquelle sont établies des normes et des directives. Ces normes et ces directives portent sur les méthodes de tarification, la formulation des hypothèses, les objectifs de rentabilité, l'analyse de la sensibilité de cette rentabilité selon divers scénarios, la documentation et la responsabilité des divers intervenants.

À cette étape de la vie d'un produit, le risque est principalement géré au moyen d'une analyse régulière de la suffisance de la tarification des produits de la société par rapport aux résultats techniques récents. Au besoin, les hypothèses de tarification sont révisées ou les diverses possibilités offertes par le marché de la réassurance sont mises à profit.

Souscription et règlement des réclamations

La société n'est pas fortement exposée au risque de concentration par rapport à des individus ou à des groupes étant donné la diversification géographique de sa clientèle. La portion la plus importante du risque de mortalité de la société se situe au Canada.

La société a établi des principes directeurs en matière de risque de souscription et de règlement des réclamations. Ils précisent notamment les niveaux de conservation (ou limites de rétention) de la société. Ces niveaux varient selon le type de protection et les caractéristiques des assurés et sont révisés régulièrement en fonction de la capacité de la société à gérer et à absorber les retombées financières associées à des résultats défavorables en ce qui regarde chaque risque. Une fois les niveaux atteints, la société a recours à la réassurance pour couvrir le risque excédentaire.

Établissement des provisions mathématiques

Dans une société d'assurance, l'établissement des provisions mathématiques est un processus complexe qui s'appuie sur des modèles de projections financières et des hypothèses afin de déterminer la valeur des montants qui seront versés dans l'avenir aux titulaires de polices et aux bénéficiaires. Des études internes sur l'évolution des résultats techniques ainsi que des sources externes d'informations font l'objet d'un suivi aux fins de révision des hypothèses, ce qui peut donner lieu à des révisions des provisions mathématiques.

La société a élaboré une politique qui établit la documentation et les règles de contrôle nécessaires pour veiller à ce que les normes d'évaluation actuarielle de l'ICA (ou celles de tout autre organisme pertinent), de même que les normes de la société, soient respectées et appliquées de manière uniforme dans tous les secteurs et dans tous les territoires où la société exerce des activités.

Chaque année, l'actuaire désigné s'assure que l'évaluation des provisions mathématiques est conforme à la pratique actuarielle reconnue au Canada et que la sélection des hypothèses et des méthodes d'évaluation est appropriée.

Réassurance

Dans le cours normal de ses activités, la société utilise des ententes de réassurance pour limiter son risque à l'égard de chacun de ses assurés. La société s'est dotée d'une politique de gestion du risque lié à la réassurance en vertu de laquelle des montants maximaux de prestations, qui varient selon les secteurs d'activité, sont établis en assurance vie et maladie.

Bien que les ententes de réassurance permettent à la société de récupérer, auprès des réassureurs, la portion cédée des demandes de règlement qui lui sont présentées, la société demeure responsable en premier lieu de ses engagements envers ses titulaires de polices et elle est par conséquent exposée au risque lié aux montants cédés aux réassureurs dans l'éventualité que ces derniers ne soient pas en mesure de respecter leurs obligations.

Au 31 décembre 2019, la société possédait également des traités de réassurance qui couvraient les pertes financières relativement à de multiples demandes de règlement qui auraient pu survenir à la suite d'événements catastrophiques touchant plusieurs assurés. Au 31 décembre 2020, ces traités de réassurance n'ont pas été renouvelés.

14 › Passif relatif aux contrats d'assurance et passif relatif aux contrats d'investissement**A) Passif relatif aux contrats d'assurance**

Le passif relatif aux contrats d'assurance est déterminé selon la MCAB décrite à la note 2 « Principales méthodes comptables », à la section k) ii) « Passif relatif aux contrats d'assurance ». Le passif relatif aux contrats d'assurance est établi sur la base de pratiques actuarielles généralement reconnues qui satisfont aux normes établies par l'ICA. Une projection explicite des flux de trésorerie effectuée à l'aide des hypothèses les plus probables pour chaque composante des flux de trésorerie et chaque éventualité importante permet de calculer les provisions mathématiques.

a) Composition

(en millions de dollars)	2020	2019
Provisions mathématiques	35 729 \$	30 002 \$
Autres passifs relatifs aux contrats d'assurance		
Prestations payables et provisions pour sinistres non déclarés	350	283
Sommes des contrats en dépôt	384	349
Provisions pour participation aux bénéfices et bonifications	64	31
	798	663
Total	36 527 \$	30 665 \$

(en millions de dollars)	2020						Total
	Individuel		Collectif				
	Assurance	Gestion de patrimoine	Assurance	Épargne et retraite	Affaires américaines	Autres	
Passif relatif aux contrats d'assurance (brut)							
Canada	25 659 \$	2 246 \$	1 697 \$	5 030 \$	— \$	— \$	34 632 \$
États-Unis	—	—	—	—	2 003	(110)	1 893
Autres pays	2	—	—	—	—	—	2
	25 661	2 246	1 697	5 030	2 003	(110)	36 527
Actif de réassurance							
Canada	(36)	—	139	130	—	—	233
États-Unis	—	—	—	—	923	(97)	826
	(36)	—	139	130	923	(97)	1 059
Passif net relatif aux contrats d'assurance	25 697 \$	2 246 \$	1 558 \$	4 900 \$	1 080 \$	(13)\$	35 468 \$

(en millions de dollars)	2019						Total
	Individuel		Collectif				
	Assurance	Gestion de patrimoine	Assurance	Épargne et retraite	Affaires américaines	Autres	
Passif relatif aux contrats d'assurance (brut)							
Canada	21 468 \$	1 839 \$	1 570 \$	4 141 \$	— \$	(10)\$	29 008 \$
États-Unis	—	—	—	—	1 744	(89)	1 655
Autres pays	2	—	—	—	—	—	2
	21 470	1 839	1 570	4 141	1 744	(99)	30 665
Actif de réassurance							
Canada	(702)	—	154	132	—	(10)	(426)
États-Unis	—	—	—	—	847	(83)	764
	(702)	—	154	132	847	(93)	338
Passif net relatif aux contrats d'assurance	22 172 \$	1 839 \$	1 416 \$	4 009 \$	897 \$	(6)\$	30 327 \$

b) Variations du passif relatif aux contrats d'assurance et de l'actif de réassurance

(en millions de dollars)	2020			
	Provisions mathématiques	Autres passifs relatifs aux contrats d'assurance	Passif relatif aux contrats d'assurance	Actif de réassurance
Solde au début	30 002 \$	663 \$	30 665 \$	338 \$
Augmentation (diminution) du passif relatif aux contrats d'assurance et de l'actif de réassurance				
Variation normale – provisions mathématiques				
Sur l'en-vigueur	4 240	—	4 240	313
Sur les nouvelles polices	928	—	928	(43)
Modifications des méthodes et des hypothèses	592	—	592	464
	5 760	—	5 760	734
Modifications des méthodes et des hypothèses	—	(3)	(3)	(2)
Incidence des fluctuations des taux de change	(40)	(3)	(43)	(17)
Autres	7	141	148	6
	(33)	135	102	(13)
Solde à la fin	35 729 \$	798 \$	36 527 \$	1 059 \$
	2019			
(en millions de dollars)	Provisions mathématiques	Autres passifs relatifs aux contrats d'assurance	Passif relatif aux contrats d'assurance	Actif de réassurance
Solde au début	25 307 \$	633 \$	25 940 \$	333 \$
Augmentation (diminution) du passif relatif aux contrats d'assurance et de l'actif de réassurance				
Variation normale – provisions mathématiques				
Sur l'en-vigueur	4 056	—	4 056	88
Sur les nouvelles polices	701	—	701	(44)
Modifications des méthodes et des hypothèses	16	—	16	—
	4 773	—	4 773	44
Modifications des méthodes et des hypothèses	—	(1)	(1)	—
Incidence des fluctuations des taux de change	(78)	(4)	(82)	(39)
Autres	—	35	35	—
	(78)	30	(48)	(39)
Solde à la fin	30 002 \$	663 \$	30 665 \$	338 \$

Les variations du passif relatif aux contrats d'assurance et de l'actif de réassurance incluent les montants relatifs aux contrats avec participation.

Profits et pertes relativement à de nouveaux traités de réassurance

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2020, la société a conclu de nouvelles ententes de réassurance (aucune au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2019) pour lesquelles un gain de 126 \$ (aucun au 31 décembre 2019) a été inscrit à l'état des résultats.

c) Gestion des risques et hypothèses relatives à l'évaluation du passif relatif aux contrats d'assurance

Les hypothèses les plus probables représentent des estimations actuelles et objectives du résultat attendu. Le choix de ces hypothèses tient compte du contexte actuel, des données historiques de la société, de l'industrie ou du secteur, du lien entre les données historiques et les résultats futurs prévus ainsi que d'autres facteurs pertinents. Le recours à des hypothèses actuarielles dans l'évaluation du passif relatif aux contrats d'assurance nécessite une utilisation significative du jugement. Les hypothèses relatives aux marges pour écarts défavorables et les méthodes qui ont servi à établir les hypothèses les plus importantes sont décrites ci-après.

Mortalité et morbidité

La mortalité représente la survenance de décès dans une population donnée. Les hypothèses de mortalité s'appuient sur les récents résultats techniques de la société. Celle-ci utilise également les résultats techniques de l'industrie si les siens ne sont pas suffisamment représentatifs. Pour le secteur de l'Assurance individuelle, les résultats techniques de mortalité de la société indiquent une tendance graduelle à la baisse. Le calcul du passif relatif aux contrats d'assurance de ce secteur d'activité tient compte d'une amélioration future des taux de mortalité. Pour le secteur de la Gestion de patrimoine individuel et le secteur de l'Épargne et retraite collectives, les projections de la société prévoient que les taux de mortalité des rentiers s'amélioreront au cours des années à venir. Finalement, pour le secteur de l'Assurance collective, les projections incluses dans le calcul du passif relatif aux contrats d'assurance tiennent compte des taux de mortalité prévus au cours des années à venir, mais ne tiennent compte d'aucune amélioration future des taux de mortalité.

La morbidité représente la survenance d'accidents ou de maladies parmi les risques assurés. Les hypothèses relatives à la morbidité s'appuient sur les récents résultats techniques de la société. La société utilise également les résultats techniques de l'industrie si ceux de la société ne sont pas suffisamment représentatifs.

Afin de gérer le risque de mortalité et de morbidité, la société utilise des procédures de souscription détaillées et uniformes qui permettent d'évaluer l'assurabilité des candidats et de contrôler l'exposition aux demandes de règlement importantes. Elle effectue un suivi mensuel des résultats techniques relatifs aux sinistres et fixe des limites de rétention qui varient selon les marchés et les régions. Une fois les limites de rétention atteintes, la société a recours à la réassurance pour couvrir le risque excédentaire.

Au 31 décembre 2020, la société estime qu'une détérioration jugée permanente de 5 % des taux de mortalité entraînerait une réduction du résultat net attribué à l'actionnaire ordinaire de 179 \$ en raison du renforcement des passifs des contrats d'assurance (205 \$ au 31 décembre 2019). Une amélioration d'un même pourcentage aurait une incidence similaire, mais en sens inverse.

Au 31 décembre 2020, la société estime qu'une détérioration de 5 % des taux de morbidité entraînerait une réduction du résultat net attribué à l'actionnaire ordinaire de 65 \$ (59 \$ au 31 décembre 2019). La détérioration de 5 % s'estime en supposant 95 % des taux de cessation de l'invalidité lorsque l'assuré est ou devient invalide et 105 % des taux de survenance lorsque l'assuré n'est pas invalide. Une amélioration d'un même pourcentage aurait une incidence similaire, mais en sens inverse.

Rendement des placements et risque de taux d'intérêt

La société segmente les actifs pour soutenir les passifs par secteurs et par marchés géographiques et établit des stratégies de placement appropriées pour chaque élément du passif.

La MCAB constitue la norme établie par l'ICA en vue d'estimer l'actif requis pour supporter le passif relatif aux contrats d'assurance auquel il est apparié. En appariant étroitement les flux de trésorerie liés aux actifs à ceux des passifs correspondants, la société réduit sa sensibilité aux variations futures. Ces flux de trésorerie liés aux actifs et aux passifs sont estimés en fonction de divers scénarios, dont certains sont prescrits par l'ICA. Les désinvestissements ou les réinvestissements s'effectuent en fonction des spécifications de chacun des scénarios, et le passif relatif aux contrats d'assurance est déterminé à l'aide de l'ensemble des résultats possibles. De plus, les variations de la juste valeur des actifs appariant les passifs et les variations du passif relatif aux contrats d'assurance sont imputées directement à l'état des résultats, évitant ainsi une disparité de traitement en matière de comptabilisation. La description de la MCAB se trouve à la note 2 « Principales méthodes comptables », à la section k) ii) « Passif relatif aux contrats d'assurance ».

Le risque de taux d'intérêt représente le risque de perte découlant des fluctuations futures des taux d'intérêt. Le rendement des placements est projeté à l'aide des portefeuilles d'actifs actuels et des stratégies prévues de réinvestissement. L'incertitude liée à la fluctuation des taux d'intérêt tient au fait que des profits ou des pertes économiques peuvent survenir à la suite du désinvestissement ou du réinvestissement des flux monétaires prévus. La société gère le risque de taux d'intérêt au moyen d'une politique d'appariement mise à jour périodiquement. L'objectif premier de cette politique est de minimiser la volatilité des marges bénéficiaires causée par les écarts entre les rendements réalisés et les rendements crédités aux contrats existants. Pour assurer le suivi de l'appariement, les placements sont segmentés par blocs d'appariement, établis selon la structure des flux monétaires des engagements, et sont regroupés par secteurs d'activité. Pour les passifs non immunisés, soit principalement les produits d'assurance individuelle dont les engagements sont à très long terme, la société préconise une stratégie de gestion des placements qui tend à obtenir un juste équilibre entre l'optimisation du rendement après impôts et la protection du capital, puisqu'il est impossible d'appliquer une stratégie d'immunisation complète en raison du manque de disponibilité de titres à revenu fixe pour de telles échéances. La société utilise différentes stratégies pour améliorer les flux de courte échéance des passifs non immunisés.

Au 31 décembre 2020, la société estime qu'une baisse de 0,1 % du taux de réinvestissement initial entraînerait une baisse du passif relatif aux contrats d'assurance d'environ 4 \$ après impôts (baisse de 2 \$ après impôts au 31 décembre 2019). De plus, une baisse de 0,1 % du taux de réinvestissement ultime entraînerait une hausse du passif relatif aux contrats d'assurance d'environ 68 \$ après impôts (61 \$ après impôts au 31 décembre 2019). La société estime qu'une hausse de 0,1 % du taux de réinvestissement initial ainsi que du taux de réinvestissement ultime aurait une incidence similaire à la baisse, mais en sens inverse.

De plus, la société estime que si les marchés boursiers devaient subir une baisse soudaine de 10 % au 31 décembre 2020, le résultat net attribué à l'actionnaire serait environ de 34 \$ inférieur au résultat attendu pour ses activités régulières (31 \$ au 31 décembre 2019). La société estime qu'une hausse subite de 10 % des marchés en début de période suivie d'une évolution des marchés conforme aux prévisions aurait une incidence similaire, mais en sens inverse.

Frais

Les frais d'administration incluent les coûts prévus pour la gestion et le traitement des contrats en vigueur ainsi que les coûts indirects qui y sont associés. Les frais d'administration des contrats ont été calculés en fonction des études internes de répartition des frais de la société. Ces études considèrent des investissements dans des projets d'amélioration pour lesquels des gains de productivité sont prévus. Ces gains ne sont reconnus qu'à hauteur des coûts du projet qui les génère. Les facteurs de frais unitaires projetés pour les années à venir varient en fonction des investissements prévus en projets d'amélioration, des gains de productivité que ceux-ci généreront ainsi que de l'hypothèse d'inflation, qui est établie de façon cohérente avec l'hypothèse de taux d'intérêt.

Le risque lié aux frais correspond au risque que les charges futures soient plus importantes que les charges estimées dans l'évaluation des passifs ou utilisées lors de la conception et de la tarification des produits. Un processus budgétaire rigoureux est mis en place annuellement. Ce budget est suivi de façon continue tout au long de l'année afin d'évaluer les écarts entre les frais budgétisés et les frais réels. Afin de gérer le risque, la société tarifie ses produits de façon à couvrir les coûts prévus.

Au 31 décembre 2020, la société estime qu'une augmentation de 5 % des frais unitaires entraînerait une réduction du résultat net attribué à l'actionnaire ordinaire de 64 \$ (62 \$ au 31 décembre 2019). Une diminution d'un même pourcentage aurait une incidence similaire, mais en sens inverse.

Déchéance

Les résiliations de contrats comprennent les déchéances et les rachats. Une déchéance signifie que le titulaire de contrat a cessé de payer les primes. Un rachat signifie que le titulaire de contrat a volontairement résilié le contrat. Les hypothèses de taux de déchéance à long terme tiennent compte de la tendance selon laquelle le taux de résiliation de contrats des produits fondés sur les déchéances est généralement moins élevé que celui des autres produits. Dans l'ensemble, les hypothèses relatives aux taux de déchéance s'appuient sur les récents résultats techniques de la société et elles sont ajustées pour tenir compte des résultats techniques de l'industrie si ceux de la société ne sont pas suffisamment représentatifs.

La société conçoit ses produits de façon à s'exposer le moins possible au risque de déchéance et de rachat. Les contrats sont assortis de modalités ayant un impact positif sur le taux de déchéance. Ces modalités peuvent se traduire par des frais au rachat, par des limitations quant aux montants rachetés ou par des limitations quant au moment où les rachats peuvent être effectués. Finalement, la société a établi un mécanisme de suivi mensuel des déchéances et des rachats.

Au 31 décembre 2020, la société estime qu'une détérioration de 5 % des taux de déchéance prévus entraînerait une réduction du résultat net attribué à l'actionnaire ordinaire de 181 \$ (167 \$ au 31 décembre 2019). Ces taux ont été évalués de façon à respecter le caractère ajustable de certains produits. Une amélioration d'un même pourcentage aurait une incidence similaire, mais en sens inverse.

Modèles de paiement des primes

Pour les contrats d'assurance vie universelle, des hypothèses doivent être établies au sujet des modèles de paiement des primes. L'expérience de versement des primes par les titulaires de contrats d'assurance vie universelle de la société a été étudiée. Cette expérience est ajustée pour tenir compte de l'expérience de l'industrie lorsque celle de la société n'est pas suffisamment représentative. Les modèles de versement des primes peuvent varier selon la fréquence du paiement, le niveau de la prime cible par rapport à la prime minimale, le type de coût d'assurance de la police (nivelé ou croissant annuellement), le type de produit ainsi que l'année d'émission.

Risque de change

Le risque de change découle d'un écart entre la devise des passifs et celle des actifs auxquels les passifs sont appariés. De façon générale, la stratégie de la société pour gérer l'exposition au risque de change consiste à appairer l'actif dans la même devise que le passif correspondant. Lorsque le passif est apparié à un actif de devise différente, la société met en place une stratégie de couverture.

Garanties liées aux fonds distincts

Un fonds distinct est un type d'investissement semblable à un fonds commun de placement, mais généralement assorti d'une garantie en cas de décès et d'une garantie à l'échéance. En raison de la volatilité inhérente aux marchés boursiers, la société est exposée au risque que la valeur marchande des fonds distincts soit inférieure à leur valeur minimale garantie au moment où la garantie devient applicable et qu'elle doive alors compenser l'épargnant pour la différence sous la forme d'une prestation. La société a mis en place un programme de couverture dynamique. Dans le cadre de ce programme, les variations de la valeur économique du passif sont compensées en très grande partie par les variations des actifs détenus. Le programme de couverture dynamique n'a pas pour objectif d'éliminer entièrement les risques associés aux garanties couvertes. Plusieurs éléments peuvent avoir une incidence sur la qualité de la couverture et entraîner éventuellement un gain ou une perte à l'état des résultats.

Un passif est maintenu dans le fonds général relativement aux garanties consenties par la société à l'égard des fonds distincts. Le montant de ce passif est au moins aussi élevé que le montant déterminé en utilisant la méthodologie définie par l'ICA.

Marges pour écarts défavorables

Des hypothèses qui reposent sur les meilleures estimations sont utilisées pour le calcul du passif relatif aux contrats d'assurance. Selon les normes de l'ICA, l'actuaire désigné est tenu d'ajuster ces hypothèses afin d'inclure des marges pour écarts défavorables et de tenir compte de l'incertitude liée à l'élaboration de ces meilleures estimations et d'une éventuelle détérioration des résultats techniques prévus. Ces marges font augmenter le passif relatif aux contrats d'assurance et garantissent, de façon raisonnable, que le montant des éléments d'actif auxquels le passif relatif aux contrats d'assurance est apparié suffit à couvrir une éventuelle détérioration des résultats techniques.

La fourchette relative aux marges pour les écarts défavorables est prescrite par les normes de l'ICA. Les facteurs pris en considération au moment d'établir la fourchette cible appropriée incluent le degré d'incertitude à l'égard des résultats techniques prévus et la volatilité relative d'éventuelles pertes pour la durée restante des polices. Les provisions pour écarts défavorables qui ne serviront pas à compenser les résultats défavorables à venir se traduiront en une augmentation du résultat net.

d) Incidence des modifications apportées aux méthodes et aux hypothèses sur le passif net relatif aux contrats d'assurance

Une révision annuelle des méthodes et des hypothèses est effectuée afin de refléter l'évolution de l'expérience et de réduire ainsi le risque d'incertitude relativement au passif relatif aux contrats d'assurance et aux actifs supportant ce passif.

Le tableau suivant présente l'incidence des modifications apportées aux méthodes et aux hypothèses et fournit, pour chacune de ces modifications, une explication :

	2020			2019	
	Normales	En lien avec la pandémie de COVID-19 (note 2)	Total	Total	
(en millions de dollars)					
Mortalité et morbidité	164 \$	58 \$	222 \$	17 \$	S'explique principalement par la mise à jour annuelle des études de mortalité et de morbidité (colonne Normales) et par la révision des hypothèses pour considérer la hausse temporaire de mortalité engendrée par la pandémie de COVID-19 (colonne En lien avec la pandémie de COVID-19)
Comportement des titulaires de polices	321	69	390	8	S'explique principalement par la mise à jour annuelle des études de taux de déchéance (colonne Normales) et par la révision des hypothèses d'abandon de certaines polices pour considérer l'incertitude temporaire engendrée par la pandémie de COVID-19 (colonne En lien avec la pandémie de COVID-19)
Rendements des placements	(396)	—	(396)	(153)	S'explique principalement par la mise à jour annuelle des hypothèses de rendement et des gains liés à des transactions améliorant l'appariement, atténués par le renforcement lié à la baisse du taux d'intérêt utilisé pour les projections à long terme (taux de réinvestissement ultime)
Dépenses, modèles et autres	(96)	—	(96)	125	S'explique principalement par la révision de l'hypothèse des dépenses et des raffinements de modèles
Effet sur le passif net relatif aux contrats d'assurance sans participation	(7)\$	127 \$	120 \$	(3)\$	
Effet sur le passif net relatif aux contrats d'assurance avec participation	7 \$	— \$	7 \$	18 \$	
Effet sur le passif net relatif aux contrats d'assurance	— \$	127 \$	127 \$	15 \$	

Prendre note que les variations totales du passif net relatif aux contrats d'assurance autres que les modifications des méthodes et hypothèses incluent un gain de 126 \$ présenté dans les variations normales des provisions mathématiques sur l'en-vigueur. Ce gain provient de la signature de nouveaux traités de réassurance considérant les occasions découlant de la concurrence sur ce marché.

B) Passif relatif aux contrats d'investissement

a) Composition

Les contrats d'assurance collective sans participation de type « entente de remboursement de déficit » ont été classés à titre de contrats d'investissement. Dans le cadre des ententes de remboursement de déficit, le titulaire du contrat rembourse à la société tout montant déficitaire à la fin du contrat.

La juste valeur du passif relatif aux contrats d'investissement est déterminée en utilisant les paramètres de l'entente convenue entre la société et le titulaire du contrat pour ce type de contrat. Le passif relatif aux contrats d'investissement représente le solde qui est dû au titulaire du contrat. Les transactions relatives aux dépôts, aux retraits et aux intérêts gagnés correspondent à la variation du passif relatif aux contrats d'investissement.

	2020		
	Collectif		Total
(en millions de dollars)	Assurance	Épargne et retraite	
Passif relatif aux contrats d'investissement (brut)			
Canada	575 \$	— \$	575 \$
Actif de réassurance			
Canada	83	—	83
Passif net relatif aux contrats d'investissement	492 \$	— \$	492 \$

(en millions de dollars)	2019		Total
	Assurance	Collectif Épargne et retraite	
Passif relatif aux contrats d'investissement (brut)			
Canada	629 \$	1 \$	630 \$
Actif de réassurance			
Canada	79	—	79
Passif net relatif aux contrats d'investissement	550 \$	1 \$	551 \$

b) Variations du passif net relatif aux contrats d'investissement

(en millions de dollars)	2020		2019	
	Passif relatif aux contrats d'investissement	Actif de réassurance	Passif relatif aux contrats d'investissement	Actif de réassurance
Solde au début	630 \$	79 \$	630 \$	82 \$
Dépôts	11	17	141	21
Retraits	(94)	(15)	(161)	(25)
Augmentation (diminution) du passif relatif aux contrats d'investissement et de l'actif de réassurance	34	3	27	2
Autres	(6)	(1)	(7)	(1)
Solde à la fin	575 \$	83 \$	630 \$	79 \$

C) Actifs supportant le passif et les capitaux propres

La valeur comptable des actifs supportant le passif relatif aux contrats d'assurance, le passif relatif aux contrats d'investissement, les autres passifs et les capitaux propres s'établit comme suit :

(en millions de dollars)	2020									
	Individuel		Collectif				Autres	Passif relatif aux contrats d'assurance total	Passif relatif aux contrats d'investissement	Autres passifs et capitaux propres
Assurance	Gestion de patrimoine	Assurance	Épargne et retraite	Affaires américaines	Autres					
Trésorerie et placements à court terme	484 \$	48 \$	23 \$	57 \$	— \$	— \$	612 \$	5 \$	976 \$	1 593 \$
Obligations	18 503	1 868	1 414	4 341	989	(13)	27 102	430	4 230	31 762
Prêts hypothécaires et autres prêts	116	72	117	411	28	—	744	57	2 000	2 801
Actions	2 502	2	4	69	8	—	2 585	1	582	3 168
Avances sur contrats	754	71	—	—	55	—	880	—	1	881
Autres placements	432	—	—	—	—	—	432	—	21	453
Instruments financiers dérivés ¹	896	185	—	22	—	—	1 103	(1)	(20)	1 082
Immeubles de placement	1 909	—	—	—	—	—	1 909	—	7	1 916
Actif de réassurance	(36)	—	139	130	923	(97)	1 059	83	666	1 808
Autres	101	—	—	—	—	—	101	—	4 519	4 620
Total	25 661 \$	2 246 \$	1 697 \$	5 030 \$	2 003 \$	(110) \$	36 527 \$	575 \$	12 982 \$	50 084 \$

2019

(en millions de dollars)	Individuel		Collectif				Passif relatif aux contrats d'assurance total	Passif relatif aux contrats d'investissement	Autres passifs et capitaux propres	Total
	Assurance	Gestion de patrimoine	Assurance	Épargne et retraite	Affaires américaines	Autres				
Trésorerie et placements à court terme	397 \$	67 \$	42 \$	43 \$	— \$	— \$	549 \$	23 \$	433 \$	1 005 \$
Obligations	15 280	1 624	1 231	3 501	797	(6)	22 427	451	4 311	27 189
Prêts hypothécaires et autres prêts	165	81	138	464	35	—	883	79	2 908	3 870
Actions	2 366	2	4	—	9	—	2 381	2	641	3 024
Avances sur contrats	823	18	1	—	56	—	898	—	2	900
Autres placements	420	—	—	—	—	—	420	—	9	429
Instruments financiers dérivés ¹	541	47	—	1	—	—	589	(4)	(13)	572
Immeubles de placement	2 069	—	—	—	—	—	2 069	—	8	2 077
Actif de réassurance	(702)	—	154	132	847	(93)	338	79	613	1 030
Autres	111	—	—	—	—	—	111	—	3 865	3 976
Total	21 470 \$	1 839 \$	1 570 \$	4 141 \$	1 744 \$	(99)\$	30 665 \$	630 \$	12 777 \$	44 072 \$

¹ Dans son processus d'appariement, la société prend en compte la valeur nette des instruments financiers dérivés, qui comprend aussi bien les actifs que les passifs. Des passifs d'instruments financiers dérivés d'un montant de 438 \$ (338 \$ en 2019) pour l'Assurance individuelle, de 47 \$ (37 \$ en 2019) pour la Gestion de patrimoine individuel, aucun pour l'Assurance collective (aucun en 2019) et de 8 \$ (5 \$ en 2019) pour l'Épargne et retraite collectives ont été pris en compte pour l'appariement.

La juste valeur de l'actif supportant le passif net relatif aux contrats d'assurance au 31 décembre 2020 représente environ 35 937 \$ (30 595 \$ au 31 décembre 2019). Le passif relatif aux contrats d'assurance est évalué à la juste valeur selon la MCAB, à l'exception des passifs qui sont supportés par des actifs qui sont évalués au coût amorti, tels les prêts hypothécaires et les obligations classées comme étant prêts et créances.

La juste valeur de l'actif supportant le passif net relatif aux contrats d'investissement au 31 décembre 2020 représente environ 504 \$ (557 \$ au 31 décembre 2019).

15 > Autres éléments de passif

(en millions de dollars)	2020	2019
Primes non acquises	1 584 \$	1 447 \$
Autres passifs relatifs aux contrats d'assurance	88	89
Avantages postérieurs à l'emploi	380	274
Impôts à payer	90	76
Sommes en dépôt liées à des contrats autres que des contrats d'assurance	1 746	1 384
Créditeurs	1 256	1 004
Sommes dues aux réassureurs	193	163
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	13	—
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	273	211
Passifs de titrisation	977	1 179
Dette hypothécaire	75	74
Obligations locatives	127	137
Juste valeur des portefeuilles acquis de contrats d'assurance	11	12
Divers	33	29
Total	6 846 \$	6 079 \$

16 > Débentures

À la suite du changement de structure organisationnelle (note 1), les débentures émises et en circulation demeurent émises par la société et sont garanties par iA Société financière, conformément aux modalités de l'arrangement.

(en millions de dollars)	2020		2019	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Débentures subordonnées portant un intérêt de 2,64 %	250 \$	255 \$	249 \$	251 \$
Débentures subordonnées portant un intérêt de 3,30 %	399	423	399	409
Billets d'apport à l'excédent à taux variable portant un intérêt basé sur LIBOR plus 4,25 %	4	4	4	4
Total	653 \$	682 \$	652 \$	664 \$

Les débentures subordonnées représentent les créances directes non garanties de la société qui viennent après celles des titulaires de polices et des autres créanciers de la société.

Débentures subordonnées portant un intérêt de 2,64 %

Débentures subordonnées échéant le 23 février 2027, portant un intérêt de 2,64 %, payable semestriellement du 23 août 2015 au 23 février 2022, et un intérêt variable égal au taux des acceptations bancaires de 3 mois (Canadian Dollar Offered Rate (CDOR)), majoré de 1,08 %, payable trimestriellement, et ce, à compter du 23 mai 2022 jusqu'au 23 février 2027. Ces débentures subordonnées sont rachetables par la société à compter du 23 février 2022, en totalité ou en partie, sous réserve de l'approbation préalable de l'AMF. La valeur comptable de ces débentures inclut les frais de transaction et l'escompte à l'émission amortis pour un total inférieur à 1 \$.

Débentures subordonnées portant un intérêt de 3,30 %

Débentures subordonnées échéant le 15 septembre 2028, portant un intérêt de 3,30 %, payable semestriellement du 15 septembre 2017 au 15 septembre 2023, et un intérêt variable égal au taux des acceptations bancaires de 3 mois CDOR, majoré de 2,14 %, payable trimestriellement, et ce, à compter du 15 décembre 2023 jusqu'au 15 septembre 2028. Ces débentures subordonnées sont rachetables par la société à compter du 15 septembre 2023, en totalité ou en partie, sous réserve de l'approbation préalable de l'AMF. La valeur comptable de ces débentures inclut les frais de transaction et l'escompte à l'émission amortis pour un total de 1 \$.

Débentures subordonnées portant un intérêt de 2,80 %

Le 16 mai 2019, la société a racheté la totalité de ses débentures subordonnées de 250 \$, échéant le 16 mai 2024 et portant un intérêt de 2,80 % payable semestriellement jusqu'au 16 mai 2019. Les débentures subordonnées ont été rachetées à leur valeur nominale majorée de l'intérêt couru impayé. Conséquemment, la société a déboursé une somme totale de 254 \$.

Billets d'apport à l'excédent à taux variable portant un intérêt basé sur LIBOR plus 4,25 %

Billets d'apport à l'excédent, portant un intérêt variable égal au taux LIBOR de 3 mois plus 4,25 %, payable trimestriellement, échéant en mai 2034.

17 > Capital social

Le capital social autorisé s'établit comme suit :

Actions ordinaires

Un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale, comportant un droit de vote.

Actions privilégiées

Un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A sans valeur nominale, sans droit de vote, pouvant être émises en séries, ainsi qu'un nombre de 10 000 000 d'actions privilégiées d'une valeur nominale de 25 dollars chacune, sans droit de vote, pouvant être émises en séries.

Un nombre de 3 000 000 d'actions privilégiées – série 1, avec dividende préférentiel non cumulatif de 1 % jusqu'en 2004 et rachetables au gré de la société à la valeur d'émission, selon certaines conditions, dont l'autorisation de l'AMF, et convertibles au gré du détenteur en actions ordinaires à un prix égal à 95 % de la valeur marchande de ces actions ordinaires. Cette option de conversion peut elle-même donner lieu, au gré de la société, à une conversion des actions privilégiées – série 1 en actions privilégiées – série 2.

Un nombre de 3 000 000 d'actions privilégiées – série 2, ne pouvant être émises qu'à des fins de conversion des actions privilégiées de série 1, avec dividende préférentiel non cumulatif de 1 % jusqu'en 2004 et rachetables au gré de la société à la valeur d'émission et multiplié par 1,0526 selon certaines conditions, dont la nécessité de procéder à une émission d'actions privilégiées – série 3.

Un nombre de 3 000 000 d'actions privilégiées – série 3, rachetables au gré de la société après 5 ans à leur valeur d'émission, à condition d'avoir obtenu l'autorisation préalable de l'AMF, ou convertibles en actions ordinaires à la valeur au marché de ces dernières.

Un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A – série A, sans valeur nominale, sans droit de vote, avec dividende semestriel non cumulatif de 0,5625 dollar en espèces par action, rachetables au gré de la société pour 25 dollars chacune après le 31 décembre 2008, sous réserve de l'autorisation de l'AMF.

Un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A – série B, sans valeur nominale, sans droit de vote, avec dividende trimestriel non cumulatif et fixe de 0,2875 dollar en espèces par action, rachetables en totalité ou en partie au gré de la société pour une somme variant entre 26 dollars et 25 dollars, selon les années, à compter du 31 mars 2011, sous réserve de l'autorisation de l'AMF, et convertibles au gré du détenteur, après autorisation de l'AMF, en nouvelles actions privilégiées de catégorie A.

Un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A – série C, sans valeur nominale, sans droit de vote, avec dividende trimestriel non cumulatif et ajusté tous les 5 ans, ayant un taux annuel initial de 1,55 dollar en espèces par action, rachetables en totalité ou en partie au gré de la société pour une somme de 25 dollars par action, à compter du 31 décembre 2013 et, par la suite, au 31 décembre tous les 5 ans, sous réserve de l'autorisation de l'AMF, et convertibles au gré du détenteur en actions privilégiées de catégorie A – série D à compter du 31 décembre 2013 et le 31 décembre tous les 5 ans par la suite.

Un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A – série D, sans valeur nominale, sans droit de vote, avec dividende trimestriel non cumulatif à taux variable, rachetables en totalité ou en partie au gré de la société le 31 décembre 2018 et le 31 décembre tous les 5 ans par la suite, pour une valeur en espèces de 25 dollars, ou rachetables en totalité ou en partie au gré de la société à toute autre date autre qu'une date de conversion de la série D après le 31 décembre 2013, pour une valeur de 25,50 dollars, sous réserve de l'autorisation de l'AMF, et convertibles au gré du détenteur en actions privilégiées de catégorie A – série C le 31 décembre 2018 et le 31 décembre tous les 5 ans par la suite.

Un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A – série E, sans valeur nominale, sans droit de vote, avec dividende trimestriel non cumulatif et fixe ayant un taux annuel de 1,50 dollar en espèces par action, rachetables en totalité ou en partie au gré de la société pour une somme variant entre 26 dollars et 25 dollars par action, selon les années, à compter du 31 décembre 2014, sous réserve de l'autorisation de l'AMF.

Un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A – série F, sans valeur nominale, sans droit de vote, avec dividende trimestriel non cumulatif et fixe ayant un taux annuel de 1,475 dollar en espèces par action, rachetables en totalité ou en partie au gré de la société pour une somme variant entre 26 dollars et 25 dollars par action, selon les années, à compter du 31 mars 2015, sous réserve de l'autorisation de l'AMF.

Un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A – série G, sans valeur nominale, sans droit de vote, avec dividende trimestriel non cumulatif ayant un taux annuel initial équivalent de 1,0750 dollar en espèces par action, rachetables en totalité ou en partie au gré de la société le 30 juin 2017 et le 30 juin tous les 5 ans par la suite, pour une valeur en espèces de 25 dollars, sous réserve de l'autorisation de l'AMF, et convertibles au gré du détenteur en actions privilégiées de catégorie A – série H le 30 juin 2017 et le 30 juin tous les 5 ans par la suite. Le 30 juin 2017, la société a modifié le dividende trimestriel non cumulatif à un taux annuel équivalent de 0,94425 dollar en espèces par action.

Un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A – série H, sans valeur nominale, sans droit de vote, avec dividende trimestriel non cumulatif à taux variable, rachetables en totalité ou en partie au gré de la société le 30 juin 2022 et le 30 juin tous les 5 ans par la suite, pour une valeur en espèces de 25 dollars, ou rachetables en totalité ou en partie au gré de la société à toute autre date autre qu'une date de conversion de la série H après le 30 juin 2017, pour une valeur de 25,50 dollars, sous réserve de l'autorisation de l'AMF, et convertibles au gré du détenteur en actions privilégiées de catégorie A – série G le 30 juin 2022 et le 30 juin tous les 5 ans par la suite.

Un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A – série I, sans valeur nominale, sans droit de vote, avec dividende trimestriel non cumulatif et fixe ayant un taux annuel équivalent de 1,20 dollar en espèces par action pour une période de 5 ans commençant le 7 mars 2018 et se terminant le 31 mars 2023, à l'exclusion de cette date, rachetables en totalité ou en partie au gré de la société le 31 mars 2023 et le 31 mars tous les 5 ans par la suite, pour une valeur en espèces de 25 dollars, sous réserve de l'autorisation de l'AMF, et convertibles au gré du détenteur en actions privilégiées de catégorie A – série J le 31 mars 2023 et le 31 mars tous les 5 ans par la suite.

Un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A – série J, sans valeur nominale, sans droit de vote, avec dividende trimestriel non cumulatif à taux variable, rachetables en totalité ou en partie au gré de la société le 31 mars 2028 et le 31 mars tous les 5 ans par la suite, pour une valeur en espèces de 25 dollars, ou rachetables en totalité ou en partie au gré de la société à toute autre date autre qu'une date de conversion de la série J après le 31 mars 2028, pour une valeur de 25,50 dollars, sous réserve de l'autorisation de l'AMF, et convertibles au gré du détenteur en actions privilégiées de catégorie A – série I le 31 mars 2028 et le 31 mars tous les 5 ans par la suite.

Un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A – série YY, sans valeur nominale, sans droit de vote, avec dividende semestriel non cumulatif de 0,450 dollar en espèces par action, rachetables au gré de la société pour une somme de 25 dollars chacune, payable en espèces ou par la livraison d'actions ordinaires, après le 31 décembre 2008, sous réserve de l'autorisation de l'AMF. Les actions sont aussi convertibles au gré du détenteur en actions ordinaires à chaque date de conversion, soit le dernier jour de juin et de décembre de chaque année à compter du 30 juin 2014.

Un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A – série ZZ, sans valeur nominale, sans droit de vote, avec dividende semestriel non cumulatif de 0,5625 dollar en espèces par action, rachetables au gré de la société pour une somme de 25 dollars chacune, payable en espèces ou par la livraison d'actions ordinaires, après le 31 décembre 2008, sous réserve de l'autorisation de l'AMF. Les actions sont aussi convertibles au gré du détenteur en actions ordinaires à chaque date de conversion, soit le dernier jour de juin et de décembre de chaque année à compter du 30 juin 2014.

Le capital social émis par la société s'établit comme suit :

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	2020		2019	
	Nombre d'actions (en milliers)	Montant	Nombre d'actions (en milliers)	Montant
Actions ordinaires				
Solde au début et à la fin	108 575	1 655 \$	108 575	1 655 \$
Actions privilégiées, catégorie A				
Solde au début et à la fin	21 000	525	21 000	525
Total du capital social		2 180 \$		2 180 \$

Actions privilégiées, catégorie A

À la suite du changement de structure organisationnelle (note 1), les actions privilégiées émises et en circulation demeurent émises par la société et sont garanties par iA Société financière, conformément aux modalités de l'arrangement.

Dividendes

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	2020		2019	
	Total	Par action (en dollars)	Total	Par action (en dollars)
Actions ordinaires	1 181 \$	10,88 \$	651 \$	6,00 \$
Actions privilégiées				
Catégorie A – série B	6	1,15	6	1,15
Catégorie A – série G	9	0,94	9	0,94
Catégorie A – série I	7	1,20	7	1,20
	22		22	
Total	1 203 \$		673 \$	

Dividende déclaré et non reconnu sur actions ordinaires

Un dividende d'un montant de 250 \$ a été approuvé par le conseil d'administration de la société en date du 11 février 2021. Ce dividende n'a pas été comptabilisé comme un passif dans les présents états financiers intermédiaires. Ce dividende sera payé, en partie ou en totalité, au cours du premier trimestre de 2021.

18 › Cumul des autres éléments du résultat global

(en millions de dollars)	Obligations	Actions	Écart de conversion	Couverture	Total
Solde au 31 décembre 2018	6 \$	(10)\$	135 \$	(108)\$	23 \$
Profits (pertes) latents	110	1	—	—	111
Impôts sur profits (pertes) latents	(28)	—	—	—	(28)
Autres	—	—	(62)	56	(6)
Impôts sur autres	—	—	—	(9)	(9)
	82	1	(62)	47	68
Pertes (profits) réalisés	(20)	1	—	—	(19)
Impôts sur pertes (profits) réalisés	5	—	—	—	5
	(15)	1	—	—	(14)
Solde au 31 décembre 2019	73	(8)	73	(61)	77
Profits (pertes) latents	114	15	—	—	129
Impôts sur profits (pertes) latents	(30)	(3)	—	—	(33)
Autres	—	—	(33)	38	5
Impôts sur autres	—	—	—	(6)	(6)
	84	12	(33)	32	95
Pertes (profits) réalisés	(30)	1	—	—	(29)
Impôts sur pertes (profits) réalisés	7	—	—	—	7
	(23)	1	—	—	(22)
Solde au 31 décembre 2020	134 \$	5 \$	40 \$	(29)\$	150 \$

19 › Gestion du capital

Dans le cadre de la gestion de son capital, la société poursuit des objectifs de saine capitalisation et de bonne solvabilité afin d'assurer la protection du capital, de respecter les exigences établies par l'organisme qui réglemente ses activités, l'AMF, de favoriser son développement et sa croissance, de bonifier le rendement des actionnaires et de conserver des cotes de crédit favorables.

Afin d'atteindre ses objectifs, la société s'est dotée d'un programme de gestion intégrée des risques qui vise, entre autres, à décrire le lien qui existe entre l'appétit, la tolérance au risque et les exigences liées aux fonds propres de la société. Ce programme intègre une politique de gestion du capital qui décrit les éléments clés du processus de gestion du capital, notamment le processus d'établissement du niveau d'opération du ratio de solvabilité. Le programme comprend également une reddition de compte sur le profil de risque de la société ainsi que la rédaction d'un rapport portant sur l'examen de la santé financière (ESF), auparavant l'examen dynamique de suffisance du capital (EDSC). Ces moyens permettent l'identification des risques et contiennent des propositions d'actions possibles pour la gestion des risques. L'ESF consiste à quantifier l'incidence financière de scénarios défavorables liés à des chocs concernant notamment le marché des actions, les taux d'intérêt et le crédit. Ces documents sont révisés annuellement et déposés auprès du conseil d'administration.

Compte tenu des divers éléments qui peuvent influencer sur le capital de la société, notamment l'apport du résultat net et les caractéristiques des actifs sous-jacents au capital, la société ajuste sa stratégie de gestion afin d'optimiser la structure et le coût de son capital en fonction de ses besoins et des exigences réglementaires. Par exemple, la société peut être amenée à émettre ou à racheter des titres de participation ou des titres d'emprunt subordonnés.

Exigences réglementaires et ratio de solvabilité

La société gère son capital conjointement avec celui de iA Société financière.

Les exigences relatives à la suffisance de capital de la société sont réglementées par la ligne directrice sur les exigences de suffisance du capital pour les assureurs de personnes (ESCAP).

En vertu de l'ESCAP, plusieurs éléments composent le ratio de solvabilité :

Les capitaux disponibles représentent le total des capitaux de catégorie 1 et de catégorie 2, moins les autres déductions prescrites par l'AMF.

Les capitaux de catégorie 1 comprennent les éléments de capitaux plus permanents, c'est-à-dire principalement les capitaux propres attribuables à l'actionnaire ordinaire et aux actions privilégiées. Le goodwill et les autres éléments d'immobilisations incorporelles sont notamment déduits de cette catégorie.

Les capitaux de catégorie 2 sont composés principalement de débetures subordonnées.

L'attribution de l'avoir correspond à la valeur de certaines provisions pour écarts défavorables incluses dans le passif relatif aux contrats d'assurance.

Les dépôts admissibles correspondent à des montants relatifs à des ententes de réassurance non agréées déposés dans des instruments de garantie.

Le coussin de solvabilité global est déterminé en fonction de cinq catégories de risques, soit le risque de crédit, le risque de marché, le risque d'assurance, le risque relatif aux fonds distincts ainsi que le risque opérationnel. Ces composantes de risques sont calculées en utilisant diverses méthodes et tiennent compte des risques associés aux éléments d'actif et de passif qui figurent ou non à l'état de la situation financière. Le coussin de solvabilité global correspond à la somme des composantes de risques moins divers crédits (par exemple, pour la diversification entre les risques et pour les produits ajustables) multipliée par un coefficient de 1,05.

Le ratio ESCAP total est calculé en divisant la somme des capitaux disponibles, de l'attribution de l'avoir et des dépôts admissibles par le coussin de solvabilité global.

Selon la ligne directrice de l'AMF, la société doit se fixer, pour ses capitaux propres disponibles, un niveau cible qui excède les exigences minimales requises. La ligne directrice stipule également que la majeure partie des capitaux propres doit être de catégorie 1, ce qui permet d'absorber les pertes liées aux activités courantes.

Aux 31 décembre 2020 et 2019, la société maintenait des ratios qui satisfaisaient aux exigences réglementaires.

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	2020	2019
Capitaux disponibles, attribution de l'avoir et dépôts admissibles	8 829 \$	8 767 \$
Coussin de solvabilité global	7 246 \$	6 972 \$
Ratio total	122 %	126 %

20 > Frais généraux

Frais généraux par natures

(en millions de dollars)	2020	2019
Salaires, avantages sociaux et paiements fondés sur des actions	730 \$	676 \$
Honoraires professionnels	212	211
Amortissement des immobilisations corporelles (note 10)	51	51
Amortissement des immobilisations incorporelles (note 11)	44	75
Réévaluation d'une contrepartie conditionnelle (note 11)	—	(14)
Dépréciation du goodwill (note 11)	24	22
Frais d'opération d'immeubles	117	108
Autres dépenses administratives	343	339
Total	1 521 \$	1 468 \$

Les frais généraux incluent des frais de placement pour un montant de 71 \$ (70 \$ en 2019). Ces frais de placement n'incluent pas les frais d'opération d'immeubles.

21 > Charges financières

(en millions de dollars)	2020	2019
Intérêts sur les débetures	20 \$	23 \$
Intérêts sur les passifs de titrisation	23	25
Intérêts sur obligations locatives	5	4
Autres	4	4
Total	52 \$	56 \$

22 > Impôts sur le résultat**a) Charge (recouvrement) d'impôts de l'exercice**

Impôts sur le résultat

(en millions de dollars)	2020	2019
Impôts exigibles		
Exercice en cours	157 \$	172 \$
Ajustements relatifs aux années précédentes	13	1
	170	173
Impôts différés		
Création et renversement des différences temporaires	2	24
Ajustements relatifs aux années précédentes	(33)	(6)
Variation des taux d'impôts	(1)	(3)
	(32)	15
Charge (recouvrement) d'impôts	138 \$	188 \$

Impôts comptabilisés directement dans les capitaux propres

(en millions de dollars)	2020	2019
Comptabilisée dans les autres éléments du résultat global		
Charge (recouvrement) d'impôts sur le résultat exigible	9 \$	5 \$
Charge (recouvrement) d'impôts sur le résultat différé	4	19
Total	13 \$	24 \$

(en millions de dollars)	2020	2019
Comptabilisée dans le capital social et résultats non distribués		
Charge (recouvrement) d'impôts sur le résultat différé	— \$	— \$

b) Rapprochement de la charge d'impôts

Le taux d'impôts effectif sur le résultat diffère du taux prévu par la loi au Canada en raison des facteurs suivants :

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	2020		2019	
Résultat avant impôts	797 \$		891 \$	
Charge d'impôts prévue par la loi au Canada	211	26 %	239	27 %
Augmentation (diminution) des impôts attribuables à :				
Écarts des taux d'imposition sur le résultat non assujetti à l'impôt du Canada	(3)	— %	(4)	— %
Produits de placement exonérés	(63)	(8) %	(38)	(5) %
Portion non déductible (non imposable) de la variation de la juste valeur des immeubles de placement	6	1 %	(8)	(1) %
Ajustements des années précédentes	(20)	(3) %	(5)	(1) %
Variation des taux d'imposition	(1)	— %	(3)	— %
Autres	8	1 %	7	1 %
Charge (recouvrement) d'impôts et taux d'impôts effectif	138 \$	17 %	188 \$	21 %

c) Impôts différés

i) Comptabilisation des actifs et des passifs d'impôts différés

(en millions de dollars)	Actif d'impôts différés		Passif d'impôts différés	
	2020	2019	2020	2019
Passif relatif aux contrats d'assurance ¹	1 \$	— \$	8 \$	(9)\$
Immeubles	—	—	112	144
Obligations	(16)	(1)	69	39
Immobilisations incorporelles	1	1	154	168
Actions	—	—	36	32
Avantages postérieurs à l'emploi	9	7	(93)	(70)
Pertes pouvant être reportées	23	14	(6)	(2)
Autres	5	3	(32)	(15)
	23 \$	24 \$	248 \$	287 \$
Passif d'impôts différés, montant net			225 \$	263 \$

¹ Composé de passif relatif aux contrats d'assurance et de passif relatif aux contrats d'investissement, déduction faite des actifs de réassurance et des avances sur contrats.

Les actifs et les passifs d'impôts différés sont compensés si la société a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et les passifs d'impôts exigibles pour la même entité juridique et prélevés par la même administration fiscale et si la société a l'intention de régler sur la base du montant net ou de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

ii) Les variations de l'actif (passif) d'impôts différés net pour l'exercice s'établissent comme suit :

(en millions de dollars)	Passif relatif aux contrats d'assurance	Immeubles	Obligations	Actions	Immobilisations incorporelles	Avantages postérieurs à l'emploi	Pertes pouvant être reportées	Autres	Total
Solde au 31 décembre 2018	40 \$	(126)\$	(16)\$	(31)\$	(203)\$	63 \$	26 \$	7 \$	(240)\$
Comptabilisés en résultat net	(15)	(18)	(21)	(1)	36	6	(2)	—	(15)
Comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	(16)	—	(4)	—	—	8	—	(7)	(19)
Incidence des variations des taux de change	—	—	1	—	—	—	—	—	1
Autres	—	—	—	—	—	—	(8)	18	10
Solde au 31 décembre 2019	9	(144)	(40)	(32)	(167)	77	16	18	(263)
Comptabilisés en résultat net	—	31	(39)	(4)	3	6	16	19	32
Comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	(16)	—	(2)	—	—	19	—	(5)	(4)
Cession d'entreprise	—	—	—	—	9	—	—	(1)	8
Incidence des variations des taux de change	(1)	—	2	—	—	—	—	(1)	—
Autres	1	1	(6)	—	2	—	(3)	7	2
Solde au 31 décembre 2020	(7)\$	(112)\$	(85)\$	(36)\$	(153)\$	102 \$	29 \$	37 \$	(225)\$

La société dispose de pertes autres qu'en capital non utilisées pour un montant de 7 \$ (6 \$ en 2019) et pour lesquelles aucun actif d'impôts différés n'a été comptabilisé. Ces pertes fiscales viennent à échéance entre 2024 et 2040.

La société comptabilise un passif d'impôts différés sur toutes les différences temporaires liées à des participations dans des filiales, des succursales, des sociétés associées et des partenariats en coentreprise à moins que la société ne soit capable de contrôler la date à laquelle les différences temporaires s'inverseront et qu'il soit probable que ces différences ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible. Au 31 décembre 2020, les différences temporaires liées à des participations dans des filiales, des succursales, des sociétés associées et des partenariats en coentreprise à l'égard desquelles aucun passif d'impôts différés n'avait été comptabilisé par la société s'élevaient à 831 \$ (798 \$ en 2019).

23 › Information sectorielle

La société exerce et gère ses activités en fonction de cinq principaux secteurs d'activité isolables qui reflètent sa structure organisationnelle quant à la prise de décision. La direction exerce son jugement lorsqu'elle regroupe les unités d'exploitation de la société en secteurs opérationnels. Ses produits et services sont offerts aux particuliers, aux entreprises et aux groupes. Ses activités se trouvent principalement au Canada et aux États-Unis. Les produits et services principaux offerts par chaque secteur sont les suivants :

Assurance individuelle – Produits d'assurance vie, d'assurance maladie, d'assurance invalidité et d'assurance hypothécaire;

Gestion de patrimoine individuel – Produits et services individuels en matière de régimes d'épargne, de régimes de retraite et de fonds distincts, en plus de services de courtage en valeurs mobilières, à titre de fiduciaire et dans le domaine des fonds communs;

Assurance collective – Produits d'assurance vie, d'assurance maladie, d'assurance décès et mutilation, d'assurance soins dentaires et d'assurance invalidité de courte et de longue durée pour les régimes d'employés, produits d'assurance crédit, d'assurance et de garanties de remplacement, de garanties prolongées et d'autres produits auxiliaires pour les services aux concessionnaires et produits d'assurance spécialisés pour les marchés spéciaux;

Épargne et retraite collectives – Produits et services en matière de régimes d'épargne, de régimes de retraite et de fonds distincts collectifs;

Affaires américaines – Produits d'assurance divers vendus aux États-Unis tels que des produits d'assurance vie et de garanties prolongées relatifs aux services aux concessionnaires;

Autres – Produits d'assurance auto et habitation, services soutenant les activités qui n'ont pas de lien avec les secteurs principaux, tels que la gestion d'actifs et le financement, le capital de la société de même que certains ajustements relatifs à la consolidation.

La société utilise des hypothèses, des jugements et une méthode d'allocation pour attribuer les frais généraux qui ne sont pas directement attribuables à un secteur d'activité. La répartition des autres activités est principalement effectuée selon une formule basée sur les capitaux propres et est appliquée uniformément à chaque secteur d'activité.

Les autres actifs et les autres passifs, à l'exception principalement des instruments financiers dérivés, sont classés en totalité sous la colonne *Autres* puisqu'ils servent au soutien opérationnel des activités de la société.

Résultats sectoriels

(en millions de dollars)	2020						Total
	Individuel		Collectif			Autres	
	Assurance	Gestion de patrimoine	Assurance	Épargne et retraite	Affaires américaines		
Produits							
Primes nettes	1 625 \$	3 916 \$	1 574 \$	3 018 \$	575 \$	345 \$	11 053 \$
Produits de placement	3 592	149	195	387	189	150	4 662
Autres produits	118	1 501	54	105	137	(196)	1 719
	5 335	5 566	1 823	3 510	901	299	17 434
Charges							
Prestations et règlements bruts sur contrats	813	1 887	1 122	1 397	545	52	5 816
Prestations et règlements cédés sur contrats	(251)	—	(51)	(26)	(336)	98	(566)
Transferts nets aux fonds distincts	—	1 779	—	1 093	—	—	2 872
Augmentation (diminution) du passif relatif aux contrats d'assurance	4 168	392	62	889	265	(16)	5 760
Augmentation (diminution) du passif relatif aux contrats d'investissement	—	—	34	—	—	—	34
Diminution (augmentation) de l'actif de réassurance	(664)	—	2	3	(94)	16	(737)
Commissions, frais généraux et autres charges	928	1 355	553	115	481	(26)	3 406
Charges financières	12	2	33	—	1	4	52
	5 006	5 415	1 755	3 471	862	128	16 637
Résultat avant impôts et répartition des autres activités	329	151	68	39	39	171	797
Répartition des autres activités	113	21	10	6	21	(171)	—
Résultat avant impôts	442	172	78	45	60	—	797
Impôts sur le résultat	72	43	15	9	(1)	—	138
Résultat net	370	129	63	36	61	—	659
Résultat net attribué aux contrats avec participation	(1)	—	—	—	—	—	(1)
Résultat net attribué aux actionnaires	371 \$	129 \$	63 \$	36 \$	61 \$	— \$	660 \$

(en millions de dollars)	2019						Total
	Individuel		Collectif			Autres	
	Assurance	Gestion de patrimoine	Assurance	Épargne et retraite	Affaires américaines		
Produits							
Primes nettes	1 587 \$	2 911 \$	1 638 \$	2 001 \$	493 \$	314 \$	8 944 \$
Produits de placement	3 767	57	172	332	162	149	4 639
Autres produits	120	1 463	55	97	103	(159)	1 679
	5 474	4 431	1 865	2 430	758	304	15 262
Charges							
Prestations et règlements bruts sur contrats	831	2 018	1 134	1 379	468	109	5 939
Prestations et règlements cédés sur contrats	(255)	—	(59)	(28)	(288)	83	(547)
Transferts nets aux fonds distincts	—	674	—	243	—	—	917
Augmentation (diminution) du passif relatif aux contrats d'assurance	3 658	197	44	690	224	(40)	4 773
Augmentation (diminution) du passif relatif aux contrats d'investissement	—	—	27	—	—	—	27
Diminution (augmentation) de l'actif de réassurance	9	—	(3)	(2)	(87)	39	(44)
Commissions, frais généraux et autres charges	860	1 307	611	107	384	(19)	3 250
Charges financières	21	2	26	—	1	6	56
	5 124	4 198	1 780	2 389	702	178	14 371
Résultat avant impôts et répartition des autres activités	350	233	85	41	56	126	891
Répartition des autres activités	96	3	6	3	18	(126)	—
Résultat avant impôts	446	236	91	44	74	—	891
Impôts sur le résultat	76	61	24	11	16	—	188
Résultat net	370	175	67	33	58	—	703
Résultat net attribué aux contrats avec participation	(10)	—	—	—	—	—	(10)
Résultat net attribué aux actionnaires	380 \$	175 \$	67 \$	33 \$	58 \$	— \$	713 \$

Primes sectorielles

(en millions de dollars)	2020						Total
	Individuel		Collectif			Autres	
	Assurance	Gestion de patrimoine	Assurance	Épargne et retraite	Affaires américaines		
Primes brutes							
Investies dans le fonds général	2 035 \$	836 \$	1 691 \$	813 \$	1 120 \$	122 \$	6 617 \$
Investies dans les fonds distincts	—	3 080	—	2 232	—	—	5 312
	2 035	3 916	1 691	3 045	1 120	122	11 929
Primes cédées							
Investies dans le fonds général	(410)	—	(117)	(27)	(545)	223	(876)
Primes nettes	1 625 \$	3 916 \$	1 574 \$	3 018 \$	575 \$	345 \$	11 053 \$

(en millions de dollars)	2019						Total
	Individuel		Collectif			Autres	
	Assurance	Gestion de patrimoine	Assurance	Épargne et retraite	Affaires américaines		
Primes brutes							
Investies dans le fonds général	1 989 \$	546 \$	1 777 \$	678 \$	953 \$	99 \$	6 042 \$
Investies dans les fonds distincts	—	2 365	—	1 350	—	—	3 715
	1 989	2 911	1 777	2 028	953	99	9 757
Primes cédées							
Investies dans le fonds général	(402)	—	(139)	(27)	(460)	215	(813)
Primes nettes	1 587 \$	2 911 \$	1 638 \$	2 001 \$	493 \$	314 \$	8 944 \$

Actif et passif sectoriels

(en millions de dollars)	2020						Total
	Individuel		Collectif			Autres	
	Assurance	Gestion de patrimoine	Assurance	Épargne et retraite	Affaires américaines		
Actif							
Placements	25 922 \$	2 145 \$	1 969 \$	4 949 \$	1 211 \$	8 029 \$	44 225 \$
Actif net des fonds distincts	—	19 240	—	13 575	—	—	32 815
Actif de réassurance	(36)	—	222	130	1 615	(123)	1 808
Autres	109	1 096	—	—	32	3 383	4 620
Actif total	25 995 \$	22 481 \$	2 191 \$	18 654 \$	2 858 \$	11 289 \$	83 468 \$
Passif							
Passif relatif aux contrats d'assurance et passif relatif aux contrats d'investissement	25 661	2 246	2 272	5 030	2 003	(110)	37 102
Passif relatif à l'actif net des fonds distincts	—	19 240	—	13 575	—	—	32 815
Autres	441	47	3	8	—	7 817	8 316
Passif total	26 102 \$	21 533 \$	2 275 \$	18 613 \$	2 003 \$	7 707 \$	78 233 \$

(en millions de dollars)	2019						Total
	Individuel		Collectif			Autres	
	Assurance	Gestion de patrimoine	Assurance	Épargne et retraite	Affaires américaines		
Actif							
Placements	23 113 \$	1 880 \$	1 881 \$	3 998 \$	1 058 \$	7 567 \$	39 497 \$
Actif net des fonds distincts	—	16 392	—	11 476	—	—	27 868
Actif de réassurance	(702)	—	233	132	1 491	(124)	1 030
Autres	121	866	—	—	38	2 951	3 976
Actif total	22 532 \$	19 138 \$	2 114 \$	15 606 \$	2 587 \$	10 394 \$	72 371 \$
Passif							
Passif relatif aux contrats d'assurance et passif relatif aux contrats d'investissement	21 470	1 839	2 199	4 142	1 744	(99)	31 295
Passif relatif à l'actif net des fonds distincts	—	16 392	—	11 476	—	—	27 868
Autres	342	37	5	5	—	7 060	7 449
Passif total	21 812 \$	18 268 \$	2 204 \$	15 623 \$	1 744 \$	6 961 \$	66 612 \$

24 › Résultat de base par action ordinaire

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net attribué à l'actionnaire ordinaire par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	2020	2019
Résultat net attribué à l'actionnaire ordinaire	638 \$	691 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en millions d'unités)	109	109
Résultat de base par action (en dollars)	5,88 \$	6,36 \$

Les actions ordinaires n'ont fait l'objet d'aucune transaction qui aurait pu influencer ces calculs après la date de clôture et avant la date d'autorisation de publication des présents états financiers.

25 › Paiements fondés sur des actions

Régime d'options d'achat d'actions

À la suite de la modification de la structure organisationnelle (note 1), le régime d'options d'achat d'actions de la société a été échangé contre un régime identique de iA Société financière. iA Société financière octroie un certain nombre d'options d'achat d'actions ordinaires aux membres de la direction et de la haute direction et fixe le prix d'exercice des options, la date d'expiration ainsi que la date à partir de laquelle les options peuvent être levées. Ces options impliquent l'émission de nouvelles actions de iA Société financière lorsqu'elles sont exercées.

Le prix d'exercice de chaque option est égal au prix moyen pondéré des actions négociées à la Bourse de Toronto au cours des 5 jours de négociation qui précèdent la date d'octroi des options. Les options octroyées par la société sont généralement valides pour 10 ans et elles peuvent être exercées jusqu'à concurrence de 25 % par année pour les 4 premiers anniversaires de leur octroi. Dans certains cas, le comité des ressources humaines et de rémunération peut modifier le nombre d'options acquises en raison d'événements, devançant ainsi la date d'expiration de ces dernières.

Le conseil d'administration de iA Société financière peut accorder des options pour un total de 11 350 000 actions ordinaires et ne peut octroyer plus de 1,4 % des actions ordinaires émises et en circulation de iA Société financière par personne admissible au régime.

Le tableau suivant présente l'évolution du régime d'options d'achat d'actions :

(en dollars, sauf indication contraire)	2020		2019	
	Nombre d'options (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré
Solde au début	1 965	47,34 \$	2 875	42,89 \$
Options octroyées	285	73,93	348	49,85
Options exercées	(185)	40,24	(1 206)	37,26
Options annulées	(100)	61,26	(52)	52,03
Solde à la fin	1 965	51,15	1 965	47,34
Pouvant être exercées à la fin	1 240	45,61 \$	1 058	43,06 \$

Les options d'achat d'actions en circulation au 31 décembre 2020 s'établissent comme suit selon le prix d'exercice :

Prix d'exercice (en dollars, sauf indication contraire)	Nombre d'options (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré	Durée de vie moyenne contractuelle restante (en années)
23,45 – 28,72	60	26,03 \$	1,11
32,09 – 43,51	704	40,48	4,00
43,52 – 55,85	706	53,43	7,01
55,86 – 58,43	250	58,43	7,11
58,44 – 73,93	245	73,93	9,11
Total	1 965	51,15 \$	6,45

La juste valeur des options est estimée aux dates d'octroi au moyen du modèle d'évaluation du prix des options de Black-Scholes. La moyenne pondérée des justes valeurs des options octroyées en 2020 est de 12,72 dollars (8,26 dollars en 2019). Le modèle utilise l'information suivante :

	2020	2019
Taux d'intérêt sans risque	1,38 %	1,74 %
Volatilité prévue	22,61 %	25,30 %
Durée prévue (en années)	5,4	5,6
Dividende prévu	2,59 %	3,51 %
Prix d'exercice (en dollars)	73,93	49,85

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2020, la charge relative à la rémunération à base d'actions s'est élevée à 3 \$ (4 \$ en 2019).

Le modèle d'évaluation du prix des options de Black-Scholes permet d'estimer la juste valeur des options négociables qui ne sont pas assujetties à des restrictions d'acquisition et qui sont totalement transférables. Le modèle d'évaluation du prix des options utilise également des hypothèses dont le niveau de subjectivité est élevé et inclut le degré de volatilité attendu des actions sous-jacentes. La volatilité attendue est fondée sur la volatilité historique des actions ordinaires ainsi que sur l'analyse des données comparables sur le marché. Tout changement apporté aux hypothèses peut influencer de manière appréciable sur les évaluations des justes valeurs.

Régime d'achat d'actions à l'intention des employés

La société a adopté un régime d'achat d'actions à l'intention de ses employés auquel ces derniers peuvent contribuer pour un montant n'excédant pas 5 % de leur salaire jusqu'à un maximum de 3 000 dollars par année. La société ajoute un montant égal à 50 % de la contribution versée par chaque employé jusqu'à concurrence de 1 000 dollars par année. Le régime d'achat d'actions à l'intention des employés n'implique pas l'émission de nouvelles actions. Les actions acquises par les employés sont des actions déjà en circulation de iA Société financière qui sont achetées sur le marché libre. Les employés doivent conserver les actions achetées en vertu de ce régime pendant une période minimale de 2 ans. Au cours de l'exercice, la charge de rémunération constatée à l'égard de ce régime était de 3 \$ (2 \$ en 2019).

Régime d'unités d'actions fictives

Ce régime a été créé à l'intention des administrateurs, des membres de la direction et de la haute direction de la société. Par suite de la modification de la structure organisationnelle (note 1), la portion du régime à l'intention des administrateurs est dorénavant assumée également par la société et par iA Société financière, tandis que la société continue d'assumer la portion à l'intention des membres de la direction et de la haute direction.

En vertu du régime d'unités d'actions fictives, chaque participant peut choisir de toucher la totalité ou un pourcentage de son boni annuel en tant que membre de la direction et de la haute direction ou de sa rémunération en tant qu'administrateur, sous forme d'unités d'actions fictives. Le choix doit être effectué chaque année et les droits sont acquis immédiatement. Chaque unité d'action fictive équivaut à une action ordinaire iA Société financière et à l'équivalent du dividende réalisé sous forme d'unités d'actions fictives additionnelles au même taux que le dividende sur les actions ordinaires de iA Société financière. La valeur au moment du règlement est basée sur la juste valeur marchande des actions ordinaires de iA Société financière. Afin de couvrir le risque de variation des flux de trésorerie liés à la fluctuation du cours des actions ordinaires de iA Société financière, la société utilise des instruments financiers dérivés. Au total, 159 326 unités d'actions fictives (282 047 en 2019) sont en circulation. La variation liée à la fluctuation du cours des actions ordinaires de iA Société financière constatée à l'égard de ce régime, excluant les ajustements découlant des instruments financiers dérivés qui sont présentés dans *Intérêts et autres produits tirés des placements*, a engendré un gain de 2 \$ en 2020 (une perte de 10 \$ en 2019) comptabilisé dans *Frais généraux*. Le passif relatif à ce régime est de 9 \$ (20 \$ en 2019).

Régime d'intéressement à moyen terme

Ce régime a été créé à l'intention de la direction et de la haute direction de la société. En vertu de ce régime, chaque participant peut toucher, sous forme d'unités d'actions liées au rendement, une rémunération basée sur le rendement de la société sur une période de 3 ans. Le rendement est mesuré selon le résultat net attribué aux actionnaires ordinaires de iA Société financière total réalisé et selon le cours des actions ordinaires de iA Société financière. Chaque unité d'action liée au rendement équivaut à une action ordinaire de iA Société financière et à l'équivalent du dividende réalisé sous forme d'unités d'actions additionnelles au même taux que le dividende sur les actions ordinaires de iA Société financière. La valeur au moment du règlement est basée sur la juste valeur marchande des actions ordinaires de iA Société financière des 20 derniers jours ouvrables de la période, majorée d'un facteur d'acquisition qui est basé sur le rendement du résultat net attribué aux actionnaires ordinaires de iA Société financière sur la période de 3 ans. Le règlement se fait en trésorerie. Au 31 décembre 2020, 118 298 unités d'actions (116 050 en 2019) liées au rendement sont en circulation. La charge de rémunération à l'égard de ce régime est de 1 \$ (4 \$ en 2019) et le passif est de 4 \$ (5 \$ en 2019).

Charge de rémunération à base d'actions

(en millions de dollars)	2020	2019
Charge relative aux régimes dont le paiement est fondé sur des actions réglées en instruments de capitaux propres	3 \$	4 \$
Charge (gain) relatif aux régimes dont le paiement est fondé sur des actions réglées en espèces	2	16
Total de la charge de rémunération à base d'actions	5 \$	20 \$

Ces charges sont comptabilisées à l'état des résultats dans *Frais généraux*.

26 › Avantages postérieurs à l'emploi

La société maintient un régime à prestations définies capitalisé et un certain nombre de régimes non capitalisés qui garantissent le paiement de prestations de retraite et des régimes à cotisations définies.

Régimes à prestations définies

La société offre des régimes à prestations définies aux employés admissibles. Les régimes à prestations définies sont des régimes de fin de carrière basés sur la moyenne des 5 meilleures années de salaire. Ces régimes ne comportent aucune clause d'indexation. Le régime à prestations définies capitalisé est administré par une caisse de retraite qui est légalement une entité distincte de la société. Le comité de retraite du régime de retraite capitalisé est composé de membres provenant de la société et de participants aux régimes de retraite ainsi que de membres qui ne participent pas aux régimes. Les lois et les règlements auxquels le régime de retraite est assujetti exigent que le comité de retraite agisse dans l'intérêt de la caisse de retraite et des intervenants comme les participants actifs, inactifs et les retraités. Le comité de retraite est responsable de la politique de placement des actifs des régimes de retraite.

Les régimes sont exposés aux risques liés aux placements tels que le risque de crédit, le risque de marché, le risque de concentration et le risque de taux d'intérêt ainsi qu'aux risques actuariels tels que le risque associé à la mortalité, le risque de taux de croissance de la rémunération et le risque de taux d'actualisation. La société évalue par extrapolation ses obligations au titre des prestations définies pour l'année en cours à l'aide de l'évaluation actuarielle du 31 décembre 2019. L'évaluation actuarielle la plus récente des régimes de retraite aux fins de la capitalisation a été effectuée en date du 31 décembre 2019. La prochaine évaluation sera effectuée en date du 31 décembre 2020 et sera disponible au plus tard en 2021.

Autres régimes d'avantages complémentaires

La société offre aussi des avantages complémentaires à la retraite. Ces avantages se composent de protections d'assurance maladie complémentaire, d'assurance vie et d'assurance soins dentaires. La société offre également des avantages postérieurs à l'emploi, tels que le maintien du salaire en cas d'invalidité de courte durée.

La variation de la valeur actualisée de l'actif et de l'obligation au titre des prestations définies des régimes au cours de l'exercice se détaille comme suit :

(en millions de dollars)	2020		2019	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Obligation au titre des régimes à prestations définies				
Solde au début	1 467 \$	48 \$	1 216 \$	40 \$
Coût des services courants	62	4	43	2
Charge d'intérêts	48	2	48	2
Cotisations des participants	24	—	22	—
Pertes (gains) actuariels à la suite des réévaluations				
Pertes (gains) actuariels découlant des changements dans les hypothèses démographiques	(8)	(1)	(4)	1
Pertes (gains) actuariels découlant des changements dans les hypothèses financières	167	5	183	6
Pertes (gains) actuariels découlant des ajustements liés à l'expérience	10	—	1	(1)
Prestations versées	(51)	(2)	(42)	(2)
Solde à la fin	1 719 \$	56 \$	1 467 \$	48 \$

(en millions de dollars)	2020		2019	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Actif des régimes à prestations définies				
Juste valeur au début	1 241 \$	— \$	1 029 \$	— \$
Revenu d'intérêts	40	—	40	—
Gains (pertes) actuariels à la suite des réévaluations				
Rendement des actifs (à l'exclusion des montants inclus dans les intérêts nets)	100	—	157	—
Frais administratifs	(1)	—	(1)	—
Cotisations des participants	24	—	22	—
Cotisations de l'employeur	42	—	36	—
Prestations versées	(51)	—	(42)	—
Juste valeur à la fin	1 395 \$	— \$	1 241 \$	— \$

Montants reconnus dans l'état de la situation financière

(en millions de dollars)	2020		2019	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Obligation au titre d'un régime capitalisé à prestations définies ¹	1 551 \$	— \$	1 324 \$	— \$
Obligation au titre des régimes non capitalisés à prestations définies	168	56	143	48
Obligation au titre des régimes à prestations définies	1 719	56	1 467	48
Juste valeur des actifs des régimes ¹	1 395	—	1 241	—
Passif (actif) net découlant de l'obligation au titre des prestations définies	324 \$	56 \$	226 \$	48 \$

¹ Au 31 décembre 2020, il y a un déficit de capitalisation de 156 \$ (83 \$ en 2019).

Les montants présentés à la note 15 « Autres éléments de passif » sont :

(en millions de dollars)	2020	2019
Régimes de retraite	324 \$	226 \$
Autres régimes	56	48
Avantages postérieurs à l'emploi	380 \$	274 \$

Montants reconnus dans le résultat net et les autres éléments du résultat global

(en millions de dollars)	2020		2019	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Coût des services courants	62 \$	4 \$	43 \$	2 \$
Intérêts nets	8	2	8	2
Frais administratifs	1	—	1	—
Composantes du coût des prestations définies comptabilisées dans le résultat net	71	6	52	4
Réévaluation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies				
Taux de rendement des actifs (à l'exclusion des montants inclus dans les intérêts nets ci-dessus)	(100)	—	(157)	—
Pertes (gains) actuariels découlant des changements dans les hypothèses démographiques	(8)	(1)	(4)	1
Pertes (gains) actuariels découlant des changements dans les hypothèses financières	167	5	183	6
Pertes (gains) actuariels découlant des ajustements liés à l'expérience	10	—	1	(1)
Pertes (gains) des composantes du coût des prestations définies comptabilisées dans les autres éléments du résultat global	69	4	23	6
Total des composantes du coût des prestations définies	140 \$	10 \$	75 \$	10 \$

Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le résultat net

(en millions de dollars)	2020		2019	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Pertes (gains) des composantes du coût des prestations définies comptabilisées dans les autres éléments du résultat global				
Réévaluation relative aux avantages postérieurs à l'emploi	69 \$	4 \$	23 \$	6 \$
Impôts sur la réévaluation relative aux avantages postérieurs à l'emploi	(18)	(1)	(7)	(1)
Total des autres éléments du résultat global	51 \$	3 \$	16 \$	5 \$

Les participants aux régimes versent des cotisations allant de 0 % à 9 % (0 % à 9 % en 2019) à leur régime de retraite. La société verse les cotisations résiduelles nécessaires aux régimes. La société finance les régimes de façon à constituer les prestations définies selon les dispositions prévues par ceux-ci. La valeur de ces prestations est établie au moyen d'une évaluation actuarielle. La durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies à la fin de l'exercice est de 21,6 années (20,2 années en 2019) pour les régimes de retraite et de 11,3 années (12,2 années en 2019) pour les autres régimes. La société estime devoir contribuer pour un montant de 43 \$ à ses régimes à prestations définies au cours de 2021.

Les actifs des régimes sont répartis de la façon suivante :

	2020	2019
Catégories d'actif		
Unités de fonds		
Fonds diversifié	100 %	100 %

Le comité de retraite a adopté, conformément à la recommandation du comité de placement, une politique de placement qui tient compte des caractéristiques propres à chaque régime, des lois et des règlements auxquels le régime est assujéti ainsi que des orientations en matière de placement privilégiées par le comité de retraite. La politique de placement définit la répartition cible de l'actif servant de portefeuille de référence. Les objectifs principaux de la politique de placement, qui sont dictés par la politique de financement, sont de maintenir un coût stable et supportable du régime, ainsi qu'un niveau de provisionnement approprié pour assurer la sécurité des engagements. Le régime est exposé à divers risques de placement, dont le risque que les investissements subissent des pertes ou ne produisent pas le rendement escompté. La politique de placement comporte plusieurs mesures quantitatives et qualitatives visant à limiter l'incidence de ces risques. Toutes les unités de fonds ont des prix cotés sur des marchés actifs et sont classées au niveau 1.

Le rendement effectif des actifs des régimes est positif de 11 % (positif de 19 % en 2019). Les actifs des régimes sont gérés par une filiale de la société. L'actif des régimes de retraite ne comprenait aucune action ordinaire de la société mère en 2020 et 2019.

Principales hypothèses

La direction pose des hypothèses et des jugements importants dans l'évaluation des charges et de l'obligation au titre des régimes à prestations définies et des autres avantages postérieurs à l'emploi de la société. Les hypothèses actuarielles significatives utilisées se détaillent comme suit :

	2020		2019	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Obligation au titre des régimes à prestations définies				
Taux d'actualisation	2,7 %	2,7 %	3,2 %	3,2 %
Taux de croissance de la rémunération	3,3 %	—	3,3 %	—
Taux de mortalité (table)	CPM-2014Publ	CPM-2014Publ	CPM-2014Publ	CPM-2014Publ
Charges au titre des régimes				
Taux d'actualisation	3,2 %	3,2 %	3,9 %	3,9 %
Taux de croissance de la rémunération	3,3 %	—	3,3 %	—

	2020		
	Autres régimes		
	Médicaments	Dentaire	Autres
Taux tendanciels hypothétiques des coûts des soins de santé			
Taux tendanciels initiaux des coûts des soins de santé	5,6 %	4,5 %	4,8 %
Niveau vers lequel baissent les taux tendanciels	3,9 %	4,5 %	4,8 %
Nombre d'années nécessaires pour stabiliser les taux	9	—	—
Taux tendanciels hypothétiques des coûts des soins de santé			
Taux tendanciels initiaux des coûts des soins de santé	5,8 %	4,5 %	4,8 %
Niveau vers lequel baissent les taux tendanciels	3,9 %	4,5 %	4,8 %
Nombre d'années nécessaires pour stabiliser les taux	9	—	—

Analyse de sensibilité**Régimes de retraite**

Les hypothèses significatives utilisées pour déterminer l'obligation au titre des régimes à prestations définies sont le taux d'actualisation, le taux de croissance de la rémunération et le taux de mortalité. Chacune des analyses de sensibilité ci-dessous est effectuée en faisant varier seulement une hypothèse alors que les autres hypothèses demeurent constantes.

Sensibilité des hypothèses significatives de l'obligation au titre des régimes à prestations définies

(en millions de dollars)	2020		2019	
	Régimes de retraite		Régimes de retraite	
	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
Taux d'actualisation				
Incidence d'une variation absolue de 1,0 %	(309)\$	435 \$	(249)\$	344 \$
Taux de croissance de la rémunération				
Incidence d'une variation absolue de 1,0 %	104 \$	(89)\$	83 \$	(71)\$
Taux de mortalité				
Incidence d'une variation relative de 10,0 %	(27)\$	29 \$	(21)\$	23 \$

	2020	2019
Aperçu de l'espérance de vie en fonction des hypothèses à l'égard de la mortalité (en années)		
Hommes		
65 ans au cours de l'exercice	23,3	23,2
65 ans au cours de l'exercice + 30 ans	25,3	25,2
Femmes		
65 ans au cours de l'exercice	25,2	25,1
65 ans au cours de l'exercice + 30 ans	27,1	27,0

Autres régimes d'avantages complémentaires

Les taux tendanciels hypothétiques du coût des soins de santé ont une incidence importante sur les montants relatifs aux régimes d'assurance maladie présentés. Une augmentation ou une diminution d'un point de pourcentage de ces taux aurait l'incidence suivante :

(en millions de dollars)	2020		2019	
	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
Obligation au titre des prestations définies	8 \$	(6)\$	6 \$	(5)\$

L'impact de la variation de 1 % des taux tendanciels hypothétiques du coût des soins de santé sur le total du coût des prestations au titre des services rendus et des intérêts débiteurs est inférieur à 1 \$ en 2020 (inférieur à 1 \$ en 2019).

Des interrelations entre les hypothèses devraient être observées, plus particulièrement entre le taux d'actualisation et la croissance des salaires attendue, puisque les deux éléments sont influencés par le taux d'inflation anticipé. L'analyse ci-dessus fait abstraction de ces interrelations entre les hypothèses.

Régime à cotisations définies

La société maintient un régime à cotisations définies qui fournit des prestations de retraite. Ces prestations ne sont toutefois pas comprises dans les coûts constatés aux régimes à prestations définies indiqués ci-dessus. Le coût total reconnu par la société au titre du régime à cotisations définies est de 4 \$ (3 \$ en 2019). Le passif relatif à ce régime est représenté à la note 15 « Autres éléments de passif », dans *Créditeurs* par un montant de 1 \$ (2 \$ en 2019).

27 › Transactions entre parties liées

Lors de la consolidation, la société élimine les transactions effectuées avec ses filiales et celles effectuées entre les différents membres de son groupe d'entreprises. La société offre des services de gestion de placements pour ses régimes de retraite. Ces services sont proposés par la société dans le cadre de ses activités courantes et sont assujettis à des conditions normales de marché. La société conclut également des transactions avec des entreprises associées. Ces transactions sont conclues dans le cours normal des affaires et sont assujetties à des conditions normales de marché.

Transfert de logiciels

En date du 31 décembre 2019, la société a cédé à une entité sous contrôle commun des logiciels d'une valeur nette comptable de 304 \$ en contrepartie d'un billet à payer de 304 \$. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2020, la société n'a procédé à aucune cession de logiciels à une entité sous contrôle commun.

Principaux dirigeants

Les principaux dirigeants de la société sont les membres de la haute direction qui ont le pouvoir et la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler les activités de la société. Les principaux dirigeants sont susceptibles de souscrire des produits d'assurance, de gestion de patrimoine ou d'autres produits et services proposés par la société dans le cadre de ses activités courantes. Les conditions de ces transactions sont, pour l'essentiel, les mêmes que celles consenties aux clients ou aux employés.

La rémunération des administrateurs et des principaux dirigeants au cours de l'année s'établissait comme suit :

(en millions de dollars)	2020	2019
Salaires et autres avantages à court terme	7 \$	7 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	2	1
Paiements fondés sur des actions	3	3
Total	12 \$	11 \$

28 › Garanties, engagements et éventualités

Dans le cours normal de ses activités, la société conclut fréquemment plusieurs types de contrats ou d'ententes qui peuvent, dans certains cas, être considérés comme des garanties, des engagements ou des éventualités.

Engagements contractuels

La société est partie à des contrats touchant divers produits et services dont, entre autres, des services d'informatiques externes qui, en raison de leur nature, sont difficilement résiliables. Le montant minimum des engagements pour les prochains exercices représente 69 \$ en 2021, 63 \$ en 2022, 48 \$ en 2023, 45 \$ en 2024 et 93 \$ en 2025 et les années suivantes.

Contrats de location

La société est aussi partie à des contrats de location à court terme ou à des contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur dont, entre autres, la location d'équipement. Le montant minimum des engagements pour les 12 prochains mois représente 1 \$.

Dans le cours normal de ses activités, la société est partie prenante à des contrats de location qui entreront en vigueur prochainement. Ces contrats de location ne sont pas pris en compte dans les états financiers.

Engagements

La société a un engagement envers un tiers pour une de ses filiales pour un montant inférieur à 1 \$ (inférieur à 1 \$ en 2019). La société s'est aussi engagée envers des tiers à garantir les fonds offerts par une de ses filiales.

Engagements de placements

Dans le cours normal des activités de la société, divers engagements contractuels se rapportant à des offres de prêts commerciaux, à des placements privés, à des coentreprises ainsi qu'à des immeubles ne sont pas pris en compte dans les états financiers et pourraient ne pas être exécutés. Au 31 décembre 2020, ces engagements s'élevaient à 773 \$ (803 \$ au 31 décembre 2019), dont les décaissements estimatifs seront de 72 \$ (65 \$ au 31 décembre 2019) dans 30 jours, de 308 \$ (314 \$ au 31 décembre 2019) dans 31 à 365 jours et de 393 \$ (424 \$ au 31 décembre 2019) dans plus d'un an.

Entente de financement

La société a une entente de financement envers iA Société financière d'un montant de 80 \$ (80 \$ au 31 décembre 2019), ne devant servir qu'au financement de l'offre publique de rachat d'actions dans le cours normal des activités de iA Société financière.

Lettres de crédit

Dans le cours normal des activités, des banques émettent des lettres de crédit au nom de la société. Au 31 décembre 2020, le solde de ces lettres est de 7 \$ (7 \$ au 31 décembre 2019).

Indemnités

Dans le cours normal des affaires, la société conclut différents types d'ententes qui peuvent inclure une indemnité en faveur d'une tierce partie. Dans certaines circonstances hors du commun, la société pourrait être amenée à verser des indemnités particulières. Ces indemnités pourraient varier en fonction de la nature et des modalités des ententes. Les principales indemnités toucheraient, entre autres, les administrateurs de la société advenant un événement non couvert par la police d'assurance responsabilité des administrateurs. Le montant de ces indemnités ne peut être déterminé. Par le passé, la société n'a pas eu à verser d'indemnités importantes et elle estime qu'il est peu probable qu'elle doive effectuer, à l'avenir, de tels versements.

Marges de crédit

Au 31 décembre 2020, la société disposait de marges de crédit d'exploitation d'un montant de 56 \$ (56 \$ au 31 décembre 2019) qui n'étaient pas utilisées au 31 décembre 2020 et 2019. Les marges de crédit ont pour but de faciliter le financement des activités de la société et de combler ses besoins temporaires en matière de fonds de roulement.

Procédures judiciaires et réglementaires

La société est régulièrement impliquée dans des litiges, à titre de défenderesse ou de demanderesse. En outre, le gouvernement et les organismes de réglementation au Canada et aux États-Unis procèdent occasionnellement à des demandes d'information, à des examens ou à des enquêtes touchant la conformité de la société avec les lois sur les assureurs et les valeurs mobilières ainsi qu'avec d'autres lois. La direction exerce son jugement pour évaluer les enjeux possibles et ne croit pas que le dénouement de quelque question d'ordre réglementaire ou juridique, prise individuellement ou dans l'ensemble, aura une incidence défavorable sur la situation financière ou les résultats de la société.

29 > Filiales

La liste qui suit présente les principales filiales opérationnelles détenues directement ou indirectement par la société.

Au 31 décembre 2020	Participation (%)	Adresse	Description
Michel Rhéaume et associés ltée	100	Montréal, Canada	Société de courtage en assurance de personnes
PPI Management Inc. ¹	100	Toronto, Canada	Société de courtage en assurance
Placements IA Clarington inc. ¹	100	Toronto, Canada	Société de gestion de fonds qui commercialise des produits de placement, y compris des fonds communs de placement et des fonds distincts
Investia Services financiers inc.	100	Québec, Canada	Société de courtage en fonds communs de placement
FundEX Investments Inc.	100	Vaughan, Canada	Société de courtage en fonds communs de placement
iA Gestion privée de patrimoine inc. ^{1,2}	100	Montréal, Canada	Société de courtage en valeurs mobilières
Forstrong, Gestion mondiale d'actifs inc.	73	Kelowna, Canada	Société de gestion de patrimoine international et de gestion de fonds communs de placement (fonds négociés en Bourse)
Industrielle Alliance, Gestion de placements inc.	100	Québec, Canada	Société qui gère les portefeuilles des fonds généraux, des fonds distincts et des fonds communs de placement de la société
Industrielle Alliance, Fiducie inc.	100	Québec, Canada	Services de fiducie
Industrielle Alliance, Assurance auto et habitation inc.	100	Québec, Canada	Société d'assurance de dommages
Prysm Assurances générales inc.	100	Québec, Canada	Société d'assurance de dommages
Industrielle Alliance Pacifique, Compagnie d'assurances générales	100	Québec, Canada	Société d'assurance de dommages et autres produits auxiliaires
SAL Marketing Inc.	100	Vancouver, Canada	Société de garanties prolongées et autres produits auxiliaires
Les Garanties Nationales MRWV ltée	100	Laval, Canada	Société de garanties prolongées et autres produits auxiliaires
iA Financement auto inc. ¹	100	Oakville, Canada	Société de financement automobile
IA American Life Insurance Company	100	Waco (Texas), États-Unis	Société d'assurance de personnes qui offre des produits d'assurance vie, de maladie et de rentes aux États-Unis
Pioneer Security Life Insurance Company	100	Waco (Texas), États-Unis	Société d'assurance de personnes qui offre des produits d'assurance vie, de maladie et de rentes aux États-Unis
American-Amicable Life Insurance Company of Texas	100	Waco (Texas), États-Unis	Société d'assurance de personnes qui offre des produits d'assurance vie, de maladie et de rentes aux États-Unis

Pioneer American Insurance Company	100	Waco (Texas), États-Unis	Société d'assurance de personnes qui offre des produits d'assurance vie, de maladie et de rentes aux États-Unis
Occidental Life Insurance Company of North Carolina	100	Waco (Texas), États-Unis	Société d'assurance de personnes qui offre des produits d'assurance vie, de maladie et de rentes aux États-Unis
Dealers Alliance Corporation ¹	100	Addison (Texas), États-Unis	Société de garanties prolongées/contrats de service et autres produits auxiliaires
Dealers Assurance Company	100	Addison (Texas), États-Unis	Société d'assurance de dommages qui fournit des couvertures d'assurance responsabilité aux compagnies offrant des garanties prolongées/contrats de service et autres produits auxiliaires
iA American Warranty Corp. ³	100	Albuquerque (Nouveau-Mexique), États-Unis	Société d'administration de garanties prolongées/contrats de service et autres produits auxiliaires
Ecoblock, Inc.	100	Albuquerque (Nouveau-Mexique), États-Unis	Société qui fournit des produits auxiliaires relatifs à l'automobile
First Automotive Service Corporation	100	Albuquerque (Nouveau-Mexique), États-Unis	Société de garanties prolongées/contrats de service et autres produits auxiliaires

¹ Ces filiales détiennent à leur tour des filiales, directement ou indirectement, pour la majorité, à 100 %.

² Depuis le 18 janvier 2021, iA Gestion privée de patrimoine inc. est la nouvelle image de marque qui remplace les marques iA Valeurs mobilières inc. et Patrimoine Hollis.

³ Auparavant Southwest Reinsure Inc.

Le 1^{er} janvier 2020, la société et sa filiale L'Excellence, Compagnie d'assurance-vie ont fusionné. La fusion a été comptabilisée à la valeur comptable et n'a eu aucun effet sur les états financiers.

30 › Données comparatives

Certaines données de l'exercice précédent ont été reclassées pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice courant. Ces reclassements n'ont eu aucune incidence sur le résultat net de la société.